



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission permanente de 2024

Papeete, le 20 septembre 2024

N° 2024-11/PV

PROCÈS-VERBAL

Première séance : jeudi 8 août 2024 à 9 heures 18 minutes

PRÉSIDENTE de M. Oscar, Manutahi Temaru
président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	4
– Rapport n° 42-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant la ratification du traité sur la coopération dans le domaine de la défense entre la République française et le Royaume d'Espagne.....	4
– Rapport n° 44-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat n° 1438 du 28 février 2019 en faveur du développement économique, social et culturel entre la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna.....	8
– Rapport n° 56-2024 relatif à un projet de délibération relative à l'abrogation de la délibération n° 2010-39 APF du 25 août 2010 modifiée relative au directeur du travail et aux agents exerçant les fonctions d'inspecteur du travail ou de contrôleur du travail.....	15
– Rapport n° 63-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'établissement grands projets de polynésie et affectation de son résultat.....	20
– Rapport n° 73-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance portant adaptation du droit de la gestion d'actifs au règlement européen du 15 mars 2023 sur les fonds européens d'investissement de long terme (ELTIF)	31
– Rapport n° 74-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la polynésie française sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes	37
– Rapport n° 43-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la polynésie française sur le projet de loi autorisant la ratification de la résolution Ip.3(4) portant amendement de l'article 6 du protocole de Londres de 1996 à la convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières.....	40
– Rapport n° 75-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord se rapportant à la convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	47

– Rapport n° 20-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Tipaerui et affectation de son résultat	51
– Rapport n° 23-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du Collège d’Arue et affectation de leurs résultats.....	51
– Rapport n° 27-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Collège de Taravao et affectation de son résultat.....	51
– Rapport n° 32-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2022 du Collège de Afareaitu - Moorea et affectation de son résultat.....	51
– Rapport n° 21-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du collège de Taiohae - Nuku hiva et affectation de son résultat.....	64
– Rapport n° 22-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du collège de Moerai - Rurutu et affectation de son résultat.....	64
– Rapport n° 28-2024 relatif à trois projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020, 2021 et 2022 du collège de atuona et affectation de leurs résultats	64
– Rapport n° 33-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège de Faaroa et affectation de leurs résultats	64
– Rapport n° 76-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l’exercice 2023 de l’Institut Louis Malardé et affectation de son résultat	83
CLÔTURE DE LA SÉANCE	87

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l’assemblée de la Polynésie française à l’adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l’objet d’une traduction surlignée en gris.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je déclare la séance de la commission permanente ouverte et je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance. Madame.

— Lecture en est donnée —

Le président : On va faire l'appel des représentants.

M^{me} Caroline Chung :

M.	Oscar, Manutahi	Temaru	présent
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	présente
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M ^{me}	Pauline	Niva	présente
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Ernest	Teagai	présent
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Bruno	Flores	absent
M.	Ah ky	Temarii	présent
M.	Félix	Tetua	présent
M ^{me}	Tahia	Brown	présente
M ^{me}	Joëlle	Frebault	présente
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	présente
M.	Simplicio	Lissant	présent
M ^{me}	Pascale	Haiti	arrivée en cours de séance
M.	Tahuhu	Maraeura	présent
M ^{me}	Tepuaraurii	Teriitahi	présente

Assistent à titre consultatif :

M ^{me}	Marielle	Kohumoetini	présente
M ^{me}	Hinamoeura	Morgant	présente
M.	Allen	Salmon	présent
M ^{me}	Lana	Tetuanui	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Sylvana	Tiatoa	présent
M ^{me}	Élise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement :
(par ordre protocolaire)

Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Jordy Chan et Ronny Teriipaia.

PROCURATIONS

Le président : Et je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de lire les procurations déposées.

M^{me} Caroline Chung : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 7930 - 8 h 58	Bruno Flores	Maite Hauata Ah-Min
N° 7929 - 9 h	Pascale Haiti	Joëlle Frebault
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 7931 - 9 h 42	Oscar, Manutahi Temaru	Maurea Maamaatuaiahutapu
N° 7932 - 9 h	Simplicio Lissant	Yseult Butcher-Ferry
N° 7933 - 10 h 40	Ernest Teagai	Tahia Brown
N° 7934 - 12 h 35	Joëlle Frebault	Pascale Haiti
N° 7935 - 14 h	Tahuhu Maraaura	Tepuaraurii Teriitahi
N° 7936 - 14 h 6	Ernest Teagai	Tevaipaea Hoiore
N° 7937 - 14 h 6	Tahia Brown	Pauline Niva
N° 7938 - 14 h 8	Félix, Hoa Tetua	Thilda Garbutt-Harehoe
N° 7939 - 16 h 32	Tafai, Mitema Tapati	Heinui Le Caill

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Le projet d'ordre du jour de la séance de la commission permanente de ce jeudi 8 août :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, des projets de délibération, et des avis (voir la liste jointe);*
- III) *Clôture de la séance.*

Le président : Qui est pour l'ordre du jour ? Contre ? Qui s'abstient ? L'ordre du jour est approuvé.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

RAPPORT N° 42-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DU TRAITÉ SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE ROYAUME D'ESPAGNE

Présenté par M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu

Le président : Nous passons donc au premier rapport. Rapport n° 42-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant la ratification du traité sur la coopération dans le domaine de la défense entre la République française et le Royaume d'Espagne.

Je demande au Gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Bonjour, Monsieur le président, bonjour à tous les élus de cette assemblée. Merci à notre collègue Tapati pour notre prière. Je suis reconnaissante pour ce jour.*

Sur cet avis sur un projet de loi autorisant la ratification du traité sur la coopération dans le domaine de la défense entre la République française et le Royaume d'Espagne, ce qui est dit, ce que nous pensons, c'est bien que l'Espagne est l'un des principaux alliés européens de la France. Elle partage un même niveau d'ambition pour la défense européenne depuis l'invasion russe en Ukraine. L'Espagne a considérablement augmenté son budget consacré à la défense.

Sur le plan opérationnel, la France et l'Espagne mènent des opérations coordonnées en Afrique, opération Barkhane et mission de formation de l'Union européenne au Mali. Sur le plan capacitaire, la France et l'Espagne promeuvent des coopérations majeures dans le domaine aérien. Donc le traité sur la coopération dans le domaine de la défense entre la France et le Royaume d'Espagne a été signé à Barcelone le 19 janvier 2023. L'objectif est d'actualiser le cadre juridique bilatérale jusqu'alors régi par un accord de 1983 qui ne comportait aucune stipulation relative au statut des forces.

Ce projet de loi ne prévoit qu'un seul article et ne prévoit aucune disposition de nature à remettre en cause nos compétences. Nous sommes concernés au titre des compétences douanières et fiscales. Il est peu probable cependant que ces dispositions fiscales et douanières aient vocation à s'appliquer avec, en toute hypothèse, une incidence quasi nulle sur les finances du Pays. Il nous est proposé de rendre un avis favorable si telle est votre volonté.

Merci chers élus, *merci Monsieur le président* de m'avoir accordé ce moment d'intervention.

Le président : Merci, Madame la vice-présidente.

Je demande à la rapporteure, Madame Maurea Maamaatuaiahutapu, de faire une présentation du rapport.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merçi, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous pour notre rencontre en cette nouvelle matinée.*

C'est une présentation synthétique.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 254/DIRAJ du 22 mai 2024, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française un projet de loi autorisant la ratification du traité sur la coopération dans le domaine de la défense entre la République française et le Royaume d'Espagne.

Ce traité, signé à Barcelone le 19 janvier 2023, actualise le cadre juridique de la relation bilatérale de la République française et le Royaume d'Espagne, fixée jusqu'à présent par un accord de coopération de 1983. Il s'agit de traduire juridiquement les ambitions affichées par les présidents français et espagnol, telles qu'énoncées dans la déclaration conjointe issue du Sommet franco-espagnol de mars 2021, pour réviser le contenu de l'accord de 1983 afin de souligner leur volonté de maintenir une coopération plus étroite en matière de politique commune, de sécurité et de défense.

Le présent traité fixe ainsi les conditions et les modalités de la coopération franco-espagnole en matière de défense, tout en reprenant et en actualisant le cadre fixé par l'accord de 1983.

Composé de 19 articles, il fixe notamment :

- Les domaines, non exhaustifs, que couvre la coopération en matière de défense, selon trois volets (domaine stratégique et opérationnel ; domaine capacitaire ; autres domaines incluant entre autres l'énergie, le changement climatique et le rôle des femmes dans les forces armées) ;
- Les différentes formes que peut prendre cette coopération (échanges, stages et formations ; visites officielles ; etc.) ;

- La mise en place d’instances de dialogue pour renforcer la coopération entre les parties ;
- Les règles d’accès aux services de santé ;
- Les dispositions applicables en cas de décès ;
- Les règles relatives à l’assujettissement aux impôts ;
- Le financement de la mise en œuvre de cette coopération.

Le traité est conclu pour une durée indéterminée. À la date de son entrée en vigueur, il mettra fin à l’accord de coopération de 1983.

La Polynésie française est concernée par ce traité au titre de ses compétences douanières et fiscales.

Cependant, il est peu probable que ces dispositions fiscales et douanières aient vocation à s’appliquer avec, en toute hypothèse, une très faible incidence sur les finances du pays.

Il convient de signaler en outre que l’assemblée a déjà rendu un avis favorable sur plusieurs projets de loi dans le domaine de la défense, autorisant l’approbation d’accords ou la ratification de traités similaires (par exemple avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Maurice et le Qatar, le Nigéria, le Mali, etc.).

Au regard de ces éléments, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, réunie le 11 juin 2024, propose à l’assemblée de la Polynésie française d’émettre un avis favorable au projet de loi présenté.

Merci bien.

Le président : Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes maximum. La discussion générale est maintenant ouverte, vous avez la parole. *Monsieur le maire, bonjour ! Vous avez la parole.*

M. Simplicio Lissant : *Bien le bonjour, Monsieur le président. Et bonjour à notre vice-présidente, à Madame la ministre, merci de notre rencontre en cette matinée. À vous aussi, chers collègues représentants, bonjour.*

Voici donc une courte intervention en rapport avec notre rapport.

D’un simple accord datant de 1983 à un nouveau Traité sur la coopération dans le domaine de la Défense pour lequel notre assemblée est saisie aujourd’hui pour avis, le nouveau cadre juridique qui fonde les relations bilatérales entre la France et le Royaume d’Espagne répond naturellement à l’évolution du contexte mondial.

Quoi de plus normal, en effet, pour ces deux grands pays frontaliers que de renforcer les moyens, les échanges de personnel et de mettre en place des instances de dialogue pour une durée illimitée, aux fins de répondre aux nouveaux enjeux européens, qu’ils s’agissent de contrôle en matière de flux migratoires à l’échelle de l’Union européenne ou encore des menaces d’élargissement du conflit russo-ukrainien.

Mais de l’avis même des juristes de la Présidence, ce Traité avec le Royaume d’Espagne est le plus simple de tous ceux examinés jusqu’ici à Tarahoi car il ne contient qu’un seul article.

En outre, au titre des compétences statutaires dévolues à la Polynésie française en matières douanière et fiscale, aucune incidence n’est à redouter. Pour la simple et bonne raison qu’il n’y a quasiment aucune chance de voir un détachement militaire espagnol stationner dans nos îles ; leur champ d’intervention se limitant jusqu’ici à la zone l’Asie ainsi qu’à l’archipel d’Hawaii.

Tels sont les quelques commentaires sur ce texte que je livre à votre appréciation. Et bien sûr, nous allons soutenir cette proposition. *Merci de votre attention.*

Le président : *Merci*. Monsieur Hoiore.

M. Tevaipaea Hoiore : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président, Madame la secrétaire adjointe, madame la vice-présidente, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, chers internautes et cher public, *bonjour*.

Nous sommes réunis en ce jour afin de discuter du projet de loi autorisant la ratification du traité sur la coopération dans le domaine de la défense entre la République française et le Royaume d'Espagne.

Bien que le traité soit principalement conçu pour réguler le statut des forces françaises et espagnoles sur leurs territoires respectifs en facilitant leur déploiement et en offrant un cadre juridique sécurisé pour les effectifs mobilisés, il s'applique également à l'ensemble du territoire français en l'absence de stipulations spécifiques sur le champ d'application territoriale, incluant ainsi les collectivités territoriales d'outre-mer comme *Mā'ohi Nui (la Polynésie française)*. C'est dans ce cadre que nous sommes consultés aujourd'hui.

Tout comme pour l'ensemble des avis qu'on nous demande de rendre au sein de cette Hémicycle, nous pouvons nous demander quel est l'intérêt de donner, encore une fois, notre avis alors que l'accord a déjà été conclu et qu'il concerne principalement la France et le Royaume d'Espagne. Je souhaite revenir sur les remarques faites par notre président Brotherson lors de la commission permanente du 22 janvier dernier, où un avis similaire avait été adopté. Je partage son point de vue sur l'importance de se projeter un peu plus loin et de réfléchir aux relations que nous pouvons entretenir avec ces pays. Actuellement, il est vrai que nos échanges commerciaux et nos interactions générales avec ces pays demeurent relativement limités, mais il ne tient qu'à nous de les développer. Dans ce contexte, je suis convaincu que l'établissement de partenariats stratégiques revêt une importance considérable à l'heure où les interdépendances internationales se renforcent.

Mes chers collègues, ce texte ne déroge pas à la règle car il est indéniable que les relations entre *Mā'ohi Nui (la Polynésie française)* et l'Espagne sont principalement indirectes et passent par des interactions plus larges avec la France. Toutefois, ce projet de loi est important car il s'inscrit aussi dans la lignée des accords précédemment approuvés avec le Sénégal, le Djibouti, la Côte d'Ivoire, la Nouvelle-Zélande, la République de Guinée, le Mali, le Nigéria, Maurice et le Qatar et plus récemment, avec l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, témoignant ainsi de notre engagement commun à renforcer la sécurité et la stabilité internationale.

En effet, l'Espagne est un acteur stratégique capital car il exerce une influence significative sur la scène mondiale en tant que puissance économique, acteur diplomatique influent et contributeur aux opérations de sécurité internationale. Son rôle crucial dans la sécurité et la défense se manifeste à travers sa participation active dans l'OTAN, ses contributions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sa coopération au sein de l'Union Européenne, ses engagements bilatéraux et multilatéraux, ainsi que son industrie de défense développée. Ces éléments renforcent sa présence dans diverses zones géographiques stratégiques, de l'Atlantique à la Méditerranée, en passant par le Moyen-Orient et l'Afrique.

Avec l'évolution rapide du contexte géopolitique mondial marqué par des défis de sécurité de plus en plus complexes et des menaces émergentes, ce traité représente une avancée significative car il actualise le cadre juridique régissant les modalités de coopération franco-espagnole en matière de défense et de sécurité, en répondant aux enjeux actuels et en remplaçant un accord de coopération datant de 41 ans, devenu désormais obsolète face à ces nouvelles dynamiques internationales.

En réinstaurant un cadre solide et adapté, nous facilitons ainsi la mobilité et le soutien logistique des forces mobilisées, qu'il s'agisse de la formation militaire, de l'accès aux différents services de santé ou encore de l'assujettissement à certaines règles fiscales. En outre, cette coopération repose sur des

principes de réciprocité, respectant ainsi pleinement la souveraineté de ce Royaume indépendant et de notre territoire.

Bien que certaines dispositions du traité puissent nous concerner en tant que collectivité territoriale d'outre-mer française, notamment en ce qui concerne la protection sociale ou les exonérations fiscales sur l'importation de certains biens, il est important de préciser que les ajustements apportés auront une très faible incidence sur notre économie ou nos recettes publiques.

Ainsi, l'engagement de *Mā'ohi Nui (la Polynésie française)* dans cet accord se traduit par une collaboration en matière de défense plus fluide et régulée, tout en maintenant un impact financier minimal.

De plus, lorsque l'on observe les déploiements qui ont été effectués au cours de ces dernières années, il est clair que le Pacifique n'est pas une zone de déploiement habituelle pour l'Espagne, comme cela a été rappelé lors de la commission des institutions le 11 juin dernier, où ce projet de texte a été adopté. Selon la planification actuelle, il n'est d'ailleurs pas prévu que ces unités soient déployées à *Mā'ohi Nui (en Polynésie française)* pour le moment.

C'est avec sérénité que je vous invite ainsi à approuver ce projet de loi, convaincu que cet accord représente une avancée majeure pour la sécurité collective et je vous remercie pour votre dévouement en faveur de la paix et des stabilités internationales. *Merci de votre attention, recevez mes salutations.*

Le président : Je passe la parole à Madame la vice-présidente.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je voulais simplement remercier la pertinence de toutes les interventions, merci beaucoup. Nous n'avons pas de remarques supplémentaires à faire, sinon de vous remercier pour vos remarques, *merci bien.*

Le président : Nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte. Il n'y a pas d'intervention ?

Nous passons au vote de l'avis : qui est pour ? Contre ? Et qui s'abstient ? L'avis est adopté par 21 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

RAPPORT N° 44-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT N° 1438 DU 28 FÉVRIER 2019 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

Présenté par M. le représentant Allen Salmon

Le président : Donc on passe au deuxième rapport. Rapport n° 44-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat n° 1438 du 28 février 2019 en faveur du développement économique, social et culturel entre la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Madame la vice-présidente.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Donc ici, c'est un avis sur l'avenant n° 1, la convention cadre de partenariat donc en faveur du développement économique social et culturel, entre *Mā'ohi Nui (la Polynésie française)* et le territoire des îles Wallis et Futuna.

Actuellement, nous avons nos frères et sœurs de Wallis et Futuna qui sont en visite parmi nous puisqu'il y a le président de l'assemblée territorial de Wallis et Futuna, qui sont justement venus nous rendre compte un peu de ce partenariat avec eux qu'ils apprécient beaucoup. Comme nous savons qu'entre Wallis et Futuna et nous-même, nous possédons des liens forts à double titre. Nous sommes d'abord tous des Polynésiens, cet ancrage culturel commun millénaire est au cœur de notre volonté de coopération. Comme vous le savez, c'est une convention de coopération avant tout. Nous sommes

également des collectivités françaises et partageons ainsi certains mécanismes facilitant des partenariats institutionnels.

Donc, la nouveauté un peu dans cet avenant n° 1, — puisque je les ai reçus hier, — c'est vraiment de rajouter le handicap, parce que dans la première convention, cette coopération, cette thématique n'a pas vraiment été travaillée. Donc il y a plusieurs domaines d'intervention dans cette convention cadre, que ce soit sur le développement économique concernant les ressources primaires, le tourisme, l'environnement, l'énergie, les transports maritimes et aérien et l'innovation, et le développement culturel, évidemment la culture et l'enseignement supérieur. Et en dernier, le développement social qui concerne la santé, la jeunesse, le sport et le handicap. Alors évidemment que dans l'article 10, il y a des conventions d'applications sectorielles de la convention cadre qui viendront préciser les modalités de mises en œuvre de cette coopération dans les domaines précités.

Il faut savoir aussi que notre gouvernement propose donc à vous, nobles élus de l'assemblée, d'émettre un avis favorable puisqu'il s'agit d'une coopération qui est vraiment importante entre nos frères et sœur wallisien, wallisienne et futunienne et nous-même et *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*.

Voilà, *merci bien* de m'avoir écouté.

Le président : Merci Monsieur Allen Salmon de faire une présentation du rapport. Monsieur Salmon.

M. Allen Salmon : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente du gouvernement et Madame la ministre, Madame Crolas, Mesdames et Messieurs les représentants, *merci de notre rencontre.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 2746/PR du 13 mai 2024.

Selon les dispositions de l'article 17 de la loi organique statutaire, le Président de la Polynésie française peut négocier et signer, dans les matières relevant de la compétence de la Polynésie française, des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales françaises ou étrangères, leurs groupements ou établissements publics, sous réserve d'y avoir été préalablement habilité par une délibération de l'assemblée de la Polynésie française dès lors que la convention porte sur une matière relevant de la compétence de celle-ci. Par la suite, les conventions de coopération décentralisée sont également soumises, après leur conclusion, à l'approbation de l'assemblée.

C'est ainsi que par délibération n° 2018-1 APF du 8 mars 2018, l'assemblée de la Polynésie française a habilité le Président de la Polynésie française à négocier et signer une convention de coopération décentralisée en faveur du développement économique, social et culturel entre la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna.

La convention cadre de partenariat n° 1438 du 28 février 2019 a été approuvée par l'assemblée par délibération n° 2020-18 APF du 4 juin 2020. Elle définit, pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction, les domaines d'intervention concernés ainsi que les conditions générales de cette coopération.

Des conventions d'applications sectorielles préciseront les modalités de mise en œuvre de la coopération dans chaque domaine. À ce titre, une convention sectorielle de partenariat pour la surveillance de la qualité environnementale du lagon de Wallis et Futuna en lien avec les intoxications par biotoxines marines, en particulier la ciguatera, a été signée le 6 novembre 2023.

Le territoire des îles Wallis et Futuna a souhaité procéder à une révision de cette convention cadre. C'est ainsi qu'un avenant n° 1 à la convention cadre a été signé le 6 novembre 2023, à Rarotonga aux

îles Cook, à l'occasion du 52^e Sommet des dirigeants du Forum des îles du Pacifique. Par parallélisme des formes, cet avenant — annexé au projet de texte — doit maintenant être approuvé par l'assemblée.

Examiné en commission des institutions le 11 juin 2024, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont essentiellement porté sur :

- Sur l'absence de mise en œuvre concrète de la convention initiale, la reprise des négociations sur l'avenant dès 2022 et les conventions sectorielles en cours d'élaboration ;
- Sur la convention de partenariat avec la Nouvelle-Calédonie.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint, *merci*.

Le président : Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes. Madame Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Monsieur le président de la commission permanente, Monsieur le Président du pays, Madame la vice-présidente, cher gouvernement, aux députés du pays qui sont présents aujourd'hui, à toutes et à tous, bonjour.*

Bonjour et bon courage pour cette journée.

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour discuter et approuver l'avenant n°1 de la convention cadre de partenariat n° 1438, signée le 28 février 2019, entre la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna.

Cet avenant s'inscrit dans une relation historique et fraternelle qui unit nos deux collectivités d'outre-mer et vise à promouvoir et à renforcer la coopération et les échanges économiques sociaux et culturels entre nos deux territoires. Et — comme nous l' avons dit — pour une durée initiale de cette convention de 5 ans, avec une reconduction tacite possible, donc nous sommes bien dans le cadre.

Petite présentation, donc de Wallis et Futuna. Alors Wallis et Futuna est une collectivité d'outre-mer française et au recensement de 2018, Wallis comptait 8 400 habitants, soit 72 % et Futuna 3 300, donc 28 % Au total moins de 12 000 habitants environ. Sachant que la plupart s'en vont vers le Nouvelle-Calédonie et dans d'autres pays aux alentours et nous avons même une belle communauté ici en Polynésie, dont les Taulana. Il y a deux aéroports, un aéroport à Wallis, Hihifo, qui a été créé du temps des américains — la base c'était une base américaine à l'époque — et un aérodrome à Futuna, la pointe Vele, créé en 1968, et un *quai*.

Voilà, donc depuis des décennies, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna ont tissé des liens forts, basés sur une histoire commune et des valeurs culturelles partagées. Cette convention cadre de 2019 visait donc à structurer ces relations et à renforcer notre coopération dans plusieurs domaines qui ont été donc énoncés, pour un développement économique, une coopération sociale, une promotion culturelle, une protection environnementale, à travers six secteurs stratégiques : les ressources primaires, le tourisme, la culture, l'environnement, l'énergie et les transports aériens et maritimes. Et viendront s'ajouter donc ce qui a été énuméré, donc le handicap, l'économie durable, la jeunesse, le sport, l'innovation, la santé et l'enseignement supérieur.

En améliorant le bien-être de la population grâce à des initiatives conjointes en matière de santé, d'éducation et de protection sociale, en valorisant nos patrimoines culturels respectifs, en renforçant les échanges artistiques et en promouvant nos identités culturelles sur la scène internationale. Ainsi en unissons nos efforts pour la préservation de notre environnement naturel essentiel à la qualité de vie de nos habitants et au développement durable de nos territoires. Donc, qu'apporterait cet avenant n° 1 qui nous est soumis aujourd'hui ? C'est une étape ambitieuse car l'avenant n° 1 à cette convention-cadre

que nous devons approuver aujourd'hui vise bien à renforcer et à élargir cette coopération dans des domaines cruciaux, dont certains ici.

L'avenant prévoit un cadre renforcé pour la surveillance de la qualité environnementale du lagon de Wallis-et-Futuna, en lien avec les intoxications par biotoxines marines, notamment la ciguatera. Depuis 2019, 69 cas cliniques de ciguatera ont été diagnostiqués à Futuna, soulignant ainsi l'urgence.

En partenariat donc avec l'Institut Louis Malardé, nous mettons en place un système de surveillance épidémiologique et environnemental, avec un budget de 6 520 000 F CFP alloué à ce projet pour cette initiative. Cela inclut aussi la formation en ligne des agents *via* la plateforme CIGUAWATCH, l'amélioration de cette plateforme et l'achat de dispositifs de surveillance.

Deuxièmement, l'avenant met également l'accent sur le développement des capacités techniques et scientifiques. Ce volet inclut des stages pour les étudiants wallisiens et futuniens, permettant de renforcer les compétences locales. Ainsi, un budget de 2 270 000 F CFP est prévu pour les contributions de la Polynésie française, incluant donc la formation et le soutien technique par l'Institut Louis Malardé. Cette coopération technique est essentielle pour garantir la durabilité et l'efficacité de nos actions communes.

Le secteur du tourisme et de la culture est aussi un axe majeur de cet avenant. La Polynésie française, avec une stratégie touristique bien définie pour 2015-2020, partagera aussi son expertise avec Wallis-et-Futuna. Notre objectif est d'accroître les flux touristiques, de stimuler l'économie locale et de créer des emplois.

Notre territoire, qui fut très affecté par la pandémie de Covid-19 entre 2020 et 2022, a dépassé en 2023 les chiffres pré-crise et le précédent record de 2019, qui s'établissait à l'époque à 236 642 touristes. Dans sa progression, nous établissons un record de fréquentation de 262 000 touristes en 2023, à quelques mois d'ailleurs de l'accueil des Jeux Olympiques, ce qui pourrait donc aussi nous être confiant pour l'année 2024 avec une fréquentation en nette augmentation.

De ce fait, nous espérons transférer une partie de cette dynamique positive à Wallis-et-Futuna en optimisant leurs atouts touristiques et en renforçant leurs capacités d'accueil.

Dans un autre secteur, donc la gestion des ressources naturelles et de l'énergie est également une priorité. Nos deux territoires partagent des défis spécifiques en matière de gestion des ressources et de transition énergétique. Ainsi, en collaborant étroitement, nous pourrions développer des solutions innovantes, réduire les coûts énergétiques et promouvoir les énergies renouvelables. Ce partenariat vise à assurer une gestion durable et efficace de nos ressources, en échangeant sur les dispositifs favorisant la baisse du prix de l'énergie et en optimisant nos infrastructures.

Ainsi, force est de constater que l'avenant n° 1 à la convention-cadre de partenariat n° 1438 marquera une nouvelle étape significative dans notre relation avec les îles Wallis-et-Futuna. Cet avenant est plus qu'un simple document administratif, il est le reflet de notre engagement à travailler ensemble pour le bien-être de nos populations et la prospérité de nos territoires.

En approuvant cet avenant, nous affirmons notre volonté de bâtir un avenir commun basé sur la solidarité, le partage et la coopération. Nous en avons les moyens, les compétences et la détermination nécessaires pour le faire.

Gageons que cet archipel puisse donc retenir davantage sa population sur ses terres et que nous puissions en faire une évaluation très positive.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à soutenir et à voter en faveur de ce projet de délibération. Ensemble, nous continuons à bâtir des ponts de coopération et de développement au bénéfice de Polynésie et des îles Wallis-et-Futuna.

Je tiens aussi à saluer nos communautés wallisiennes et futuniennes installées, intégrées ici en Polynésie. *Merci. Passez une très belle journée et que Saint-Pierre Chanel vous bénisse.*

Merci bien. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiiraatira.)

Le président : *Merci bien.*

Madame Butcher, vous avez la parole, du Tapura.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Merci, président.

Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, chers collègues, *Bonjour à toutes et à tous en cette journée.*

Voilà bien des années que les dirigeants des trois collectivités françaises du Pacifique (la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ainsi que Wallis-et-Futuna) appellent régulièrement de leurs vœux à un renforcement de la coopération régionale dans des domaines divers et variés.

Une convention-cadre de partenariat a bien été signée en février 2019 avec Wallis-et-Futuna, s'inscrivant dans la volonté commune de mutualiser les énergies et les moyens pour, à la fois rompre l'isolement et promouvoir le développement. Malheureusement, la crise Covid est passée par là, empêchant de fait la mise en œuvre d'applications sectorielles.

Quoi qu'il en soit, le processus semble avoir été relancé le 6 novembre dernier au travers la signature d'un avenant n° 1. Avec cependant quelques réserves car sur la forme, permettez-moi de m'interroger : que s'est-il passé depuis pour que l'on demande à notre assemblée, sept mois plus tard, d'approuver les ajouts rédactionnels apportés à cette convention ?

Cette lenteur politique ou administrative serait-elle à mettre sur le compte d'un « problème d'agenda » ? Un motif avancé par nos interlocuteurs en commission, le 11 juin dernier, pour expliquer l'absence cette fois-ci de convention-cadre avec la Nouvelle-Calédonie, collectivité dont nous sommes pourtant bien plus proches en raison du nombre de Polynésiens installés sur le Caillou.

Sur la forme à présent, les signataires, à savoir le Président Brotherson, d'une part, le préfet Blaise Gourtay et le président de l'assemblée de Wallis-et-Futuna, d'autre part, ont souhaité étendre de six à douze le nombre potentiel de domaines d'intervention en y ajoutant, par exemple, l'économie durable, le handicap et l'enseignement supérieur. Pourquoi pas ! Mais prenons garde que cette tendance à la dispersion ne soit préjudiciable à l'action...

Par ailleurs, l'avenant n° 1 vient compléter les ambitions affichées par les responsables des deux collectivités en matière de ressources primaires. Et d'affirmer que cette coopération « favorisera et encouragera un système alimentaire solide et résilient qui fonctionne en toutes circonstances et soit capable de fournir aux citoyens des denrées alimentaires en suffisance à des prix abordables ». Dans cette perspective, Madame le ministre, pouvez-vous éclairer la représentation territoriale sur les initiatives qui pourraient être menées dans ce cadre ?

Aussi, gageons que cet engagement ne soit pas un vœu pieux, mais qu'au contraire il constitue une réponse louable et attendue pour faire face à d'autres crises sanitaires comme celle que nous venons de traverser.

Et Madame la vice-présidente, j'aimerais bien juste rajouter aussi parce que vous parliez du tourisme. Bon, je sais qu'ils reçoivent des touristes sur Wallis-et-Futuna, j'y étais dernièrement et sachant que là-bas, les gros groupes ne peuvent pas construire leurs hôtels sur Wallis-et-Futuna parce que là-bas, leur terre est très protégée — et d'ailleurs c'est très bien. Et je sais aussi que pour tout ce qui est électricité, tout ce qui est... ils sont déjà en avance. Et aussi par cette occasion, j'aimerais aussi saluer tous nos amis

wallisien et même aussi ceux qui sont ici. Mais je sais qu'ils ont plutôt cette question, c'est de pouvoir avoir un vol direct sur Wallis-et-Futuna. Ils ne veulent plus passer par Nouméa parce que ça leur coûte une fortune les billets d'avion.

Voilà. *Merci de votre attention.*

Le président : La discussion générale est close.

J'invite donc le gouvernement à répondre aux interventions. Madame la vice-présidente.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : En tous les cas, je voulais vous remercier encore pour vos interventions, nos élus, donc Monsieur Salmon, Madame Harehoe du groupe Tavini huiraatira puisque vous aviez souligné les compétences du Président du Pays concernant certains domaines qui sont cités dans la coopération. Et c'est vrai que, Monsieur Salmon, vous aviez souligné que c'est le Président qui signe donc la convention, voire l'avenant avec le président de l'assemblée territoriale. Mais après, cette convention doit être votée et approuvée par l'assemblée de Polynésie, d'où le texte qui passe aujourd'hui parmi vous en commission permanente.

C'est vrai que vous aviez souligné aussi qu'il y avait une absence de mise en œuvre d'actions concrètes, ça a vraiment été leur demande aussi, c'est qu'il y ait des actions concrètes. Concernant par exemple les solidarités, c'est vraiment du côté du handicap, donc nous avons décidé de travailler ensemble et de mettre des actions concrètes en place, ensemble.

Concernant l'intervention de Madame Harehoe, je voulais vous remercier pour cette analyse sociologique intéressante donc de Wallis-et-Futuna. C'est vrai que nous avons des valeurs culturelles partagées qui sont vraiment importantes, et vous aviez souligné aussi cette étude concernant la ciguatera qui a vraiment été appréciée par nos frères wallisiens et futuniens.

Concernant la *maire de Hao* — *bonjour* — alors ici, vous avez parlé de la promotion du développement économique, c'est vrai, et vous avez parlé aussi des trois domaines nouveaux qui ont été intégrés : c'est-à-dire développement durable, le handicap et l'enseignement supérieur. Et vous me posez aussi des questions concernant le fonctionnement propre à Wallis-et-Futuna, par exemple les grands groupes qui ne peuvent pas construire d'hôtels. Ou alors vous disiez aussi que l'électricité, ils étaient en avance. Alors j'aimerais avoir plus de précisions là-dessus parce que là, je ne comprends pas trop la remarque, mais ça serait bien que vous me précisiez votre demande. Et c'est vrai qu'au niveau de Wallis-et-Futuna, si j'ai bien compris le fonctionnement — parce qu'hier je les ai reçus — ils m'ont précisé qu'ils étaient très attachés au fonctionnement de leur *Pays*, rien qu'avec les royautés, donc ce qui fait qu'ils ont des règles traditionnelles qui sont vraiment propres à eux. Et puis moi, je suis admirative qu'ils aient pu justement conserver ces traditions parce que c'est extraordinaire. Donc je pense qu'au niveau de leur tradition, ils ont des règles concernant leurs îles, aussi bien Wallis que Futuna. Quand vous dites que les grands groupes n'ont pas le droit de construire des hôtels, je pense que c'est au niveau aussi de leurs règles de fonctionnement concernant leur royauté.

Alors l'électricité, par contre, je n'ai pas trop compris la remarque... je suis désolée. (*Sourire.*)

Donc voilà. En tous les cas bravo ! Merci encore pour vos interventions qui sont réellement intéressantes.

Merci bien.

Le président : Merci. Nous passons à l'examen de la délibération. À moins qu'il y ait une autre intervention, non.

Oui, Madame, vous avez la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Merci. *Meri bien, Monsieur le président.*

Non, c'était juste pour dire parce que là-bas, j'ai vu qu'ils avaient déjà installé partout un peu les champs photovoltaïques. C'est pour ça qu'ils sont déjà en avance, *Madame la ministre*, c'était juste pour... Mais sinon, c'est vrai que bon, là-bas, en plus de l'électricité, ils ont la péréquation nationale. Je sais qu'à Wallis-et-Futuna, ils ont aussi cette convention à l'époque avec... Enfin, l'ancien roi a bien négocié pour les terres, ils ont la santé gratuite — qu'est-ce qu'il y avait encore ? — et l'éducation.

Voilà, *Madame la ministre*. Merci.

M^{me} Sylvana Tiatoa : *Oui. Mes chaleureuses salutations à toutes et à tous. Merci, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous en cette journée.*

Ma prise de parole, c'est juste pour compléter un petit peu ce qu'on vient de dire entre le partenariat avec la Polynésie et Wallis-et-Futuna. Pour avoir été là-bas en tant que cellule de promotion de santé en 2019 — c'est pour conforter un petit peu le vote — on a eu des échanges avec eux sur la promotion de santé des échanges de connaissance avec les agents de prévention des îles Wallis-et-Futuna. C'était — comment on dit ? — bien parce qu'on a pu échanger nos connaissances à nous et eux. Voilà un petit peu mon idée du partenariat qu'on a eu du niveau de santé.

Merci bien.

Le président : Nous passons à l'examen de... Oui, Monsieur Allen Salmon.

M. Allen Salmon : Oui, juste pour terminer sur ce dossier, je pense que cette convention de partenariat entre la Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna est encore plus opportune lors de ces périodes de déstabilisation qui se passent en Nouvelle-Calédonie, et donc peut-être que certains Wallisiens risquent de revenir dans leurs îles. Donc, ça tombe bien que l'on renforce nos relations partenariales avec ces îles.

Par contre je regrette, et j'espère, que la convention entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sera remise à jour parce que jusqu'à présent, les signatures n'ont toujours pas honoré cette convention-là.

Voilà, merci.

Le président : *Merci bien.* Oui, Madame la vice-présidente.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Merci. Juste répondre à *Madame le maire* de Hao qu'à Hao c'est moderne aussi, il y a des panneaux photovoltaïques. Cela dépend que de nous. Donc, pour moi aussi c'est moderne. Voilà. Je veux dire on a aussi dans les îles, dans nos îles des Tuamotu comme les Australes, de belles œuvres concernant l'électricité.

Voilà, *merci bien.*

Concernant l'intervention de Madame Tiatoa, je voulais la remercier. C'est vrai que la prévention concernant la santé est très importante et je pense qu'au niveau de la coopération, c'est vraiment nécessaire, c'est vraiment bien.

Alors, concernant la demande de Monsieur Salmon, je voulais juste vous dire que je transmettrai la demande au Président. À mon sens, ça devrait se faire sans problème puisque nous avons vraiment des relations fraternelles aussi bien avec la Nouvelle-Calédonie que Wallis-et-Futuna. Donc je pense qu'il y a eu du retard au vu de tout ce qui se passe actuellement, donc il y a eu bien sûr des prémices. En tous les cas c'est noté, je transmettrai la demande à Monsieur le Président qui est en charge de ce dossier.

Merci beaucoup.

Le président : Merci, Madame la vice-présidente.

Je dois m'absenter momentanément. Mais, avant de m'en aller, j'aimerais vous dire quand j'écoute tout ça, *we have to dream big. Nous avons un grand Pays*. Je rêve le jour où on aura une Constitution où on pourra avoir des accords de coopération avec les 50 États américains, avec les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Chine, la Corée..., tous les pays du monde entier ! Nous sommes un grand pays. Ça, c'est vieux d'il y a 50 ans, je crois, depuis l'avènement de l'Europe. Il nous faut voir plus loin, pour notre pays, pour nos enfants, pour les futures générations. Voilà.

Voilà. Juste une petite suspension pour que Monsieur M. Edwin Shiro-Abe Peu puisse me remplacer.

(Suspendue un court instant, la séance est reprise sous la présidence de M. Edwin Shiro-Abe Peu, vice-président de la commission permanente.)

Le président : Nous allons donc passer à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1. Pas de discussion ? Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité, l'article 1 est adopté.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte maintenant sur l'article 2. Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité, l'article 2 est donc adopté.

Nous passons au vote sur l'ensemble de la délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

RAPPORT N° 56-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2010-39 APF DU 25 AOÛT 2010 MODIFIÉE RELATIVE AU DIRECTEUR DU TRAVAIL ET AUX AGENTS EXERÇANT LES FONCTIONS D'INSPECTEUR DU TRAVAIL OU DE CONTRÔLEUR DU TRAVAIL

Présenté par M^{me} la représentante Tahia Brown

Le président : Nous passons maintenant au dossier n° 3 : rapport n° 56-2024 relatif à un projet de délibération relative à l'abrogation de la délibération n° 2010-39 APF du 25 août 2010 modifiée relative au directeur du travail et aux agents exerçant les fonctions d'inspecteur du travail ou de contrôleur du travail.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci, Monsieur le vice-président, Madame la secrétaire adjointe générale, chers représentants, chers maires, bonjour. Merci bien en cette occasion qui nous est donnée d'être réunie en cette nouvelle journée.*

Il s'agit ici de proposer l'abrogation de la délibération de 2010 qui fixe les règles de nomination du directeur du travail ainsi que les conditions d'accessibilité aux fonctions d'inspecteur du travail et de contrôleur du travail. Délibération qui n'est plus d'actualité aujourd'hui depuis que le Pays a récupéré la pleine compétence en la matière avec la création de la direction du travail en 2011 et à ce titre, cette délibération est en opposition avec certaines dispositions de notre statut d'autonomie ; et également plus d'actualité surtout depuis la montée en compétence de nos fonctionnaires locaux.

Donc avec la nomination de notre première directrice du travail locale en août 2023, qui est ici présente, qui est également la première inspectrice du travail locale qui a été nommée en 2018, nous poursuivons résolument notre démarche d'océanisation des cadres au sein de nos services, plus particulièrement au sein de la direction du travail, tout en garantissant la formation préalable et l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

J'invite la rapporteure, Madame Tahia Brown, à faire une présentation du rapport.

M^{me} Tahia Brown : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le vice-président, chers ministres ainsi que vos techniciens, chers élus, ainsi que toutes celles et ceux qui se sont rassemblés au sein de cet hémicycle, bonjour.

Par lettre n° 3291/PR du 6 juin 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à l'abrogation de la délibération n° 2010-39 APF du 25 août 2010 relative au chef de service de l'inspection du travail et aux agents exerçant les fonctions d'inspecteur du travail ou de contrôleur du travail.

Cette délibération est venue compléter la loi du pays n° 2010-5 du 3 mai 2010 relative à l'inspection du travail en Polynésie française, notamment en fixant les règles de nomination du directeur du travail ainsi que les conditions d'accessibilité aux fonctions d'inspecteur et de contrôleur du travail. À titre d'information, sont en poste en Polynésie française deux inspecteurs du travail (sur trois postes budgétaires) et quatre contrôleurs du travail (sur cinq postes budgétaires).

Pour plusieurs motifs, le présent projet de délibération prévoit d'abroger la délibération du 25 août 2010 précitée.

En effet, le chapitre 1 de cette délibération, composé des articles 1^{er} et 2, relatif au directeur du travail, fixe les conditions de sa nomination, pour une durée de deux ans renouvelables une fois (quatre ans maximum), limitant de ce fait la compétence de nomination du Conseil des ministres fixée par l'article 93 de la loi organique statutaire.

Sur les conditions d'accessibilité aux fonctions d'inspecteur du travail, l'article 3 limite cet accès aux agents justifiant d'au moins cinq ans d'ancienneté dans la catégorie concernée. Cette limitation peut ainsi empêcher les agents issus de la promotion interne d'accéder rapidement à ces postes. Quant à l'accès aux fonctions de contrôleurs du travail (catégorie B), l'article 4 ouvre cet accès aux contrôleurs du travail de l'État détachés auprès de la Polynésie française. La collectivité n'ayant pas de difficulté particulière à recruter des agents de catégorie B pour exercer ces fonctions, il est devenu inutile de maintenir cette ouverture à des agents détachés de l'État.

Sur la formation obligatoire des agents, elle devait être dispensée par l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), organisme en charge de former ces professionnels au niveau national. Néanmoins, le corps des contrôleurs du travail n'existant plus en métropole depuis 2013, cet organisme n'assure plus de formation pour cette catégorie de professionnels. Les dispositions concernées dans la délibération ne sont donc plus d'actualité. Depuis cette date, la formation des contrôleurs du travail exerçant en Polynésie française a été assurée localement. S'agissant de la formation des inspecteurs du travail, le Pays continuera de l'externaliser auprès de l'INTEFP par voie conventionnelle.

Enfin, les articles 8 et 9 prévoient des dispositions qui relèvent du fonctionnement de l'organisme de formation, de la titularisation et de la prise de fonction. Il revient à l'Administration de décider de

l'aptitude de l'agent à exercer la fonction d'inspecteur du travail, l'avis émis par l'organisme de formation pouvant figurer dans la convention de formation.

L'abrogation de cette délibération emportera les conséquences suivantes :

- La nomination du directeur du travail sera effectuée par le Conseil des ministres, conformément à la loi organique statutaire (sans aucune limitation de durée d'exercice, comme tout emploi fonctionnel) ;
- Pourront être inspecteurs ou contrôleurs du travail l'ensemble des agents pouvant occuper de tels postes dans les conditions fixées par le statut de la fonction publique ou par le statut ANFA ;
- La formation des agents se fera par l'INTEFP (pour les inspecteurs du travail) et par les organismes de formation de Polynésie française (pour les contrôleurs du travail) ;
- Les conditions d'intégration et de prise de fonction de ces agents seront fixées par le statut de la fonction publique.

Examiné en commission le 19 juin 2024, le présent projet de délibération, tel qu'amendé, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci*, Madame.

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Madame Jeanne, c'est à vous. Vous avez un temps de parole de 10 minutes maximum. Merci.

M^{me} Jeanne Vaianui : *Merci bien, Monsieur le président.*

Notre vice-président, chers ministres et nous tous qui sommes réunis ici, mes chaleureuses salutations en cette nouvelle journée.

Aujourd'hui, nous nous rassemblons pour discuter du projet de délibération visant à abroger la délibération n° 2010-39 APF du 25 août 2010, texte qui encadre la nomination et le fonctionnement de nos inspecteurs et contrôleurs du travail.

La délibération de 2010 a pour objectif de structurer et de stabiliser ces fonctions essentielles, en garantissant l'indépendance et l'efficacité de notre service public. Toutefois, avec le temps, elle est devenue un carcan rigide, souvent en contradiction avec des textes plus élevés, notamment la loi organique statutaire de notre territoire. Elle nous impose des limitations temporelles pour la nomination des directeurs, fixant leur mandat à quatre ans maximum (article 93). Cette rigidité freine notre capacité à répondre aux besoins changeants de notre société.

De plus, les conditions strictes d'accessibilité aux postes d'inspecteur et de contrôleur du travail, imposées par cette délibération (articles 3 et 4), ralentissent la promotion interne et entravent l'intégration de compétences locales et diverses. Limiter l'accès à ces postes aux seuls agents avec une ancienneté spécifique empêche des talents prometteurs de progresser rapidement, au détriment de l'efficacité de notre Administration.

La délibération exige également une formation spécifique par l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Cependant, depuis 2013, cet institut ne forme plus les contrôleurs du travail, rendant ces dispositions obsolètes. Nous devons donc adapter nos processus de formation pour les aligner avec les réalités locales, tout en respectant les standards internationaux établis par l'Organisation internationale du travail.

En abrogeant cette délibération, nous ouvrirons la voie à une gestion plus souple et réactive de nos ressources humaines. Cette flexibilité administrative permettra une meilleure adaptation à nos besoins. En outre, nous valoriserons les parcours professionnels au sein de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*, en encourageant la promotion interne et en favorisant une formation locale adaptée à notre contexte spécifique.

Ce changement permettra également d'harmoniser nos pratiques locales avec les normes législatives supérieures et internationales, garantissant ainsi une cohérence juridique et fonctionnelle. Il est essentiel que notre Administration soit agile et capable de répondre aux défis contemporains avec efficacité.

En clôture de cette réflexion, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui marque un cap vers une administration plus souple, inclusive et en phase avec les réalités contemporaines de notre *pays*. Ce changement, bien que technique en apparence, revêt une importance capitale pour la dynamique de notre service public, assurant qu'il demeure un pilier efficace et adaptable de notre société.

Merci bien.

Le président : *Merci*, Madame Jeanne.

Y a-t-il d'autres intervenants ?... Madame Butcher, à vous.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Merci, Monsieur le vice-président.

Le fonctionnement de la direction du travail ainsi que les conditions de recrutement de son directeur, mais également des deux inspecteurs et quatre contrôleurs actuellement en poste, font l'objet ici d'une attention toute particulière de la part du gouvernement.

Il s'agit, en effet, comme il nous est demandé dans ce projet de délibération, d'abroger la 2010-39 APF du 25 août 2010 dont l'intitulé, soit dit en passant, a été corrigé par voie d'amendement d'ordre rédactionnel afin de tenir compte d'un arrêté CM pris quelques mois plus tard, le 23 décembre très exactement. Une correction à la marge puisque le « chef de service de l'inspection du travail » devient alors « directeur du travail ».

Toujours est-il que le rapport de présentation ne lésine pas sur les arguments et notamment les faiblesses des dispositions en vigueur, pour motiver un tel toilettage qui, nous l'espérons tous, permettra par voie de conséquence de rendre plus efficace encore la direction en question.

Parmi les dispositions mentionnées qui ne « tiennent plus la route », si vous me permettez l'expression, l'une d'elles concerne la formation des contrôleurs du travail qui, jusqu'en 2013, était dispensée par l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'INTEFP en métropole ; ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Aussi, une fois la délibération n° 2010-39 abrogée, ces agents devront se tourner vers des organismes de formation de Polynésie française. Gageons que ceux-ci disposent de toutes les compétences requises...

Autre conséquence attendue de cette abrogation, le texte détermine les conditions d'accession au poste d'inspecteur et de contrôleur du travail. J'observe que dans ces deux cadres d'emploi, le nombre de postes budgétaires est respectivement de trois et cinq contre seulement deux et quatre agents en fonction. Aussi, une question s'impose : le Pays a-t-il l'intention de renforcer les effectifs de la direction du travail et à quel horizon ?

Sinon, nous sommes tous d'accord pour accompagner, à chaque fois que c'est possible et à compétences égales, le mouvement en faveur de l'océanisation des cadres. Pour la première fois à la direction du travail, c'est déjà le cas.

En effet, après vingt ans au service de l'Administration du Pays, Madame Hiu a su convaincre sur ses capacités à occuper de telles responsabilités. Sa longue expérience professionnelle au sein de l'Administration polynésienne lui donne l'avantage de connaître nos spécificités locales en matière de législation du travail, de prévention des risques professionnels, de communication et de dialogue social.

Voilà donc, mes chers collègues, l'analyse que je retire de cette demande d'abrogation de la délibération n° 2010-39 APF du 25 août 2010. Gageons que les nouvelles dispositions contribueront à un renforcement des pouvoirs d'action de la direction du travail, auprès des entreprises comme en faveur des salariés.

Merci bien.

Le président : *Merci, Madame.*

Y a-t-il d'autres intervenants ?... *Non*, personne. La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien.* Juste remercier notre représentante Tahia pour son excellent rapport, et l'intervention également de Madame Jeanne Vaianui.

Pour répondre donc à certaines observations de notre *maire* de Hao, en ce qui concerne la formation des contrôleurs, depuis 2013, cette formation est assurée localement, notamment en matière de santé et de sécurité, en droit du travail également et en droit pénal. Et donc, cette formation est assurée, soit par l'Université de Polynésie française, soit par des prestataires externes (docteurs en droit du travail) qui interviennent selon les besoins de formation de nos contrôleurs du travail.

Pour ce qui est du renforcement des effectifs de notre direction du travail, il nous faut d'abord combler les postes vacants. Il faut savoir que depuis le rapport en commission, nous avons perdu un inspecteur du travail. Et donc, sur trois postes, il n'y en a qu'un qui est comblé. Mais, par l'adoption de la délibération aujourd'hui, nous pouvons rapidement nommer une inspectrice du travail locale, qui a déjà été formée, qui a donc suivi une formation en métropole, à l'INTEFP, et donc qui attend en fait cette délibération pour pouvoir être nommée inspectrice du travail. Il nous faudra encore chercher un troisième et donc là, par des mesures de promotion interne ou de concours, on espère attirer nos jeunes diplômés sur cette fonction.

Enfin, pour les contrôleurs du travail, il nous faut combler d'abord les effectifs vacants ; et le renforcement de nos effectifs va se discuter lors de la préparation du BP 2025 qui est en cours justement. Il y a une séance actuellement à la Présidence, un conseil interministériel pour le cadrage du budget primitif 2025, et donc je vais devoir vous quitter dès que j'ai fini le texte. Mais nous sommes en bonne voie.

Merci bien.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Y a-t-il des questions ?... Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Pas de discussion ? Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci.*

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. Pas de discussion ? Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci.*

Nous mettons aux voix maintenant l'ensemble de la délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 63-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DE L'ÉTABLISSEMENT GRANDS PROJETS DE POLYNÉSIE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M^{me} les représentants Ueva Hamblin et Marielle Kohumoetini

Le président : Nous passons au dossier n° 4 : rapport n° 63-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'établissement Grands Projets de Polynésie et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Jordy Chan : *Bonjour*, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour* à tous.

Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les représentants, en application de l'article 173 de la délibération n° 95-105/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2023 de l'établissement public Grands Projets de Polynésie, doit être adressé à votre assemblée.

Lors de la séance du 17 juin 2024, le conseil d'administration de l'établissement en question a adopté par délibération n° 0224/CAG2P le compte financier de l'exercice 2023.

Le montant définitif des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2023 est arrêté à la somme de 1 344 818 160 francs pacifique. Le montant définitif des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2023 est arrêté à hauteur de 1 357 040 819 francs pacifique.

Aussi, le résultat de fonctionnement du compte financier présente un résultat déficitaire de 12 222 659 francs pacifique.

Par ailleurs, le montant définitif des recettes d'investissement pour l'exercice 2023 est fixé à la somme de 3 732 011 364 francs pacifique. Le montant définitif des dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 est donc arrêté à hauteur de 4 175 671 667 francs pacifique. De ce fait, le déficit de la section d'investissement s'établit en 2023 à hauteur de 443 660 293 F CFP et le résultat global de l'exercice 2023 est aussi déficitaire de 455 882 952 F CFP et vient réduire le fonds de roulement qui s'établit désormais à 1 300 399 304 F CFP.

Les détails du compte financier sont exposés dans les pièces annexées au dossier.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre pour approbation.

Merci.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui. Merci, Monsieur le vice-président.

Monsieur le vice-président, Madame la secrétaire générale adjointe, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, mes chers collègues, membres de la commission, non-membres de la commission, chers collaborateurs et à tous qui sommes ici ce matin, *bonjour*.

Petite intervention, Monsieur le vice-président. Simplement pour indiquer que *Monsieur le maire* Simplicio Lissant ne participera ni au débat ni au vote pour ce dossier parce qu'il est membre du conseil d'administration de G2P et à ce titre-là, c'est pour ça qu'il s'est retiré.

Merci.

Le président : *Merci*, Madame.

Marielle, c'est à toi la parole.

M^{me} Marielle Kohumoetini : *Merci bien, Monsieur le président. Mes salutations à toutes et à tous en ce jour. Bonjour, Monsieur le vice-président. Bonjour à vous, Monsieur le ministre. Mes salutations aux élus de l'assemblée de Tarahoi*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 4004/PR du 4 juillet 2024.

Grands Projets de Polynésie, également appelé « G2P », a pour mission de procéder ou de contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature, destinés à un usage public ou d'utilité publique sur le territoire de la Polynésie française, et de concourir aux opérations de mise en valeur du patrimoine immobilier de la Polynésie française.

S'agissant des faits marquants de l'année 2023 :

Une réforme de sa politique stratégique engagée depuis 2022 avec notamment pour objectif d'être un acteur public majeur du développement durable du Pays.

Sur la Certification qualité ISO 9001, cette dernière, obtenue en 2019, a été renouvelée après l'audit réalisé en fin de l'année 2023.

La poursuite des opérations en maîtrise d'ouvrage propre relative notamment au Village tahitien, à l'immeuble FARNHAM ou encore le projet immobilier AM20 à côté de la centrale électrique de Vairaatoa.

Trente-une opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée ont été recensées en 2023, dont le Pôle de Santé mentale, la réhabilitation des services SSR et LS de l'hôpital de Taravao, l'aménagement du laboratoire d'anatomocytologie de l'ILM, la réhabilitation de l'hôpital Louis Rollin à Taiohae (Nuku Hiva) et le Pôle sportif de combats de Punaruu.

En complément du rapport, nous vous invitons également à prendre connaissance du rapport d'activité de l'établissement pour l'exercice 2023, joint à la saisine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2023 :

À la clôture de l'exercice 2023, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de 5,077 milliards F CFP et, celui des dépenses à 5,532 milliards F CFP.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde déficitaire de 455 millions F CFP venant diminuer le fonds de roulement, qui passe de plus de 1,756 milliard F CFP en 2022 à environ

1,3 milliard F CFP à la clôture de l'exercice 2023. Le résultat de fonctionnement déficitaire de 12 222 659 F CFP est affecté au compte 1 068 « Autres réserves ».

Pour les travaux en commission, l'examen du présent projet de délibération par la commission de l'équipement, de l'aménagement du territoire et des transports, le 17 juillet 2024, a permis principalement de faire un point sur l'avancement d'opérations gérées par l'établissement.

Ainsi :

- Le schéma d'agglomération des Marquises, pour lequel G2P a été mandaté par le ministère des grands travaux, consiste en des études d'accompagnement qui n'ont pas encore démarré mais qui visent à consolider l'état des lieux, en s'insérant entre le SAGE et les différents PGA applicables dans l'archipel ;
- Le schéma d'agglomération de Tereheamanu a donné lieu à la sélection d'un cabinet de consultants chargé de réaliser des études à partir du mois d'août 2024, sur une période minimale de six mois ;
- L'urgence aujourd'hui porte sur les équipements sportifs prévus dans le cadre des prochains Jeux du Pacifique, l'établissement venant en soutien de l'IJSPF afin que le Pays puisse être au rendez-vous de l'échéance 2027.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'établissement Grands Projets de Polynésie et affectation de son résultat, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'équipement, de l'aménagement du territoire et des transports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci beaucoup.

Le président : *Merci bien,* Marielle.

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir du côté du Tapura ? *Merci.* À toi la parole, Maraëura.

M. Tahuu Maraëura : Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, Monsieur le vice-président de la commission permanente, Messieurs et Mesdames les représentants de l'assemblée de Polynésie française, chers collègues, *bonjour.*

Nous n'avons plus besoin de présenter, ni de vanter les mérites de l'établissement Grands Projets de Polynésie qui, depuis le début des années 2000 et indépendamment de ses multiples changements de dénomination (EGT, TNAD et autres), œuvre au service de la collectivité pour réaliser, rénover, aménager ou encore gérer des ouvrages et diverses structures à caractère public.

Aussi, permettez-moi au passage de féliciter les élus de votre majorité, à commencer par les membres de la commission de l'équipement, d'exprimer tout l'intérêt qu'ils portent à G2P tant pour sa ténacité sur les dossiers que pour sa solidité financière.

Le Centre hospitalier du Taone qui reste de loin le chantier le plus imposant ; le parc Paofai en front de mer ; le Musée de Tahiti et ses îles fraîchement réhabilité ; le Fare Natura de Moorea, le collège de Teva i Uta, le Pôle de Santé mentale en passe d'être achevé et bien d'autres... sont quelques-unes de ses belles réalisations dont le montant total d'investissement dépasse plusieurs dizaines de milliards de francs pacifique. Mais tous ces projets devenus réalité revêtent aujourd'hui une utilité qui n'est plus à démontrer.

De cet exercice 2023, considéré comme une bonne année tant G2P aura « investi considérablement » de l'aveu même de son directeur, il en ressort un compte financier globalement déficitaire à hauteur de 455 882 952 F CFP. Un résultat tout à fait assumé, qui s'explique principalement par un jeu d'écritures

comptables, mais également par l'inscription d'une charge exceptionnelle de 495 millions consécutive au paiement de l'impôt sur les bénéfices après une année 2022 largement excédentaire. Autrement dit, c'est la collectivité qui a tiré profit de la bonne santé financière de G2P !

À ce titre, rappelons que l'établissement Grands Projets de Polynésie peut compter sur de nombreuses ressources financières pour conduire les chantiers et nombreuses études qui lui sont confiées par la tutelle, dont principalement la moitié du produit annuel de la taxe spécifique sur les grands travaux et routes, la TSGTR qui a représenté l'an dernier la bagatelle de 637 millions F CFP. Sans oublier naturellement le fruit (près de 3,5 milliards) de ses diverses opérations menées en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du Pays.

Ceci étant dit, les dimensions hors normes de la Polynésie française, sur une superficie aussi grande que l'Europe, font que G2P ne peut pas être partout à la fois ! Si effectivement nous pouvons comprendre la frustration de certains élus de voir les problèmes perdurer comme par exemple à l'hôpital d'Uturoa — dossier actuellement jugé non prioritaire —, il en est de même pour les projets du lycée polyvalent à Moorea ou du Village tahitien qui ont été mis en suspens par le gouvernement Brotherson. Sur ces deux sujets, votre majorité ne semble pas pressée de répondre aux attentes des Polynésiens : qu'il s'agisse des jeunes étudiants contraints de se lever aux aurores pour se rendre à Tahiti ou des professionnels de l'hôtellerie soucieux d'accueillir encore plus de touristes.

Enfin, permettez-moi d'exprimer la préoccupation du groupe Tapura huiraaatira quant à la mise en œuvre, dans les temps, des infrastructures sportives sélectionnées pour l'organisation ici même des Jeux du Pacifique en 2027. Oui, mes chers collègues, « les délais sont très courts et on est déjà très en retard » comme l'a indiqué le directeur de G2P. En l'occurrence, les épreuves d'athlétisme se dérouleront-elles sur le complexe de Hitiaa — auquel cas il faudra tracer une piste en tartan de huit couloirs — ou plutôt au stade Pater ? Visiblement, les discussions seraient-elles toujours en cours ? Des études à mener en 2024 figurent bien dans le planning prévisionnel des opérations gérées par G2P mais sans certitude. La ministre de la jeunesse et des sports aura peut-être un complément d'information à nous apporter à ce sujet...

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.*

Qui souhaite intervenir du côté du Tavini ?...

M. Ernest Teagai : *Monsieur le président de la Commission, Madame la vice-présidente du gouvernement, Monsieur le ministre du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants élus du peuple, mes salutations à toutes et à tous en cette nouvelle journée.*

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour discuter d'un sujet important, l'approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'établissement Grands Projets de Polynésie (G2P) et l'affectation de son résultat. Permettez-moi de vous rappeler l'importance de cet établissement et de son rôle dans le développement durable et le rayonnement de notre pays.

Grands Projets de Polynésie, aussi connu sous le sigle G2P, est un établissement public à caractère industriel et commercial, dont la mission est de contribuer à la réalisation, à la rénovation et à la gestion d'ouvrages publics ou d'utilité publique sur l'ensemble de notre territoire. Avec son siège à Tahiti, G2P joue un rôle fondamental dans la valorisation de notre patrimoine immobilier et dans l'amélioration des infrastructures essentielles à notre quotidien.

En 2023, G2P a démontré une fois de plus son efficacité et son engagement. Malgré un contexte financier difficile, l'établissement a réussi à mener à bien plusieurs projets d'envergure. Parmi eux, le Village tahitien, avec son appel à projets pour six lots d'hébergements touristiques, marque une étape importante dans la diversification de notre offre touristique. La gestion des terrassements et la viabilisation des

emprises témoignent de notre capacité à planifier et à exécuter des projets ambitieux sur plusieurs années.

De même, l'Immeuble FARNHAM a fait l'objet d'études approfondies pour envisager sa rénovation, soit sans extension, soit avec une extension sur deux niveaux supplémentaires. Ce projet illustre notre volonté de moderniser nos infrastructures tout en préservant notre patrimoine architectural.

Le projet immobilier AM20 est un autre exemple de notre engagement à créer des espaces mixtes, combinant commerces, bureaux et logements, reliés à la gare maritime par une passerelle. Ce type de projet est essentiel pour dynamiser notre économie et améliorer la qualité de vie de notre population.

Nous ne pouvons pas parler de G2P sans souligner son rôle crucial dans la préparation des Jeux du Pacifique 2027. Ces jeux représentent une opportunité unique de positionner le *pays* sur la scène internationale. Pour réussir cet événement, nous devons disposer d'infrastructures sportives modernes et adaptées.

G2P est déjà à l'œuvre avec plusieurs projets directement liés aux Jeux du Pacifique. La réhabilitation de la piste d'athlétisme du collège de Hitia'a et du stade Pater sont des exemples concrets de cette mobilisation. Ces infrastructures seront non seulement utilisées pour les jeux, mais elles bénéficieront également à nos jeunes et à nos athlètes locaux sur le long terme, renforçant ainsi notre engagement envers le sport et la santé.

Le Pôle sportif de combats de Punaruu et le laboratoire d'anatomocytopathologie sont également des projets majeurs gérés par G2P. Ces infrastructures ne sont pas seulement des nécessités pour les jeux, mais elles sont aussi des investissements dans notre avenir, soutenant la santé publique et le bien-être de nos citoyens.

En examinant le compte financier de 2023, nous notons un déficit global d'environ 456 millions F CFP. Ce déficit, bien que préoccupant, s'explique par des dépenses exceptionnelles et des retards dans l'encaissement de certaines taxes. Cependant, il est crucial de comprendre que ces défis financiers ne doivent pas nous décourager. Au contraire, ils doivent nous inciter à redoubler d'efforts pour optimiser notre gestion et notre planification. G2P a toujours fait preuve de transparence et de rigueur dans la gestion de ses ressources. Les efforts déployés pour obtenir et maintenir la certification qualité ISO 9001 en sont la preuve. Cette certification, renouvelée pour la quatrième fois après l'audit de fin d'année 2023, garantit que les procédures de G2P sont claires et efficaces, visant toujours à offrir des services de qualité à ses clients et partenaires.

En approuvant le compte financier de l'exercice 2023 et en affectant judicieusement le résultat, nous reconnaissons son rôle indispensable et nous nous engageons à travailler ensemble pour surmonter les défis financiers et réaliser nos ambitions communes. Il est essentiel que nous restions solidaires et déterminés à soutenir G2P dans ses efforts pour améliorer notre infrastructure et préparer les Jeux du Pacifique en 2027. C'est une mission collective, une responsabilité que nous partageons tous.

Que l'amour règne.

Le président : *Merci*, y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? *Non*. Donc la discussion générale est maintenant close, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M. Jordy Chan : *Merci*, Monsieur le président, je vais répondre point par point.

Concernant le lycée de Moorea, le ministre de l'éducation s'est déjà exprimé à ce propos. Le projet initial avait plusieurs défauts. Le premier c'est que le budget d'investissement avait explosé entre le début du projet et le projet tel qu'il était dimensionné lorsqu'on est arrivé aux manettes du gouvernement. On est passé d'un budget de 3 milliards, à 8 milliards F CFP. Pour vous donner une idée, si on prend le lycée Diadème, c'est un lycée qui est implanté sur une superficie de 3 hectares et demi

pour 2 000 élèves. Le lycée de Moorea, d'Opunohu, lui avait pour vocation de s'installer sur une superficie de huit hectares pour 350 élèves. Donc on était vraiment sur un projet qui était surdimensionné et ce qui expliquait d'ailleurs en partie l'augmentation du budget.

La deuxième chose qu'il faut souligner, c'est que ce projet, dans tous les cas, était à uniquement l'étude, donc les travaux n'étaient pas prévus pour tout de suite. Au plus tôt le lycée était prévu d'être livré en 2028, vraiment au plus tôt dans les délais les plus optimistes. Donc c'était vraiment le moment qu'il fallait choisir pour le redimensionner, et c'est ce qu'a fait le ministre de l'éducation et c'est le travail qu'il est en train de mener. En parallèle, comme il l'a déjà annoncé, il est en train d'étudier la possibilité d'installer des classes de seconde dans les établissements de collège existants. Donc ça, ce sont toutes les mesures qui ont été mises en place concernant ce projet.

Pour ce qui concerne le Village tahitien, le Président s'est exprimé à plusieurs reprises à ce propos, il y a trois choses qui lui posent question. Le premier c'est le montant important des dépenses publiques engendré par ce projet s'il est mis en œuvre tel qu'il a été pensé. C'est plus de 40 milliards de dépenses public, donc ce n'est pas rien, c'est énorme. Le deuxième chose, c'est la capacité du secteur du BTP, des entreprises du BTP à mettre en place les travaux, dans les délais qui ont été annoncé. Et la troisième c'est la cohérence globale du projet, d'un point de vue architecturale qui aujourd'hui est remise en cause.

Pour cette raison, le Président a choisi de lancer un schéma directeur de l'hébergement touristique, schéma directeur qui est en cours d'élaboration et qui sera livré normalement d'ici la fin de l'année, qui permettra de prendre une décision éclairée sur la poursuite du projet tel qu'il est ou redimensionné, en fonction de la vision du développement de l'hébergement touristique que l'on souhaite adopter pour l'ensemble de la Polynésie.

Pour les jeux du Pacifique 2027, la ministre des sports s'est déjà exprimée à ce propos, et un texte a d'ailleurs était adopté par l'assemblée concernant ces jeux. Ce sont 18 milliards d'investissements qui seront dépensés pour mettre en place toutes les infrastructures sportives qui seront nécessaires à la tenue de cet évènement. Dix-huit milliards pour 2027, d'ici à 2027 et ça comprendra notamment toutes les infrastructures qui sont nécessaires à l'accueil des épreuves d'athlétisme que vous mentionnez plus tôt.

Et enfin, la dernière chose, c'est concernant le déficit de l'établissement. Il ne faut pas s'alarmer pour un déficit. La structure actuelle de l'établissement fait que d'année en année, il peut y avoir un déficit ou au contraire un bénéfice pour l'établissement. Ce qui compte, c'est d'avoir un fonds de roulement qui soit suffisant pour supporter ces charges ou ces bénéfices. Et en l'occurrence c'est le cas, puisqu'on a 1,300 milliards de fonds de roulement en fin d'année. Donc, pas de souci à ce niveau-là, et je sais que le directeur de l'établissement surveille ça de près. Voilà, *merci*.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.* Madame Pascale Haiti.

M^{me} Pascale Haiti : Merci Monsieur le président.

Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs, *bonjour*.

Pour le lycée de Moorea, je voulais savoir. Là, vous le revoyez à la baisse, bien sûr le cout de l'investissement. Va-t-il répondre concrètement aux besoins des élèves ? Et combien y a-t-il d'élèves qui viennent à Papeete au lycée Diadème ? Je pense que vous avez ce recensement. Tous les élèves vont-ils bénéficier de cet établissement ou se contente-t-on uniquement de 350 élèves ? C'est ma première question.

La deuxième question sur le schéma d'agglomération des Marquises : j'aimerais bien avoir des explications sur ce schéma, quelle île concerne-t-il ? Et quels sont les projets ? Est-ce que c'est issu du gouvernement ou de la CODIM ou le fait d'avoir fait du terrain sur l'ensemble des Marquises ? Voilà, je voulais avoir une idée sur ce schéma d'agglomération.

M. Jordy Chan : En ce qui concerne le lycée de Moorea, les 350 élèves ont été dimensionnés sur la base des besoins pour la population de Moorea en elle-même, mais également sur la base des besoins pour les élèves qui viendraient au lycée de Moorea et qui viendraient d'autres îles pour le volet agricole du lycée. Donc l'ensemble des besoins ont été pris en compte.

En ce qui concerne le schéma d'agglomération des Marquises, c'est une étude que l'on a inscrite au budget G2P pour pouvoir mettre en cohérence le projet d'aéroport international avec l'aménagement global de l'archipel. Pourquoi ? parce qu'on s'attend à ce que si on choisit l'option de construire un aéroport international aux Marquises par rapport aux deux autres options qu'on a déjà énoncées, l'aéroport à vocation plus régionale et l'aéroport local amélioré. Si on choisit cette option aéroport international, il faudra mécaniquement repenser l'aménagement de Nuku Hiva notamment, mais également potentiellement des autres îles des Marquises qui sont situées à proximité.

Le président : Madame Pascale Haiti.

M^{me} Pascale Haiti : Pour le lycée de Moorea, si je comprends bien, on construit un établissement pour 350 élèves. Il y a 350 élèves de Moorea qui viennent sur Papeete, pas plus ?

M. Jordy Chan : Il y a moins, enfin selon les informations que j'ai, il y a moins de 350 élèves, puisque les 350 élèves comprennent à la fois les 195 élèves. Il y a 195 élèves en 2023 qui venaient de Moorea sur Papeete. Et comme je le disais, la raison pour laquelle nous avons décidé de redimensionner le projet, c'est justement parce que le projet était surdimensionné par rapport aux 350 élèves qui étaient visés. On avait un projet qui s'établissait sur huit hectares à 8 milliards pour 350 élèves, alors que le lycée Diadème, si on prend le lycée Diadème pour exemple, on est sur un lycée de 2 000 élèves sur 3 hectares et demi. Donc on est vraiment pas du tout sur les proportions usuelles pour un établissement.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre. Tapati, vous avez la parole.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, merci Monsieur le président. Chers ministres, bonjour ; chers élus, bonjour.*

Je soumets seulement un avis concernant ce projet d'établissement scolaire à Moorea. Premièrement, comme l'a dit le ministre, si l'on faisait une comparaison avec le lycée à Taaone, Te Tara o Maiao, il y a 2 000 élèves sur un terrain de trois hectares. C'est énorme, 2 000 élèves ! S'agissant de Moorea, ce serait 300 élèves sur un terrain de huit hectares, pour 8 milliards. C'est trop, c'est trop ! C'est une trop grande superficie, une trop grande dépense pour si peu d'élèves ! Et sur ces 300 élèves, tous ne seraient pas résidents de Moorea car on ne proposera pas toutes les filières à Moorea ! Certains élèves s'inscriront à Taaone, au Diadème, à Taravao, car ces établissements proposent aussi ces filières que bénéficieront les élèves de Moorea. Ainsi, ce ne sont pas tous ces 300 élèves... À mon avis, parmi ces 300 élèves, certains viendraient des îles.

Par conséquent, le gouvernement du pays fait bien d'examiner l'affaire, c'est une nécessité. Il faut l'examiner de sorte à bâtir effectivement ce lycée, peut-être pas avec ce budget, mais avec un budget plus raisonnable. C'est l'avis des habitants de Moorea que de revoir le budget attribué à cette école.

C'est tout, merci.

Le président : *Merci. Marielle, vous avez la parole.*

M^{me} Marielle Kohumoetini : Oui, c'est juste pour reprendre un peu les questions qui ont été posées en commission de l'équipement et des travaux. Et j'aimerais, justement en tant que présidente de la COM, faire remonter au CA la nécessité de construire de vrais sanitaires au parc Mamao pour les artisans, quand ils viennent des archipels au parc Mamao. Parce que je trouve qu'il n'y a pas de vrais sanitaires au parc Mamao pour les exposants.

Deuxièmement — j'aimerais faire remonter cela en Conseil d'administration —, et l'autre sujet qui a été mais vraiment bien discuté en commission, c'est le problème de logement de nos étudiants. Là, je vais intervenir en tant que représentante des établissements scolaires des îles Marquises. Encore aujourd'hui — et ça nous l'avons subi depuis déjà 40 ans, et nos enfants le subissent encore aujourd'hui —, j'aimerais faire remonter cela dans le prochain Conseil d'administration. Serait-il possible de porter ce sujet, des problèmes de logement de nos étudiants ?

Voilà, *merci bien*.

Le président : *Merci*, Marielle. Y a-t-il d'autres questions ? Hinamoeura.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Merci Monsieur le vice-président et bonjour à tous.

Monsieur le ministre, j'aurais une question concernant un ancien projet qui a été mis à la poubelle et en fait, c'est lorsque vous avez parlé de l'investissement concernant les Jeux du Pacifique ; 18 milliards, ça m'a fait bondir. Et donc, je voudrais avoir votre avis concernant le projet de l'ICPF qui devait se faire à Princesse Heiata et qui avait été conduit par G2P. Il y a eu énormément d'études pour cette construction, et tout ce qui manquait, c'était le permis de construire. J'aimerais savoir si vous avez participé aux décisions d'arrêt de ce projet que je regrette vraiment aujourd'hui. Et une des choses qui avaient été avancées par le ministre de la santé était de dire que nous n'avions pas assez d'argent pour ce projet. Donc, je ne me rappelle plus combien de milliard, mais quand je vois qu'on va mettre 18 milliards dans des Jeux du Pacifique pour quelques journées, je ne peux que bondir parce qu'en fait, on va mettre à mal la santé des Polynésiens en ayant arrêté le projet ICPF à Princesse Heiata, merci.

M. Jordy Chan : Pour les toilettes, c'est bien, on prend note. Il faut savoir que le Président a repris l'étude sur le PAU de Mamao qui permettra de planifier sur cette zone ce qui sera aménagé, dans quels délais et par qui. Parce qu'il y a plusieurs problématiques à ce niveau-là, notamment la résorption de l'habitat insalubre du quartier qui est nécessaire. Mais on prendra cette demande en compte.

En ce qui concerne le logement étudiant, là il faudra qu'on en parle avec le ministre de l'éducation, ça sort je pense du giron de G2P. C'est plus un projet ou une problématique qu'il faut analyser au regard de la politique en matière d'éducation de manière générale.

Sur Princesse Heiata, en fait, l'objectif, ce n'est pas forcément d'aménager Princesse Heiata, c'est d'avoir un ICPF, un Institut du cancer pour le Polynésie. Sur ça, le ministre de la santé Cédric Mercadal s'est déjà exprimé à ce sujet, le choix a été fait de rénover le centre 15 pour y héberger cet institut. Ce qu'on va faire au cours du mandat, c'est déjà démarrer les travaux de réhabilitation de ce centre 15. Ces travaux vont démarrer dès ce mois-ci, ils sont prévus de démarrer dans les prochains jours pour se terminer en 2026. C'est un choix qui a été fait par le ministre de la santé au regard de plusieurs critères, dont un qui était les délais de mise en œuvre de l'institut puisque si le projet avait été poursuivi sur Princesse Heiata, il aurait été mis en service uniquement en 2029, voir en 2031 en fonction des délais de mise en œuvre et d'approvisionnement de l'équipement.

Le deuxième critère sur lequel il s'est basé, c'est également le coût du projet puisque le projet de Princesse Heiata avait un budget qui s'élevait entre 6 et 8 milliards, alors que le projet situé sur le centre 15 est estimé uniquement à 2 milliards.

Quand je parle de redimensionnement de projet, on parle de l'ICPF par exemple, on parle du lycée de Moorea, ça a une vocation à rationaliser la gestion de notre budget, de nos finances publiques. Pourquoi fait-on cela ? Parce qu'on a plusieurs projets dans notre programme — il y avait des projets qui avaient été étudiés, qui ont été mis en œuvre par l'ancien gouvernement —, mais on a surtout des projets dans notre programme qui n'avaient pas été étudiés par l'ancien gouvernement. Et il faut pouvoir se garder des réserves financières, une capacité d'investissement pour mettre en œuvre ces projets pendant notre mandat. C'est pour ça qu'on est obligé parfois de faire des arbitrages sur certains projets, on est obligé de mettre moins d'argent sur des projets que l'on juge en tout cas surdimensionnés par rapport aux besoins

existants, et plus d'argent sur des projets que l'on souhaite poursuivre et qui sont dans notre programme. Voilà.

Le président : *Merci Monsieur le ministre.* Y a-t-il d'autres questions ? Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci. Monsieur le ministre, bonjour.*

Je voudrais rebondir par rapport aux interventions qui ont été faites et remercier mes collègues pour les questions qui ont été posées, et les observations, notamment concernant Mamao, le parc d'exposition de nos artisans notamment des archipels éloignés qui effectivement n'ont pas le confort requis pour tenir convenablement leurs foires et leurs expositions. Donc merci pour la réponse — que j'ai entendu partiellement, pardon, mais on y reviendra certainement plus tard.

Concernant les Jeux du Pacifique, le nouveau gouvernement nous a assuré d'une économie de 12 milliards sur le projet initial qui s'élevait à 30 milliards. Nous avons, au détour de conversations, de discussions en CCBF et notamment en commission de la jeunesse et des sports, demandé à ce qu'il y ait encore des efforts pour la construction, pour la réhabilitation de ces infrastructures pour nos Jeux du Pacifique. Je comprends tout à fait l'observation, on est en période difficile, notre peuple a faim et c'est compliqué d'afficher — comment dire — notre consentement par rapport à ces jeux, mais les conventions ont déjà été signées par l'ancien gouvernement, donc nous essayons au mieux de faire des économies. Puis c'est un engagement qui a été pris, on va le poursuivre.

Maintenant, ce que j'aimerais dire concernant, pas G2P particulièrement mais toutes les infrastructures qui ont été mises en place au-delà de la DCA, ce que je déplore un petit peu, c'est que toutes les missions concernant l'aménagement, les grands travaux, les équipements, sont un peu éclatés dans différentes structures alors que ces missions pourraient être concentrées dans une seule entité qui a besoin d'être renforcée, je pense notamment à la Direction de la construction de l'aménagement. Je comprends pourtant que, pour renforcer la DCA, il faut créer des postes. Donc ça demande encore une participation du Pays. Mais en termes de développement de notre pays, en termes d'infrastructures, en termes de tellement de choses, j'ai l'impression que toute cette disparité des missions ne fait qu'alourdir et rendre plus compliqué l'administration. Puis ça ne facilite pas du tout le développement de notre pays.

Voilà, merci.

Le président : *Merci.* Madame Lana Tetuanui, à vous la parole.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci Monsieur le président. Chers ministres, chers collègues élus, mes chaleureuses salutations.*

J'ai envie de rebondir sur ce que l'élu de Moorea, Tapati, a dit concernant le lycée, le fameux projet lycée. Je soutiens les propos, ça m'arrive rarement, mais ce matin je soutiens un peu les propos de ce qui a été dit par Tapati. Parce qu'entre tout ce que les techniciens ou les ministres nous expliquent par a + b, et j'ai écouté et je prends en note le ministre des grands travaux qui nous explique ici qu'il faut revoir un peu la voilure, il y a d'autres priorités. *Monsieur le ministre, cela va faire deux ans.* Entre vos priorités et la réalité, enfin il y a quand même un grand décalage.

Je veux abonder dans le sens de ce lycée de Moorea, tant demandé, tant décrié, beaucoup d'eau ont coulé sous les ponts, même certains se sont fait élire en allant promettre ça — et je sais de quoi je parle ! Une réalité pour ceux de Moorea et je parle que ceux qui viennent au lycée à Papeete, alors je ne vais pas rajouter ceux qui se battent pour avoir une place à l'université, c'est une autre difficulté. Mais Monsieur le ministre, je crois que vous êtes complètement à côté de la réalité de ce qui se passe aujourd'hui ! Alors si je comprends, j'essaie de comprendre votre argumentation ce matin, en fin de compte, vous n'êtes plus au stade des vœux de la population, parce que c'est une demande qui émane quand même des parents, d'une partie de la population de Moorea.

En fin de compte aujourd'hui si j'ai bien compris, il faudra attendre l'avis des supers techniciens de vos ministères peut-être ou de vos services, c'est là qu'on pourra espérer au moins avoir quelque chose dans notre pays.

Monsieur le ministre, *ce n'est pas comme ça*, il ne faut pas inverser les rôles ! Nous sommes élus ici pour porter les vœux de toutes les personnes qui nous ont mandaté ici. À charge après à vous qui avait été nommé, à faire, à trouver toutes les équations possibles, puisque vous êtes le ministre aujourd'hui, pour faire quand même, pour répondre à cette demande, pas récurrente, mais plus qu'urgente, parce que *la demande est expirée* aujourd'hui.

C'est malheureux qu'en 2024, j'ai une pensée pour tous les anciens élus de Moorea qui ont siégé ici. J'ai toujours entendu, entendu, entendu cette demande pour l'île de Moorea.

Après Monsieur le Président, ce qui vient d'être dit par notre collègue Maurea, il y a une solution très simple. Quelque part vous avez raison, l'administration tue ce pays. Pour obtenir un permis de construire — encore je ne sais pas ici à Papeete, le document le plus simple un permis de construire, pire quand nous sommes dans les îles, il faut s'armer de courage. — De temps en temps je leur souffle un peu, avoir un peu de culot comme Lana Tetuanui pour obtenir un permis de construire ! Parce qu'il faut aller chez Tartempion, et encore espérer s'ils sont dans leurs bureau à 8 heures, sinon si tu arrives vers 10h 30 ils sont en pause-café !

Vous avez raison, mais la solution qui me passe par la tête pour harmoniser et pour faciliter la vie de nos citoyens, pas faciliter la vie de nos fonctionnaires ! En fin de compte c'est eux qui tue ce pays ! Qu'ils m'entendent, j'assume toujours mes propos ! Pour assumer et pour faciliter la vie de nos citoyens aussi bien ici à Tahiti, à la presque-île ou bien dans les archipels, c'est facile, article 43-2 du Pays, il faut transférer les compétences aux *maires*. *Vous autres*, certaines compétences, c'est écrit. Le seul truc qui manque aujourd'hui, c'est de la volonté politique !

Merci Monsieur le président.

Le président : *Merci* Madame. D'autres questions ? Tapati, *vous avez la parole*.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Non, notre discussion commence à s'améliorer, surtout la partie qui parle de la lenteur de nos services du Pays. Si, chers ministres et Madame la vice-présidente, il existe un moyen de faire un nettoyage profond de nos services, c'est simple, il faut l'appliquer. Certains ont fait une demande de logement depuis 15 ans, et ce n'est qu'hier qu'on leur dit « c'est une zone rouge, vous n'aurez pas votre logement ». Auparavant, ce n'était pas une zone rouge, ce n'est qu'aujourd'hui que c'est devenu une zone rouge. Prenez la peine de vérifier ce qu'elle mentionne ! Peut-être que ce n'est pas nous qui sommes lents, ce sont peut-être ceux qui ont la responsabilité des services du Pays. Dites-leur que notre peuple n'en peut plus d'attendre leur logement. Non, merci pour notre discussion.*

C'est tout, Monsieur le président.

Le président : *Merci. Y a-t-il d'autres questions ?* Pauline Niva, *vous avez la parole*.

M^{me} Pauline Niva : *Bonjour à toutes et à tous. Non, merci bien pour l'intervention de Madame la sénatrice. Et je me rappelle — cet avis se veut constructif —, je me rappelle du temps où je suis devenue agent de la Direction de la santé. Et il y avait une certaine année, il me semble que c'était en 2018 lorsque le Tapura huiraatira est venu au pouvoir.*

Le président du Pays, Édouard Fritch, a envoyé une lettre circulaire. Dans cette lettre, il confirme la volonté des dirigeants de notre Pays de simplifier les procédures administratives des services publics. Cette simplification vise à faciliter la vie quotidienne et à répondre plus efficacement aux demandes de nos concitoyens. Cependant, jusqu'à ce jour, ces démarches n'ont pas encore avancé.

Par conséquent, j'appelle et je soutiens fermement l'idée de Madame la sénatrice, à savoir : quand allons-nous enfin simplifier la vie de notre population, étant donné que c'est dans leur portefeuille que l'argent est prélevé pour payer nos travailleurs ? Madame la vice-présidente, je vous demande de porter ces paroles au sein de notre gouvernement, tout en exprimant notre désir, nous aussi, membres du Tavini huiraaatira, d'accélérer les démarches, afin de préparer la vie de notre population et qu'ils n'aient plus à attendre indéfiniment, comme l'a souligné, Madame la sénatrice, merci bien.

Merci bien.

Le président : D'autres questions ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Non. Merci bien, bonjour, Madame la sénatrice.*

Non. Lorsque nous sommes allés visiter cet établissement d'Opunohu, nous avons alors abordé des sujets tels que les aménagements fonciers et les permis de construire. Non, je souhaite simplement répondre à votre question concernant le lycée agricole d'Opunohu. Vous avez déjà envoyé une demande par l'intermédiaire de notre collègue Tepuaraurii, sollicitant Monsieur le ministre de l'éducation au sein de cette assemblée. Le 20 avril, vous avez demandé concernant la direction générale de l'éducation et des enseignements, pourquoi le ministre de l'éducation avait annulé ce projet d'enseignement.

Alors, je vais vous répondre en français, c'est plus simple.

Donc il y a eu une question orale et la réponse est là. Alors, Monsieur le Président, je vous demande de transmettre la réponse de Monsieur le ministre aux représentants de l'Assemblée. Je crois que tout le monde peut-être n'a pas entendu, parce que je crois qu'il y a eu des constats sur le nombre d'élèves au départ. C'est vrai qu'il y avait trois cents et quelques élèves, et puis en 2023, il n'y a eu que 195 élèves. Donc, je ne vais pas revenir sur ce que le ministre de l'éducation vous a expliqué, parce que pour lui, comme disait notre ministre des grands travaux, c'était sur 8 hectares, donc c'est tellement immense, et puis c'est sûr aussi les dépenses.

Comme vous le savez, lorsque nous sommes venus au gouvernement, c'est sur les grosses dépenses. On a voulu voir comment on pouvait revoir les grands projets, surtout les projets qui coûtaient énormément cher. À savoir aussi que ce projet du lycée agricole, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit par le ministre de l'éducation. Le gros défaut de ce projet, c'est ce qu'il a dit devant vous, c'est de n'avoir pas associé dès sa conception, le personnel enseignant, le personnel non enseignant, notamment la vie scolaire et les élèves qui seront les premiers utilisateurs au quotidien de la structure.

Et il a même insisté sur la problématique de la sécurité, car l'établissement a été pensé pour des utilisateurs adultes et non pas pour des adolescents. Et dire aussi que le ministre de l'éducation a dit qu'il a consulté, qu'il continue à avoir des avis et qu'il a pour projet de construire donc un internat à Maco Tevane, avec une inauguration à la rentrée scolaire d'août 2025. Dire que nous n'avons pas de projet, si ça a été repensé et ça a été exposé devant vous, je pense que là j'ai répondu à la question du lycée agricole.

Maintenant, pour revenir un peu, je me permets de vous répondre sur la DCA, comme les permis de construire. Alors, quand vous me dites qu'on ne s'inquiète pas de l'avis de nos administrés, je crois qu'au niveau du gouvernement, et surtout de l'idéologie de notre parti politique, c'est avant tout l'utilité, ne serait-ce que pour les permis de construire. Puisqu'on sait que la moitié, voire presque les trois quarts des permis de construire, c'était plutôt destinés aux maisons de l'OPH, puisqu'il y avait beaucoup de logements qui avaient été initiés et construits. Donc on avait décidé de faciliter en fait la prise de décision concernant les permis de construire, mais que ça restait sous l'autorité de la DCA pour confirmer les permis de construire ou les certificats de conformité.

Maintenant, sur l'organisation au niveau de la DCA, j'ai bien entendu Madame Maamaatua, vos remarques concernant l'organisation de la DCA, et d'autant plus que vous disiez qu'il fallait regrouper quelques missions et puis renforcer la DCA. Sachez que le Président qui a donc repris le portefeuille, et

son cabinet, sont en train de mettre en place justement un moyen de pouvoir faciliter la vie de nos administrés et surtout de regrouper un peu toutes ces compétences. Parce que comme vous l'avez bien souligné, il y a beaucoup de dispersion de compétences. Et je pense que le travail est en train de se faire justement pour faciliter.

N'oubliez pas aussi que nous travaillons sur la dématérialisation des demandes, des différentes demandes dans nos services et c'est en cours, ne serait-ce qu'au niveau de la DCA. La dématérialisation, par exemple, demandant au notaire, sur certains papiers ou certaines conventions qui doivent être revues avec les administrés et la DCA, cela a été facilité. Donc c'est pour cela que je vous dis, quand vous dites qu'on comprend, on comprend votre demande, parce que c'est le peut-être un des problèmes qui a été majoritaire lorsque nous avons pris les rênes du Pays.

Moi personnellement, ça a été vraiment ces demandes de permis de construire et ces certificats de conformité. C'est pour cela que je répète devant vous, ne dites pas qu'on ne pense pas aux problèmes des administrés. Bien sûr que nous sommes là pour aider, notre *population*, et je sais que quel que soit les partis politiques, quel que soit les gouvernements, on a toujours répété haut et fort devant cette noble assemblée qu'on s'occupait de nos administrés.

Alors s'il vous plaît, arrêtez la polémique, arrêtez les critiques. Nous sommes en train de faciliter la vie des administrés, mais sachez que le changement des mentalités est très très difficile. Vous le savez bien, on ne peut pas faire en une année le changement des mentalités, donc je vous assure que nous travaillons sur ce point, et nous voulons réellement faciliter la vie de nos administrés.

Alors, je reviens aussi sur la demande de notre élu des Marquises. Alors je voulais vous répondre sur la demande de la situation des étudiants marquisiens, c'est bien ça. — où elle est, sortie, elle est partie ? bon — je réponds quand même à sa question. Il faut savoir que ces étudiants sont plutôt vers le lycée Gauguin, puisque en 2024, il y aura 48 lits supplémentaires. C'est ce que j'ai comme information concernant le lycée Gauguin, j'espère que ça correspond à sa demande. — On ne saura pas. —

Alors je pense que j'ai fait le tour des questions et puis je vous remercie pour vos remarques. *Merci bien.*

Le président : Merci Madame la vice-présidente. D'autres questions ? *non, on poursuit.*

Alors nous passons à l'examen de la délibération : Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée, vous êtes d'accord ? D'accord.

Donc en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? *Merci.*

Donc l'ensemble de la délibération est adopté par 20 voix, 0 contre, 0 abstention, Monsieur Lissant ne participant pas au vote, comme l'expliquait Madame Teriitahi tout à l'heure, *merci.*

RAPPORT N° 73-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ADAPTATION DU DROIT DE LA GESTION D'ACTIFS AU RÈGLEMENT EUROPÉEN DU 15 MARS 2023 SUR LES FONDS EUROPÉENS D'INVESTISSEMENT DE LONG TERME (ELTIF)

Présenté par M. le représentant Teaipaea Hoiore

Le président : Nous passons au dossier n° 5, rapport n° 73-2024 relatif À l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance portant adaptation du droit de la gestion d'actifs au règlement européen du 15 mars 2023 sur les fonds européens d'investissement de long terme (ELTIF).

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet *merci.*

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien*, Monsieur le président, *merci bien*, aussi à vous, élus de m'écouter.

Donc ici, nous avons une ordonnance adoptée le 3 juillet 2024, donc c'est une demande d'avis formulée par l'État. Alors, le contenu du projet d'ordonnance, c'est la modification en profondeur des règles applicables au fonds européen d'investissement de long terme, appelé ELTIF, afin d'accroître leur diffusion auprès des épargnants européens.

Les ELTIF permettent de satisfaire les besoins de financement de l'économie réelle, en acheminant des capitaux d'origine non bancaire vers des projets de long terme, de type infrastructures, financements de PME, mais des critères de création de ces fonds ont été trop dissuasifs.

L'ordonnance vient donc les assouplir en supprimant les contraintes de seuil du premier versement, parce qu'antérieurement prévu à 10 000 euros.

Et le deuxième point, c'est élargir la gamme d'actifs éligibles, notamment aux obligations vertes et aux investissements dans des entreprises financières de moins de 5 ans. Ces ELTIF, c'est une nouvelle version qui permettra de soutenir le développement économique durable en attirant des capitaux vers des projets à long terme.

En conclusion, ces dispositifs relèvent intégralement de la compétence de l'État en matière monétaire et financière. Cependant, une fois de plus, la méthodologie employée par l'État ne permet pas à la Polynésie d'évaluer les effets de modifications proposées en l'absence d'un code monétaire et financier, consolidé dans sa version applicable à *Mā'ohi Nui (NDT, à la Polynésie française)*. Pour cette raison, la commission de l'économie a proposé d'émettre un avis défavorable à ce projet d'ordonnance. Donc, je vous le soumetts, chers élus de l'assemblée, *merci bien*.

Le président : Merci Madame. Je demande au rapporteur Tevaipaea Hoiore de faire une présentation du rapport merci.

M. Tevaipaea Hoiore : Merci Monsieur le président.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Les Fonds Européens d'Investissement de Long Terme dits ELTIF ont été créés par l'Union européenne afin de canaliser des capitaux vers des projets à long terme, souvent de grande envergure, qui soutiennent le développement économique et la croissance durable.

Le cadre initial des ELTIF a été jugé trop restrictif et complexe, ce qui a limité son adoption par les investisseurs et les gestionnaires d'actifs. Aussi, par Règlement (UE) 2023/606 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2023, des modifications ont été apportées pour rendre ces fonds plus attractifs et accessibles, tant pour les investisseurs institutionnels que particuliers.

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte est venu soutenir le développement de ce nouveau type de fonds d'investissement, dits ELTIF 2.0. L'article 40 de cette loi du 23 octobre 2023 a autorisé le gouvernement central à procéder par voie d'ordonnance pour modifier le code monétaire et financier afin de garantir l'attractivité du cadre français de la gestion d'actifs et à transposer ces mesures en Polynésie française.

Le projet d'ordonnance sur lequel l'assemblée de la Polynésie française a été saisie, est pris sur ce fondement. Il convient de préciser que lors du conseil des ministres en date du 3 juillet 2024, le gouvernement central a adopté le projet d'ordonnance. Toutefois, compte tenu des observations formulées par les services du pays, il importe que l'assemblée de la Polynésie française se prononce sur le sujet.

Il est rappelé que, s'agissant d'une ordonnance, il est toujours possible que les parlementaires de la Polynésie française fassent entendre la position de la collectivité sur ce sujet lors de l'examen à l'Assemblée nationale ou au Sénat du projet de loi portant ratification de ladite ordonnance. Ce projet de loi de ratification doit être déposé devant le Parlement dans un délai de trois mois à compter de la publication de l'ordonnance.

Seul l'article 17 de l'ordonnance (*article 18 du projet d'ordonnance*) concerne la Polynésie française en tant qu'il modifie les articles L. 743-8, L. 743-9 et L. 743-10 du code monétaire et financier. Bien que ces dispositions relèvent intégralement de la compétence de l'État, les réserves formulées par l'assemblée de la Polynésie française dans ses précédents avis en matière d'intelligibilité du droit peuvent, une fois de plus, s'appliquer s'agissant :

- Du partage des compétences entre la Polynésie française et l'État au sein des activités régies par le code monétaire et financier d'une part ;
- Deuxièmement, de la technique rédactionnelle utilisée par l'État, à savoir celle des compteurs dits « LIFOU », qui ne permet pas une accessibilité et une intelligibilité immédiates des dispositions applicables ;
- Troisièmement, de la transmission d'une version consolidée du code monétaire et financier tel qu'applicable en Polynésie française et, plus généralement, des textes et codes intervenant dans les matières relevant de sa compétence.

Au regard de ces éléments, la commission de l'économie, des finances et du budget, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis défavorable aux dispositions du code monétaire et financier étendues en Polynésie française par ce texte.

Le président : *Merci*, parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes maximum. Madame Maurea, à vous.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Notre assemblée est sollicitée pour donner un avis sur un projet d'ordonnance portant adaptation du droit de la gestion d'actifs au règlement européen du 15 mars 2023 sur les fonds européens d'investissement de long terme (ELTIF).

Examiné par la commission de l'économie du 23 juillet 2024, il a été constaté que ce projet d'ordonnance avait déjà été adopté en substance en France le 3 juillet dernier.

Encore une fois, nous ressentons le désagréable sentiment d'être négligés, obligés de donner un avis qui semble déjà sans effet puisque le projet est sur le point d'être appliqué, sauf si le Parlement l'amende dans le délai de trois mois prévus.

Encore une fois, au-delà de cette frustration, il est crucial de noter que dans le contexte politique actuel en France, marqué par une Assemblée nationale diversifiée et, dans une certaine mesure, hostile au gouvernement central, une prise en compte préalable de notre avis aurait permis de montrer que ce texte avait été élaboré en accord avec les besoins et les aspirations locales. Cela aurait certainement renforcé l'acceptation de ce texte.

Certains pourraient considérer que nous dramatisons la situation pour un projet qui semble à première vue plutôt favorable ou sympathique. Cependant, je tiens à exprimer notre désaccord avec cette attitude paternaliste où les décisions sont prises de manière unilatérale à Paris, à 20 000 km d'ici.

Cette approche est non seulement méprisante envers les habitants des outre-mer et des colonies françaises, mais également dangereuse.

Prenons l'exemple du chlordécone, un pesticide hautement toxique utilisé aux Antilles jusqu'en 2003, malgré son interdiction en 1993 et la découverte de sa toxicité aux États-Unis en 1976. Cette décision catastrophique pour la santé des Antillais aurait pu être évitée si l'État avait écouté les alertes locales et les recommandations scientifiques.

Mais, comme pour les essais nucléaires français effectués dans notre Pays, il semble que les priorités de l'État français étaient ailleurs, au détriment de la santé des populations locales. *Mais bien sûr*, qu'il était bon de vivre dans les colonies, où tout était permis !

Revenons à notre sujet. L'État français doit arrêter d'ignorer les élus locaux et les consulter en amont de l'adoption de ses textes. Nous, habitants de la Polynésie, de *Mā'ohi Nui* (NDT, la Polynésie française), connaissons notre Pays et ses enjeux mieux que quiconque. Il est essentiel que nous soyons davantage impliqués dans la rédaction des mesures qui impactent notre *Pays*.

Concernant nos observations, elles sont les mêmes que celles exprimées dans cette assemblée depuis plusieurs années. La méthode de rédaction utilisée est opaque. Pour améliorer la transparence et l'intelligibilité des textes juridiques, il est nécessaire :

- De clarifier dans le code monétaire et financier les activités relevant de la compétence du Pays et de l'État ;
- D'améliorer la technique rédactionnelle utilisée par l'État pour permettre une compréhension immédiate des dispositions applicables plutôt que d'imposer un travail ardu de consolidation ;
- De fournir une version consolidée du code monétaire et financier applicable en Polynésie ainsi que des textes et codes pertinents.

Pour ces raisons, je propose à mes collègues de suivre l'avis défavorable émis par notre commission législative sur ce projet d'ordonnance. *Merci bien*.

Le président : *Merci*, Madame. Madame Teriitahi, à vous la parole.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui merci Monsieur le vice-président.

Je ne vais pas m'attarder sur ce dossier, je rejoins complètement les observations formulées par ma collègue Maurea, parce qu'effectivement sur ce projet d'ordonnance on sollicite l'avis de l'Assemblée — et je vais redire ici ce que j'ai dit déjà en commission — souvent bah finalement on demande notre avis juste parce qu'il faut qu'on formule un avis. Et lorsqu'on apprend que bah dans — en l'occurrence pour ce texte — le 3 juillet, le Conseil des ministres national a déjà émis l'ordonnance, euh on se demande à quoi ça sert.

Bon notre assemblée, — en tout cas déjà en commission et c'est le chemin que l'on prend, — notre assemblée a décidé quand même de formuler un avis.

Personnellement je plaide, depuis un moment pour dire bah si c'est comme ça on a qu'à ne carrément pas donner d'avis, parce qu'en fait tout ce qu'ils veulent c'est qu'on donne un avis, peu importe quel est cet avis, qu'il soit favorable ou défavorable, on s'en fiche en fait. Tout ce qu'il faut c'est que l'Assemblée de Polynésie rende un avis.

Or, à un moment donné bah si on donne un avis on aimerait bien qu'en en tienne compte et effectivement comme ce qui viens d'être dit, que ces avis servent à quelque chose et que ce soit bénéfique pour nous, parce que si on nous consulte pour des avis, c'est que ça peut avoir un impact sur nous.

Bon, on la vue dans certains dossiers des choses qui n'auront jamais de chance d'avoir un impact, mais parce que c'est dans nos compétences on est obligé de donner un avis.

Mais il y a quand même d'autres sujets où notre avis est important, parce qu'effectivement il peut y avoir un impact direct sur nos compétences et sur notre vie en Polynésie. Or, à chaque fois c'est vrai, bah voilà, on nous demande notre avis, alors peu importe celui qu'on donne et puis voilà.

Summum des situations, c'est que finalement la France a déjà pris sa décision avant même qu'on ne donne notre avis, donc enfin, je ne vais pas m'étendre plus que ça, tout est dit, à quoi ça sert.

C'est vrai que pendant la commission, si on va un petit peu sur le fond, on a une intervention du directeur de l'IEOM qui a essayé de nous expliquer les bénéfices de ce texte pour les fonds européens d'investissement à long terme etc. Bon il a essayé de nous éclairer au mieux sur ce texte, même si, et ça fait partie du deuxième motif pour lequel on a donné un avis défavorable, euh, on pige que dalle quoi.

Enfin voilà, quand on parle d'intelligibilité du droit, même le mot intelligibilité du droit est compliqué en lui-même, pour faire simple, on ne pige rien du tout à ce qui est dit, et pourquoi est-ce qu'on ne pige rien ? C'est parce que la façon de le présenter elle est faite pour des gens qui savent lire et qui sont vraiment aguerris à la lecture des textes juridiques et de ce genre donc de présentation.

Et c'est très compliqué pour nous, même en essayant de passer du temps etc., dessus, on demande à avoir des présentations qui soient simplifiées et qui soient consolidées surtout.

Des versions consolidées, parce que lorsqu'on nous dit, modification de l'alinéa 3, alors il faut aller rechercher c'était quoi l'alinéa 3 et puis là bah celui-là à la dernière modification il a modifié l'alinéa 2, enfin bon voilà.

Au final on ne sait pas où on a commencé, on ne sait pas où on atterrit, on ne sait pas ce qu'on a changé et c'est ce qu'on réclame quand on parle d'intelligibilité du droit. Mais ça fait, je ne sais pas combien de fois qu'on le dit, bah on va le dire une énième fois, et peut-être qu'un jour on ne donnera plus du tout d'avis. Et je pense qu'à ce moment-là ça dérangera pas mal, ceux qui ont besoin d'avoir un avis de notre part, mais enfin bon voilà, pour toutes ces raisons, évidemment on va être conforme à l'avis qui a été donné en commission, c'est-à-dire un avis favorable à l'avis défavorable qui est proposée, *merci*.

Le président : *Merci*, Madame. Il y a d'autres ? Madame Lana Tetuanui, à vous la parole.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, Monsieur le président, avec tout le respect que j'ai pour mes collègues de la commission permanente, je me permettrais aussi, Monsieur le président, de faire un focus ici, au sein de cet hémicycle, puisque nous apprenons depuis, il y a à peine 2 heures le décès assez brutal du maire délégué de la commune associée de Puohine à Taputapuātea, Madame Armelle Mou Kam Tsé, épouse Macé, tragiquement d'une crise cardiaque.

Pourquoi je me permets, Monsieur le président, tout le respect que je vous dois, Madame la vice-présidente, puisqu'elle a été élue aussi ici à l'Assemblée, en 2008 jusqu'en 2011. Donc, j'associe l'ensemble de mes collègues au nom du président de la commission permanente, puisque vous êtes présent. Et je pense je me permettrai aussi, au nom de notre président de l'Assemblée de Polynésie, puisque Armelle, *maire* délégué de Puohine, a siégé aussi ici au sein de cet hémicycle. Nos pensées à tous ses proches et l'ensemble des élus de la commune de Taputapuātea.

Pour en revenir, excusez-moi, Monsieur le président, pour ce petit focus, mais je pense qu'il était important, pour moi en tout cas élue de l'île de Ra'iatea, de lui rendre hommage, aussi, à cette honorable élue du *pays*.

Pour en revenir un peu au sujet de la commission permanente, je souscris totalement à l'avis qui est donné. Je dénonce encore la forme, la forme, la seule — comment dirais-je — chance que nous avons, heureusement quand même, qu'il y a un article du parlement qui les oblige à ratifier, même s'ils ont publié déjà au Journal Officiel. Je vous rappelle un peu l'ordonnance de la fonction publique et communale. Ils avaient déjà publié, mais ils ont l'obligation de ratifier, là, ils vont monter au créneau. Enfin quand je dis « nous », l'ensemble des parlementaires. Ça sera à nous à rebondir et porter l'avis

défavorable de l'Assemblée. Heureusement, si je percuté vite un peu sur ce dossier-là, et il est nécessaire d'avoir un vrai, mais, comment dirais-je, code monétaire. Mais aussi, c'est la compétence, comme vous l'avez rappelé si bien, mes chers collègues, de l'État. Mais, il est important pour nous d'avoir ce document, mais mis à jour.

Parce que ça change tous les deux mois ; le temps qu'on ratifie, et ils vont rechanger encore d'autres articles. Parce que derrière tout ça, il y a quand même des sujets importants, s'agissant des fonds européens qu'on pourrait aussi profiter et qui pourraient aussi venir, comment dirais-je, abonder les besoins en investissement, et Dieu sait qu'il y en a. Entre tous ceux qui veulent des quais *neufs*, entre tous ceux qui veulent un aéroport international, entre tous ceux qui veulent une vraie et grande route ici, sur l'île de Tahiti, parce que malheureusement on ne peut plus continuer à circuler si on laisse nos routes, nos infrastructures dans l'état.

Il y a quand même quelque chose d'intéressant à aller puiser derrière tout ça. Mais bien sûr, je suis d'accord avec vous, c'est la forme qui nous offusque un peu. Ils continuent mais ce n'est pas grave. Ils peuvent continuer, parce que nous aussi, ils vont nous entendre aussi, il n'y a pas de soucis de ce côté-là. Tout à fait d'accord, un avis aussi favorable, à l'avis défavorable de la commission permanente.

Merci.

Le président : Merci Madame. Donc, je demande à tout le monde, s'il vous plaît, une minute de silence pour le respect de cette ancienne élue de l'assemblée territoriale, merci.

(L'ensemble de l'assemblée se lève afin d'offrir une minute de silence à leur ancienne collègue, Madame Armelle Mou Kam Tsé)

Merci.

Plus d'intervention ?... La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci.*, Monsieur le président.

Tout d'abord, je voulais aussi me joindre un peu aux annonces de notre sénatrice puisqu'on était ensemble au sein de cet hémicycle avec l'élue qui vient de décéder. C'est vraiment du fond du cœur que je me joins à cette souffrance au niveau de la famille. *Merci bien* pour les nouvelles et de transmettre aussi le soutien de notre gouvernement à cette douloureuse nouvelle, parce que je sais qu'elle a été une *maire* et puis une élue très dynamique au sein de l'assemblée. *Merci bien.*

Pour revenir au texte, je voulais remercier Madame la sénatrice pour son intervention pertinente puisque c'est la réponse que je voulais apporter puisque notre collègue Tevaipaea avait soulevé cela en disant que les parlementaires ont le droit de faire entendre leur voix, parce que c'est vrai que c'est une des solutions.

Sachez qu'au sein de cette assemblée, depuis des années, cela a toujours un peu été les mêmes plaintes, c'est-à-dire qu'on reçoit des projets d'ordonnance, nous devons voter et, souvent, cela a déjà été voté. Donc ce qui se passe, c'est vrai qu'après, il y a la ratification de cette ordonnance et c'est là que nous faisons des interventions.

Je remercie Madame la sénatrice d'avoir invité les parlementaires à rebondir puisque cela va être le cas, puisque ce n'est que là qu'on peut faire entendre nos voix. Et si on veut vraiment un changement, c'est de travailler au sein des deux institutions parce qu'il faut savoir qu'il faut modifier au niveau de la loi organique, et c'est toute une procédure. Donc, ce sont nos parlementaires qui peuvent monter au créneau,

nos parlementaires nationaux : c'est-à-dire les sénateurs, sénatrices, et puis les députés à l'Assemblée nationale.

Voilà, *merci bien*.

Je pense que cela a été ça parce que Maurea nous a bien dit qu'il fallait bien clarifier les compétences du Pays et de l'État, mais il faut savoir que nous avons notre loi organique pour clarifier ces compétences. En fait, ce qu'il y a, c'est vraiment au niveau du vote de ces ordonnances, on est toujours monté au créneau depuis des années, cela n'a jamais été changé, et je pense que c'est un travail au niveau des parlementaires nationaux.

Voilà. *Merci bien*. Je pense que c'est bon.

Le président : *Merci*.

Nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte. Pas de discussion ?... Nous passons au vote : qui est contre ?... Qui s'abstient ?... Qui est pour ?... Pour l'avis défavorable ?... 21.

Donc : pour : 21 ; contre : 0 ; s'abstient : 0. L'avis est adopté par 21 voix pour, comme je viens de l'annoncer, 0 voix contre et 0 abstention.

RAPPORT N° 74-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES

Présenté par M. le représentant Tevaipaea Hoïore

Le président : Nous passons maintenant au dossier n° 6 : rapport n° 74-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Ici, vous avez une demande d'avis de l'État avec une procédure d'urgence de 15 jours. Le contenu de ce projet d'ordonnance, c'est un projet de loi qui concerne plusieurs domaines, qui comportent 33 articles répartis sur 68 pages dans plusieurs domaines : vous avez le droit bancaire et financier, c'est-à-dire mise en œuvre de règlements européens dans le cadre de services d'investissement, modernisation des règles de gestion du risque de défaillance des banques, ajout des dispositions relatives aux gestionnaires et acheteurs des crédits, modification des règles relatives aux virements instantanés et aux frais de virement (notamment sur les contrôles opérés).

Vous avez ensuite le droit des transports : modification portant à 15 ans le contrat de régulation économique conclu à l'issue d'un contrat de concession aéroportuaire de l'État. Ne concerne que l'aéroport de Tahiti-Faa'a chez nous.

Vous avez aussi le droit d'entrée et de séjour : la modification des règles de délivrance et de renouvellement des cartes de séjour pluriannuelles liées à un contrat de travail.

En ce qui concerne la DGAE, il sera fait état d'observations afférentes uniquement au code monétaire et financier ainsi qu'aux autres domaines relevant de la compétence du service, c'est-à-dire la consommation, le commerce et les assurances.

En conclusion, sur ce texte, il peut y avoir un risque d’empiètement sur les compétences de *Mā’ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* en ce qui concerne les règles relatives aux gestionnaires de crédits. Donc, je vous renvoie à l’avis de l’assemblée n° 2024-3 du 18 janvier 2024 qui a été déjà défavorable à cette époque-là. De plus, la méthodologie employée par l’État ne permet pas à *Mā’ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* d’évaluer les effets des modifications proposées en l’absence d’un code monétaire — puisque nous n’en avons pas — et financier consolidé dans sa version applicable à *Mā’ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*. Pour cette raison, la commission de l’économie a proposé d’émettre un autre avis défavorable à ce projet d’ordonnance.

Voilà. *Merci bien*, président.

Le président : *Merci*, Madame.

Je demande au rapporteur Tevaipaea Hoiore de faire une présentation du rapport.

Merci.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci*, Monsieur le président.

En liminaire, il convient de rappeler que les réglementations en vigueur au sein de l’Union européenne n’ont de valeur contraignante pour la Polynésie française que lorsqu’elles sont expressément étendues à notre territoire par un acte législatif spécifique telle qu’une loi ou une ordonnance, ou par l’adoption volontaire de telles règles dans notre droit local.

Le projet de loi sur lequel notre assemblée est saisie comprend 33 articles recouvrant plusieurs domaines.

Il prévoit notamment des modifications aux dispositions du code monétaire et financier relevant des compétences de l’État en matière de crédit et de marché financier, et leur extension en Polynésie française.

D’autres dispositions applicables en matière de transports ou de droit d’entrée et de séjour, relevant de compétences de l’État, sont également étendues localement.

Les dispositions qu’il prévoit en matière de santé, de politique environnementale ou de transition énergétique, ne sont quant à elles pas étendues localement, n’emportant ainsi aucune incidence pour la collectivité.

Le présent projet de loi concerne néanmoins la Polynésie française notamment au titre de ses compétences en matière économique, environnementale et sanitaire. Il appelle en effet d’importantes observations.

Ainsi, les dispositions de son article 2 relatives aux gestionnaires de crédits et acheteurs de crédits sont étendues localement. Or, il convient de rappeler que notre assemblée, précédemment saisie d’une demande d’avis sur un projet d’ordonnance dans ce domaine, avait émis un avis défavorable — c’était l’avis n° 2024-3 A/APF du 18 janvier 2024 —, au motif qu’un empiètement probable des compétences était à relever. En effet, les gestionnaires de crédits relèveraient, à titre principal, et sous réserve de l’appréciation souveraine de la juridiction compétente, du droit des activités et professions réglementées, du droit des sociétés et du droit civil, qui sont des matières dévolues à la Polynésie française.

Par conséquent, les dispositions du projet de loi relatives aux gestionnaires de crédits empièteraient sur les compétences de notre collectivité.

Par ailleurs, si les dispositions relatives au code des transports, proposées par le présent projet de loi, n’appellent quant à elles pas d’observations particulières, elles fournissent l’occasion de solliciter la clarification d’une question de compétence.

En effet, par combinaison des articles L. 6332-2 du code des transports et L. 2212-2 du CGCT, le haut-commissaire assure la police des aérodrômes. Il serait dans ce cadre chargé de la prévention des pollutions, des épidémies et des épizooties au sein des aérodrômes du pays, et fixerait par arrêté les prescriptions sanitaires. Or, au regard des dispositions de la loi statutaire, le contrôle sanitaire aux frontières, la santé, l'environnement et la biosécurité dans les aérodrômes de Polynésie française relèvent de la compétence du Pays.

Il conviendrait dès lors que cette compétence apparaisse expressément à l'article L. 6332-2 du code des transports, afin de clarifier le partage de compétence en matière de police sanitaire et environnementale dans les aérodrômes de la Polynésie française.

Enfin, il est à nouveau demandé aux autorités de l'État la transmission d'une version consolidée du code monétaire et financier tel qu'applicable en Polynésie française et, plus généralement, des textes et codes intervenant dans les matières relevant de sa compétence.

Au regard de ces éléments, la commission de l'économie, des finances et du budget, réunie le 23 juillet 2024, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis défavorable au projet de loi présenté.

Merci bien.

Le président : *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir du côté du Tapura ?... Madame Pascale Haiti-Flosse, à vous.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président, merci.

Je pense que tout a été dit par notre ami Tevaipaea et notre collègue Tepuaraurii sur bien sûr notre position. D'autant plus que la commission qui s'est réunie a donné un avis défavorable. Encore une fois, je ne vais pas m'étendre bien sûr sur l'explication, je pense que tout a été dit déjà par la vice-présidente. Il faut vraiment trouver une solution sur comment on pourrait agir en amont. C'est vrai que sur ce texte-là, il était intéressant parce que c'est sur le plan environnemental, santé. Mais c'est sûr qu'il ne faut pas qu'à leur niveau, ils prennent leur décision et qu'il y ait une répercussion au niveau... Il faut vraiment quand même être vigilant.

Voilà, Monsieur le président, les éléments que je voulais rajouter.

Merci.

Le président : *Merci,* Madame.

Qui souhaite intervenir du côté du Tavini ?... Heinui Le Caill, à vous la parole.

M. Heinui Le Caill : *Merci et bonjour, Monsieur le président. Bonjour,* Madame la vice-présidente. Chers collègues, *bonjour* à tous.

Je rejoins les propos de Pascale et tout ce qui a été dit précédemment, c'est encore un nouvel avis... enfin, on doit encore donner un nouvel avis sur une adaptation de l'ordonnance française au droit de l'Union européenne et on a toujours ce sentiment que quoi qu'on dise, cela ne sert à rien ; et quoi qu'on dise, cela ne sera certainement pas pris en compte.

La question que je me pose, c'est de savoir si ce texte a déjà été adopté par le Parlement. J'ai fait une petite recherche et je n'ai pas trouvé, donc je pense que ce n'est peut-être pas le cas. Il me semble qu'on

a un délai de deux mois pour donner notre position ; et si on ne donne pas notre position, donc notre avis est réputé favorable. Voilà, c'est ma principale question.

Il est vrai que cela empiète sur nos compétences et je rejoins ce qui a été déjà dit pour le précédent avis, il est temps que l'État nous envoie une version consolidée du code monétaire et financier pour qu'on s'y retrouve. Et puis que l'on puisse, comme nous a précisé la vice-présidente, faire des évaluations, des prévisions justes au niveau financier également.

Autre position qu'on peut avoir, c'est de demander un déclassement de certaines des dispositions auprès du Conseil constitutionnel pour modifier ce type de projet et retirer l'extension à *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*.

Voilà. En tout cas, on va suivre l'avis de la commission qui est défavorable.

Le président : *Merci.* Y a-t-il d'autres interventions ?... *Non.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. *Merci.*

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je vous remercie pour vos interventions. Juste vous dire que j'ai pris note de ce que vous aviez dit.

Cependant, je souhaite juste répondre à Monsieur Heinui Le Caill sur le délai. En principe, ici, nous sommes en procédure d'urgence, c'est 15 jours. Votre question a été de savoir si on a voté au Parlement. J'ai des doutes puisqu'il y a eu une dissolution de l'assemblée, donc ce sont les textes qui sont arrivés. Actuellement, nous sommes en train de rechercher et nous n'avons pas de traces non plus. Et puis le temps que tout se remette en place aussi en France, je pense qu'il y a eu du retard. Cependant ici, pour cet avis demandé par l'État, c'est une procédure d'urgence de 15 jours. C'est juste en réponse au délai que vous demandiez.

C'est vrai, on ne va pas refaire, reparler de tout ça. Je pense qu'il faut réellement solliciter nos parlementaires pour changer un peu la procédure. Voilà. Je pense qu'on devrait répondre et conclure comme cela parce que sans ça, on va encore parler de la même chose. Mais je pense que ceux qui pourront changer un peu la procédure seront les parlementaires nationaux.

Merci bien.

Merci, Monsieur le président.

Le président : *Merci,* Madame.

Pas d'autres questions ?... Nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte. Pas de discussion ?... Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

L'avis est donc adopté par 21 voix pour, 0 contre et 0 abstention. *Merci.*

RAPPORT N° 43-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA RÉOLUTION LP.3(4) PORTANT AMENDEMENT DE L'ARTICLE 6 DU PROTOCOLE DE LONDRES DE 1996 À LA CONVENTION DE 1972 SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES MERS RÉSULTANT DE L'IMMERSION DE DÉCHETS ET AUTRES MATIÈRES

Présenté par M^{me} la représentante Jeanne Vaianui

Le président : Nous passons au dossier n° 43-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant la ratification de la résolution LP.3(4) portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. *Merci.*

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Ici, nous sommes sur un projet de loi autorisant la ratification d'une résolution qui porte amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 donc sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières.

Pour rappel, c'était la Convention de Londres de 1972 et son protocole de 1996 qui réglemente l'immersion de déchets et d'autres matières en mer. Deux amendements au Protocole de Londres successivement en 2006 et 2009 concernent la séquestration géologique du CO₂.

La ratification de ce projet de loi a pour objectif de permettre le transport de CO₂ vers les pays disposant de capacité de séquestration géologique sous-marine du CO₂. C'est un enjeu important pour atteindre les objectifs climatiques de la France à horizon 2030 et 2050.

La France ne dispose pas à ce jour de capacités de séquestration du CO₂ suffisante, et ce jusqu'à l'horizon 2030. En Europe, par contre (et plus particulièrement en mer du Nord), de nombreux projets de séquestration de CO₂ verront le jour en 2026. La possibilité pour la France d'exporter du CO₂ capturé vers ses sites de stockage permettrait de faciliter l'atteinte des objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre (EGES) au niveau français.

Le présent projet de loi concerne uniquement la ratification de l'amendement de 2009 relatif au transport transfrontalier de dioxyde de carbone. Pour rappel, l'accord de Paris issu de la 21^e Conférence des parties (la COP 21) implique des engagements de limitation des émissions de gaz à effet de serre pour les pays développés et en voie de développement.

En conclusion, l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone grâce aux absorptions carbone, mais cela n'a pas été retenue dans le plan climat de *Mā'ohi Nui*, la Polynésie française, en 2022-2030.

Face au réchauffement climatique toutefois, enjeu environnemental et humain majeur pour la planète mais aussi pour nos îles, la technique de captage et de stockage de CSC du CO₂ est étudiée au titre des solutions destinées à enrayer ce phénomène. Pour l'heure, la technique CSC n'est pas utilisée à *Mā'ohi Nui* (*NDT, en Polynésie française*), autant que pour ce qui est des émissions de CO₂ produites par les sites industriels locaux que par les navires exploités à *Mā'ohi Nui* (*NDT, en Polynésie française*).

En outre, il n'existe aucun navire exploité ou en escale dans les eaux de *Mā'ohi Nui* exerçant des activités de transport, exportation de dioxyde de carbone pour évacuation vers des pays tiers. Notre gouvernement, compétent en matière environnementale, donc invite notre assemblée à émettre un avis favorable sur ce projet de loi.

Merci bien.

Le président : Merci, Madame la vice-présidente.

Je demande à la rapporteure, Madame Jeanne Vaianui, de faire une présentation du rapport. *Merci.*

M^{me} Jeanne Vaianui : *Merci bien, Monsieur le président. Mes salutations une nouvelle fois à tous.*

Par lettre n° 237/DIRAJ du 14 mai 2024, le haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi autorisant la ratification de

la résolution LP.3(4) portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières.

En liminaire, il convient ici de rappeler que la « Convention de Londres » est un instrument adopté à l'issue de la Conférence intergouvernementale sur la Convention relative à l'immersion de déchets en mer, réunie en novembre 1972, sur l'invitation du Royaume-Uni. Cet outil, qui est l'une des premières conventions internationales pour la protection du milieu marin contre les activités humaines, est entrée en vigueur le 30 août 1975 et est administrée par l'Organisation maritime internationale depuis 1977.

Contribuant au contrôle et à la prévention de la pollution des mers à l'échelle internationale, elle vient interdire l'immersion de déchets et d'autres matières dangereuses. En 1996, les parties contractantes à la Convention (87 États) ont adopté un Protocole à la Convention, le « Protocole de Londres », entré en vigueur en 2006, dans la vocation est de remplacer la Convention de 1972.

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole, trois amendements ont été présentés, en 2006, 2009 et 2013. Le présent projet de loi concerne uniquement la ratification de l'amendement de 2009 à l'article 6 du Protocole de Londres, relatif au transport transfrontalier de dioxyde de carbone (CO₂). Sa ratification vise à permettre le transport de CO₂ vers les pays disposant de capacités de séquestration géologique sous-marine du CO₂, ce qui représente un enjeu important pour atteindre les objectifs climatiques fixés par la France, à horizon 2030 et 2050.

La Polynésie française est concernée par ce projet de loi au titre de sa compétence en matière environnementale. Au niveau local, c'est le code des mines et des activités extractives de la Polynésie française qui règlemente la création de puits. L'objectif d'atteindre la neutralité carbone par la capture et le stockage du CO₂ n'a pas été retenue dans le plan climat 2022-2030 de la Polynésie française.

Par souci de précaution, l'activité relative à l'exportation des flux de CO₂ appelle une attention particulière, notamment en raison des risques et conséquences environnementales qui découleraient de leur transport et de leur séquestration géologique.

Toutefois, il est peu probable que la ratification de la résolution portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 tende à avoir une incidence sur les activités économiques maritimes ou sur l'environnement de la Polynésie française.

Au regard de ces éléments, la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable, réunie le 12 juin 2024, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis favorable au projet de loi présenté.

Merci.

Le président : Merci, Madame.

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir du côté du Tavini ?... Vous avez 10 minutes de temps de parole.

Tetua, *c'est à vous.*

M. Félix, Hoa Tetua : *Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Madame la secrétaire générale. Madame la vice-présidente, cher gouvernement, bonjour. Chers élus, bonjour. Madame la sénatrice — qui est sortie — ainsi qu'au personnel, mes salutations à toutes et à tous.*

Nous sommes réunis en ce jour afin de discuter du projet de loi autorisant la ratification de la résolution LP.3(4) portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières. Cet amendement permet le transport transfrontalier du dioxyde de carbone (CO₂) pour la séquestration

géologique sous-marine, une technologie prometteuse pour réduire les émissions de CO₂ dans l'atmosphère et renforcer la lutte contre le changement climatique.

La Convention de Londres, adoptée en 1972, a été l'un des premiers instruments internationaux dédiés à la protection de notre milieu marin contre la pollution résultant des activités humaines. Depuis son entrée en vigueur en 1975, cette convention, renforcée par le Protocole de Londres de 1996, interdit l'immersion de déchets dangereux en mer, à l'exception de ceux spécifiquement autorisés. Cette approche a été essentielle pour réduire la pollution marine à l'échelle mondiale.

La Polynésie française, avec son vaste territoire maritime et sa biodiversité unique, est particulièrement vulnérable aux impacts du réchauffement climatique et de la pollution marine. Nos îles, situées à faible altitude, sont directement menacées par l'élévation du niveau de la mer, qui peut entraîner l'érosion de nos côtes, l'inondation des terres et la perte de biodiversité. Les effets de cette montée des eaux sont déjà perceptibles et risquent de s'intensifier dans les années à venir. Dans ce contexte, il est crucial de soutenir toute initiative visant à réduire les émissions de CO₂ et à atténuer le réchauffement climatique.

La technologie de captage et de stockage du carbone, qui a prouvé son efficacité dans des pays comme la Norvège, les États-Unis et le Canada, consiste à capturer le CO₂ produit par les industries avant qu'il ne soit émis dans l'atmosphère, puis à le transporter et le stocker dans des formations géologiques souterraines. Cette technologie réduit la quantité de CO₂ libérée dans l'atmosphère, ralentissant ainsi le réchauffement climatique et ses effets dévastateurs. Elle offre une solution pour gérer les émissions des secteurs industriels difficiles à décarboner et contribue à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En Europe, cette technologie est en plein essor avec plusieurs projets de séquestration en développement, notamment en Mer du Nord, qui devraient débiter en 2026. La possibilité pour la France d'exporter du CO₂ capturé vers ces sites de stockage permettrait de faciliter l'atteinte des objectifs de réduction des émissions au niveau national et c'est dans ce contexte que s'inscrit la ratification de cet amendement.

Il est crucial que le transport et la séquestration du CO₂ soient strictement encadrés afin de minimiser les risques environnementaux. Une vigilance particulière est nécessaire pour éviter tout impact négatif sur notre écosystème marin et sur la santé des populations.

En soutenant cet amendement, la Polynésie française s'alignera sur les efforts internationaux visant à réduire les émissions de CO₂, démontrant ainsi notre engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique, un défi mondial qui nous concerne tous.

De plus, les activités de transport et de séquestration de CO₂ prévues dans le cadre de cet amendement n'ont aucun impact direct sur notre environnement ou nos industries maritimes.

En effet, aucun navire transportant du CO₂ ne navigue dans nos eaux, et nous ne possédons pas de capacités locales de séquestration. Par conséquent, la ratification de cet amendement ne présente ni risque, ni perturbation pour notre territoire.

Ainsi, je souhaite encourager tous mes collègues élus, composant notre assemblée, à émettre un avis favorable sur ce projet de loi. Bien que cet amendement touche à des aspects techniques des régulations internationales, en le soutenant, nous affirmons notre volonté de renforcer les actions globales pour limiter les émissions de CO₂ et atténuer les impacts du réchauffement climatique. En agissant ensemble, nous pouvons œuvrer pour un avenir plus vert, plus sûr et plus durable pour tous, merci.

Le président : *Merci.* D'autres interventions ? Maraeura, *la parole est à vous.*

M. Tahuhu Maraeura : *Oui, je présente à toutes et à tous mes chaleureuses salutations en ce jour.*

Aussi technique soit ce projet de loi à caractère environnemental, sur lequel notre assemblée est saisie pour avis, il aura eu, au moins, le mérite d'éclairer la représentation territoriale sur trois points.

Permettez-moi de les exposer brièvement.

Tout d'abord, nous savons désormais en quoi consiste la « Convention de Londres » depuis son entrée en vigueur le 30 août 1975, et ce qu'elle autorise de faire ou ne pas faire. Pour des insulaires comme nous attachés à la préservation d'une mère nature et nourricière, une telle convention internationale revêt un intérêt majeur en ce qu'elle contribue à la protection du milieu marin contre les activités humaines de plus en plus invasives.

En second lieu, nous prenons toute la mesure de l'amendement déposé en 2009 à l'article 6 du protocole, celui pour lequel une ratification est sollicitée, qui vise à autoriser l'exportation de déchets ou autres matières aux fins de les éliminer par voie d'immersion ou d'incinération en mer, ce qui constitue, à n'en pas douter, un recul par rapport aux bonnes intentions affichées au départ...

Enfin, sous un angle moins réjouissant, ce texte illustre parfaitement la capacité qu'ont les hommes à détruire la planète bleue mais surtout, à trouver les moyens de se débarrasser de leurs déchets les plus encombrants. D'où la « *technique de captage et de stockage du CO₂* » qui est utilisée par les pays les plus polluants qui, pour se donner bonne conscience, expédient leur « *déchets* » vers ceux qui disposent de capacités de séquestration géologique sous-marine.

Fort heureusement pour nous, mes chers collègues, notre petite collectivité française du Pacifique est, pour l'heure, bien éloignée de toutes ces préoccupations inhérentes aux grands pays industrialisés. Ce qui explique l'avis favorable au projet de loi dont il est question.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci bien.* D'autres interventions ? Maurea, à vous la parole.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci bien, Monsieur le président.*

Je voulais remercier nos intervenants, nos *maires* de Rairoa, parce que nos îles éloignées sont particulièrement touchées par la pollution. Je pense à... quand on va dans nos atolls, bien qu'ils soient magnifiques de loin, dès qu'on s'en approche un peu plus, on voit que la gestion des déchets n'est pas maîtrisée. Ce n'est pas la faute de notre *maire*, ce n'est pas la faute de notre collectivité, quoi que.

Nous avons évoqué la semaine dernière avec *Monsieur le ministre* Taivini la possibilité dans le cadre de changement de nos comportements, et par le biais du texte qui a été pris pour limiter l'utilisation du plastique, d'utiliser des alternatives pour limiter notre impact sur notre environnement.

Et bien que nous soyons éloignés de toutes ces préoccupations techniques qui nous sont proposées via ce texte aujourd'hui, nous pouvons tout de même agir individuellement, collectivement en prenant des mesures parfois qui peuvent être draconiennes puisque ce doit être accompagné aussi de sanctions pour limiter l'impact humain sur notre environnement. Et notre maire Tahuu l'a bien dit hein, c'est souvent l'activité humaine qui vient perturber notre écosystème, notre environnement. Et il nous faut absolument agir collectivement pour préserver notre *territoire*, et ce n'est pas parce qu'un décret, un texte, une convention est ratifiée ici et là, que nous devons nous en préoccuper. C'est au quotidien que nous devons le faire, *merci bien*.

Le président : *Merci.* Tapati, *la parole est à vous.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Non, en effet, merci bien pour ce sujet important. Car comme je le dis tout le temps, quand nous disons quelque chose en français et en tahitien, le sens en est presque différent.*

Nous disons... Lorsque nous parlons d'environnement (NDT, « arutaimāreva » en tahitien), l'expression est composée des termes « aru », « tai » et « reva ».

Que veut dire « aru » ? C'est la terre et toutes ses ressources. Et les ressources de la terre, c'est la végétation qui y pousse, les oiseaux qui se posent sur ces arbres, les animaux qui gambadent sur la terre ferme, ceux aussi qui rampent dans la terre et aussi les humains. Et lorsque l'on parle de « tai », ce n'est pas seulement l'eau qui entoure notre planète, mais aussi l'eau douce, l'océan et toute la vie qu'elles contiennent. Il en est de même pour « reva », ce n'est pas seulement l'atmosphère que nous percevons, mais aussi l'air que l'on respire ainsi que tous les bienfaits qu'il contient.

En langue polynésienne, nous parlons de création (NDT, « rahu » en tahitien). Et lorsque nous utilisons le mot « rahu », c'est ce qui résulte du pouvoir de la parole. C'est ce qui vient à être créé par le pouvoir de la parole. Ainsi, nous parlons des mots qui sortent de la bouche même de Dieu, c'est ce qui se produit parmi nous.

Lorsque nous polluons les océans, la terre et l'atmosphère, ce n'est pas... c'est très problématique, c'est une question de la plus haute importance pour nous. Car il n'y a pas de vie si ce n'est de par la création. Si toutes les choses dont nous bénéficions existent, c'est grâce à la création. Et lorsque nous voyons toute la pollution qui a été produite depuis des lustres jusqu'à nos jours, c'est inquiétant, c'est très inquiétant.

Seulement, nous analysons la situation au travers d'articles, de projet de délibération qui nous ont été soumis. Mais quelle est notre analyse — la nôtre, celle de l'assemblée, celle d'élus —, quels sont nos discussions, quelle est leur nature ? Avons-nous notre point de vue, la nôtre, ou avons-nous l'habitude que l'on nous le dicte et l'on finit par voter favorablement ou pas, et c'est tout ?

Si seulement l'on faisait de cette question un sujet important qui mérite réflexion, comment se faire son propre avis et comment aider notre peuple. La vie également que regorge la nature, et de faire de l'environnement, ou bien de la création, la préoccupation des discussions de tous les jours. Car ce n'est pas l'argent qui maintient notre peuple en vie, c'est la création, c'est la nature, ce sont elles qui maintiennent notre peuple en vie. Si elles n'étaient pas là, ce ne serait pas l'argent qui lui fournirait de l'oxygène. L'argent est incapable de fournir, de donner, de produire de la nourriture, c'est la terre qui la donne. Il conviendrait de cette question soit au cœur de la vie d'une personne. C'est tout pour mon intervention, merci.

Le président : *Merci*, Tapati. Heinui Le Caill, à toi la parole.

M. Heinui Le Caill : Oui, *merci*.

Je reviens sur le protocole de Londres, très bonne initiative depuis 72 mais belle hypocrisie des États qui ont signé ce protocole.

Concernant les déchets nucléaires, on est concerné, mais pas que nous. Il faut savoir que de 1950 à 1990, 200 000 fûts contenant des déchets radioactifs ont été jetés dans l'océan Atlantique par ces mêmes puissances qui ont signé le protocole : États-Unis, France, Belgique, Allemagne etc. Et là, cette année, ils vont lancer donc deux campagnes d'explorations scientifiques pour pouvoir déterminer où sont ces fûts et s'il y a eu contamination des fonds marins, notamment à 4 000 mètres de profondeurs. Et je me disais peut-être qu'il faudrait qu'on demande justement aux signataires de ce protocole de pouvoir lancer également une étude scientifique pour connaître la situation dans le Pacifique et notamment à Moururoa, Fangataufa, aux îles Marshall, etc.

Ce que je veux dire par là, ces États européens vont s'inquiéter plus de leur partie européenne et pas de l'autre partie du monde qu'ils ont aussi contaminé. Voilà, je pense qu'il y a aussi des études à mener chez nous.

Le président : *Merci*. La discussion générale est maintenant close, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs, *merci*.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je voulais remercier *le maire de* Rairoa et puis Maurea pour les interventions, surtout sur la problématique des atolls des Tuamotu sur la gestion des déchets. C'est vrai que le premier pas peut-être qui a été fait, c'est vraiment cette gestion des sacs plastiques, puisqu'on sait quels sont les méfaits sur l'environnement. Et ce que j'ai apprécié, c'est vraiment cette expression dite par Maurea, c'est qu'il faut que l'on agisse collectivement pour préserver notre *pays*. Parce que c'est vrai que l'on peut voter des textes, nous, au sein de l'assemblée. Au niveau du gouvernement, on peut prévoir des arrêtés, on peut prévoir des décrets, on peut faire tout ce qu'on veut. Mais si ce n'est pas un souhait, voire vraiment une mobilisation communautaire et solidaire de tout le *pays*, je veux dire, on pourra toujours parler de la gestion des déchets, déjà sur les déchets, O.K. ?

Et à juste titre de parler de pollution, parce que moi je dis carrément de pollution, que cela vient de nous et que c'est une éducation. L'éducation dans les classes a débutée il y a quelques années par par le tri des déchets. Je pense que les jeunes sont très sensibles à cela puisqu'on vient bien qu'il y a des associations qui se mobilisent pour ramasser les déchets sur les plages voire dans la mer, des plongeurs qui ramassent des tas de déchets. Mais on a l'impression qu'on a toujours autant de déchets, enfin moi c'est ce qui m'étonne à chaque fois. Alors je me dis que tu as tout à fait raison Maurea, c'est vraiment une prise de conscience collective qu'il faut avoir. Et peut-être aussi voir, parce qu'il en a été question aussi qu'il y ait des amendes, mais cela veut dire qu'il faut qu'il y ait aussi des contrôleurs. Et c'est vrai qu'au niveau des communes, ce sont les *maires* en général qui gère cela. Mais je veux dire que c'est d'abord une prise de conscience individuelle et ensuite une mobilisation collective pour pouvoir gérer cette gestion des déchets, et puis surtout la pollution de l'environnement.

Merci bien, Tapati, pour la pertinence de votre intervention car vous avez mis le doigt sur l'importance même de protéger notre environnement. Merci bien.

Et pour le dernier point de Heinui sur les déchets nucléaires, l'étude scientifique sur toutes les demandes. Je sais qu'il y a notre parlementaire qui va mener une mission sur les déchets nucléaires, une des parlementaires de l'Assemblée nationale. Je pense qu'on pourrait peut-être aussi la solliciter pour la sensibiliser sur cette demande, parce que pour moi elle est utile, je suis tout à fait d'accord avec toi. D'autant plus qu'il y a dix jours, j'étais aux îles Marshall et je vais sous dire qu'ils sont très sensibles, ils se sont vraiment rapprochés de moi parce qu'ils savent que chez nous aussi, on a eu des essais nucléaires. Et au niveau des femmes que nous étions — les ministres de la condition féminine, les femmes du Pacifique étaient là —, nous avons même mis dans les préconisations des femmes du Pacifique, justement la protection, la protection de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* et des îles marshales par rapport aux déchets nucléaires. Parce que c'est vraiment... parce que je suis intervenue là-dessus et surtout aussi pour la préservation de notre santé, qu'il y ait plus d'études et que vraiment qu'on sensibilise le forum des îles du Pacifique par rapport à l'état de notre *pays*. Voilà un peu ce que je peux dire. En tous les cas merci beaucoup pour vos interventions qui sont intéressantes par rapport au sujet, *merci*.

Le président : *Merci* Madame. Maurea, à toi la parole.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président*. Merci Madame la vice-présidente de prendre à chaque fois en considération toutes nos interventions. Et non mais, je me demandais si vous aviez nos interventions avant, mais non puisqu'on a des interventions spontanées, donc vous avez la mémoire et puis le stylo rapide, donc c'est bien.

Je voudrais aussi remercier Tapati — comme vous l'avez fait —, parce que nous ramener à l'essentiel c'est-à-dire à nos fondamentaux, c'est d'abord là que l'on doit commencer.

Ensuite je voulais réagir un petit peu à l'intervention de Heinui, que je remercie, parce qu'effectivement quand on parle de pollution, on a tendance à un petit peu oublier qu'on a eu des explosions nucléaires

dans notre pays, mais je voudrais aussi préciser que ce n'est pas que dans l'Atlantique que des fûts radioactifs ont été balancés à la mer, même chez nous, même pour Moururoa et Fangataufa. Les fûts ont été balancés à la mer, l'État nous a aussi menti à ce sujet-là, voilà. Maintenant pour en revenir à nos comportements individuel et collectif, c'est pour cela qu'il faut renforcer le secteur primaire, produire davantage dans notre pays, pour limiter les importations qui sont à l'origine de la production de déchets dans notre *pays*.

Voilà, *merci bien*.

Le président : *Merci* Madame. D'autres questions ? *Non*.

Nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte. Pas de discussion ? Nous passons au vote de l'avis : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

L'avis est adopté à l'unanimité, *merci bien*.

Il est 12 h 39, je suspends la séance pour déjeuner. On se retrouve vers 13 h 30 ou 14 h ? Ce qui vous arrange. 14 h ? 1 h ? 13 h 30 ? Cela vous va ? 13 h 30 ? 13 h 40, on se retrouve à 13 h 40.

Merci bien et bon appétit.

[Suspendue à 12 heures 39 minutes (heure d'affichage dans la salle), la séance est reprise à 13 heures 52 minutes.]

RAPPORT N° 75-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE DES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE

Présenté par M. le représentant Edwin Shiro-Abe-Peu

Le président : *Je vous renouvelle mes salutations pour notre rencontre en cet après-midi*. Je propose de continuer nos travaux.

Nous sommes au dossier n° 9 : rapport 2020-2024. Pardon je m'excuse, nous sommes au dossier n° 8 : rapport n° 75-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord se rapportant à la convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien*, nobles élus, excusez-moi de mon retard.

Donc cet après-midi, nous allons parler de la protection de l'océan, comme on sait que c'est l'une des grandes préoccupations de ce millénaire. Cette convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDIM) adoptée le 10 décembre 1982 est considérée comme la constitution des mers et des océans. Les états côtiers sont ainsi souverains dans leur mer territoriale et dispose d'une juridiction sur leur zone économique exclusive et sur leur plateau continental. Au-delà de ces espaces se trouvent la haute mer et la zone internationale des fonds marins, dont l'accès et la gestion des ressources minérales relèvent de l'autorité internationale des fonds marins. Les zones ne relevant pas de la juridiction nationale sont traditionnellement un espace de liberté où les États ne possède ni souveraineté, ni droit souverain. Ces zones représentant les deux tiers de la surface de l'océan et près de la moitié de la surface du globe, sont de plus en plus menacées du point de vue environnemental. C'est ainsi qu'a été adopté à l'unanimité cet accord sur la conservation et l'utilisation durable, la diversité biologique marine des zones ne

relevant pas de la juridiction nationale, plus connu sous l'acronyme anglais « BBNJ », signée par 88 États, parmi lesquels la France, les États-Unis et les pays du Pacifique. L'objectif majeur est d'améliorer la gouvernance de l'océan, de renforcer la coopération entre les différentes enceintes régionales et multilatérales existantes afin d'assurer une meilleure gestion de l'environnement marin pour le compte des générations présentes et futures.

Cet accord est primordial pour *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* au titre de ses compétences en matière de protection de sa zone côtière jusque dans la zone exclusive économique, la ZEE. Donc le gouvernement propose à notre noble assemblée de rendre un avis favorable.

Merci bien.

Le président : *Merci* Madame la vice-présidente. Je demande à Madame Jeanne de venir me remplacer.

(Présidence de M^{me} Jeanne Vaianui, secrétaire de la commission permanente.)

La présidente : Je demande au rapporteur, Monsieur Edwin Shiro-Abe, de faire une présentation du rapport, merci.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Merci* Madame. *Je vous renouvelle mes salutations pour notre rencontre en cet après-midi.*

Par lettre n° 124/DIRAJ du 7 mars 2024, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi autorisant la ratification de l'accord se rapportant à la convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

En liminaire, il convient de rappeler que la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui a été adoptée en 1982, a posé un cadre juridique sur les espaces maritimes, délimitant ainsi ce qui relève de la souveraineté des États et ce qui relève de la haute mer, située au-delà de leurs juridictions, sur laquelle les États ne possèdent aucuns droits souverains.

De ce fait, les États n'avaient aucune légitimité d'action sur la haute mer, limitant ainsi leur champ d'intervention en matière de protection des espaces maritimes et de leurs ressources. Or, la haute mer représente plus de 60 % de la surface de l'Océan et près de la moitié de la surface du globe, abritant des ressources génétiques marines et une biodiversité très riche.

Du fait de l'urgence de régler les activités des États ayant un impact environnemental négatif en haute mer, le BBNJ a été adopté le 19 juin 2023. Ce traité historique marque un tournant dans la protection de l'océan, en complétant le cadre juridique de la gouvernance océanique établi par la CNUDM.

Constitué d'un préambule, suivi de 76 articles organisés en 12 parties, l'accord BBNJ s'articule autour de quatre axes principaux :

- D'abord, il permet l'établissement d'aires marines protégées puis il impose l'obligation de réaliser des évaluations d'impact environnemental des activités humaines risquant d'avoir des effets néfastes en haute mer ;
- L'accord met également en place un régime d'accès aux ressources génétiques marines, à leurs connaissances traditionnelles et prévoit le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;
- Enfin, le dernier volet consiste à favoriser le transfert de technologies marines vers les pays en développement.

En termes de suivi opérationnel, la mise en œuvre des dispositions de l'accord sera suivie et évaluée par une Conférence des Parties dont la première réunion devrait se tenir un an après la date d'entrée en vigueur de l'accord.

La Polynésie française est concernée au titre de sa compétence en matière de protection de sa zone côtière et de sa ZEE. Il résulte que les dispositions de cet accord représentent de réelles opportunités de création d'aires marines protégées autour de la ZEE polynésienne, notamment au nord de l'archipel des Marquises. Ces questions nécessitent un partenariat avec l'État pour suivre les travaux de réalisation et de mise en œuvre de cet accord.

Rassemblant près de 90 États signataires, l'entrée en vigueur de cet accord est conditionnée à la réunion d'au moins 60 ratifications. La France se mobilise pour une entrée en vigueur rapide de cet accord, à horizon 2025. Pour l'heure, l'assemblée nationale a adopté le projet de loi de ratification le 29 mai dernier ; celui-ci a été transmis au Sénat et est en attente d'examen en séance par la chambre haute.

Au regard de ces éléments, la commission de l'agriculture et des ressources marines, réunie le 30 juillet 2024, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis favorable au projet de loi présenté sous réserve d'obtenir des garanties de l'État quant à la participation de la Polynésie française aux côtés de la France, dans le cas où celle-ci deviendrait membre de la Conférence des parties (COP).

Merci.

La présidente : Je demande à Monsieur Edwin Shiro-Abe de venir. Merci.

(Suspendue un court instant, la séance est reprise sous la présidence de M. Edwin Shiro-Abe Peu, vice-président de la commission permanente.)

Le président : Parmi les membres de la commission permanente qui souhaite intervenir, vous avez un temps de parole de 10 minutes. Madame Frebault à vous la parole.

M^{me} Joëlle Frebault : Merci Monsieur le vice-président. *Bonjour, Monsieur le vice-président ainsi qu'à toutes et à tous en cette occasion qui nous est donnée d'être réunie cet après-midi.*

Tout ce qui touche à la mer et à sa gouvernance, en tant que moyen de subsistance essentiel pour nos populations, constitue un sujet sur lequel nous devons rester vigilants.

Il en va ainsi pour la demande d'avis que le Haut-commissaire a transmis à notre assemblée s'agissant d'un projet de ratification par la France de l'accord se rapportant à la convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Adopté en 1982, ce cadre juridique qui délimite en quelque sorte ce qui relève de la souveraineté des États du reste, en l'occurrence la haute mer qui couvre près de 50 % de la surface du globe, a rapidement montré ses limites. D'où l'adoption le 19 juin 2023 d'un traité complémentaire, le *Marine Biodiversity of Areas Beyond National Jurisdiction* ou « BBNJ », que la France entend soutenir avec la plus grande vigueur dans la perspective d'une conférence des Nations unies prévue à Nice courant 2025.

Mais une fois n'est pas coutume, et compte tenu des compétences dévolues à la Polynésie française en matière de protection de sa zone côtière et de sa zone économique exclusive, il semble que nous ayons tout intérêt à développer de nouveaux partenariats avec l'État pour que cet accord international prenne en compte certaines réalités polynésiennes.

Ce qui explique l'avis favorable qui nous est proposé d'émettre. Quand bien même, je rappelle au passage que par le passé nous n'avons attendu personne pour promouvoir et créer des aires marines protégées comme il est suggéré dans l'exposé des motifs. *Merci bien de votre attention.*

Le président : *Merci*, Madame. D'autres interventions côté Tavini. Maite, à ton tour.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Merci Monsieur le président. Monsieur le président de la commission permanente, Madame la secrétaire générale adjointe, Monsieur le vice-président de l'assemblée, à nous toutes et tous qui écoutons la voix de l'amour qui nous unit. Chers collègues, bonjour.*

Nous sommes aujourd'hui face à une question d'une importance capitale pour notre peuple et pour les générations futures. Nous abordons la question de l'océan et de toutes les richesses qu'il renferme. Lorsque nous parlons de richesse, nous parlons surtout de la vie.

Conformément à notre sujet du jour, nous invitons les membres de la commission permanente de l'assemblée à partager leurs avis sur la question de la gestion de l'océan. La gestion et l'utilisation des ressources que nous possédons doivent nous rappeler ainsi qu'à toute la population de la Polynésie française qu'aujourd'hui, notre territoire, c'est-à-dire la Polynésie française, est immense, tout comme l'Europe.

Avec une superficie de 5 millions de kilomètres carrés, et malgré les mesures prises par le gouvernement en juin 2024, nous, le peuple Polynésien, restons les principaux propriétaires de cet immense espace marin ainsi que de toutes les richesses qu'il renferme. La raison de l'appel au grand rassemblement de l'église protestante Mā'ohi à de l'État français était le suivant : « restituer toutes les richesses appartenant au peuple Polynésien que la France détient illégalement. »

Que ce soit au ciel, à l'intérieur des nuages, sur terre et à l'intérieur de la terre, au-dessus et à l'intérieur de l'océan. N'est-ce pas, dans la vision des polynésiens, lorsque tu possèdes une chose et qu'elle n'est pas à toi, que cela s'appelle du vol ? Aujourd'hui, on nous demande notre avis sur une proposition de loi qui suggère que le gouvernement ait une autorité sur la gestion de l'océan. C'est un moment crucial pour nous, un moment opportun pour affirmer notre souveraineté sur notre territoire. Nous disons qu'il s'agit de notre décision, et c'est le moment idéal pour demander au gouvernement de reconnaître officiellement le droit du peuple polynésien à gérer cette vaste étendue maritime qui nous appartient. Car, si je ne me trompe pas, nous ne sommes pas encore reconnus dans ce processus, seul l'État français l'est.

Je me souviens des paroles de Zemmour, lorsqu'il a dit un jour : « notre jackpot, c'est la surface marine et sous-marine de la Polynésie française. » Cela signifie que la France est la propriétaire de notre vaste océan. Le moment est venu de concrétiser ces paroles : rendons à Dieu ce qui est à Dieu. Nous devons alors dire : rendons aux Polynésiens ce qui est à Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française) et à la France ce qui est à la France. Sans aucun doute, lorsque cette idée se réalisera, cela deviendra un moyen de faciliter un développement durable à travers l'exploitation de nos propres ressources maritimes. »

Pour conclure mon intervention, je me souviens juste de cette petite phrase prononcée par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin à une autre époque, dans le journal du mois de mars 2005, qui disait : « sans la Polynésie, la France serait à bien des égards bien affaiblie. » Si Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française), n'est pas beaucoup mentionnée, la France serait considérablement affaiblie. Il est juste qu'aujourd'hui nous travaillions ensemble pour que notre voix soit entendue.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci bien*. Y a-t-il d'autres interventions ? *non*. La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien*. Je voulais remercier donc notre *maire* Frebault pour son intervention sur – vraiment – l'importance de l'océan en Polynésie. C'est vrai que c'est vraiment, quand on lit le texte, on se rend compte qu'il a de l'importance de nos surfaces marines et maritimes. Et d'autant plus que tu as bien souligné cette importance des aires marines protégées puisque c'est aux Marquises

qu'on a les surfaces les plus importantes et vous êtes vraiment le modèle pour notre Polynésie parce que créer des aires marines protégées, c'est quelque part protéger nos océans et c'est vraiment une belle initiative.

Maintenant pour en venir à l'intervention de notre élue Maite – *Merci beaucoup pour ces sages paroles concernant notre politique. Tu as évoqué qu'une loi pourrait être rédigée en collaboration avec les Nations unies. Et, il est vrai que vous avez la liberté de rédiger une loi, il n'y a pas de soucis. Nous savons déjà ce qu'il convient de faire.*

L'aspect important que tu as souligné montre que nous comprenons que cette richesse est la nôtre, qu'elle nous appartient. Toutes les ressources que nous avons dans l'océan, nous en connaissons déjà la grande valeur. Et je respecte tout ce que vous avez dit à ce sujet, car cela nous concerne tous ensemble. Vous saurez quelle est la voie sûre pour notre avenir.

Merci bien pour ton intervention. Merci.

Le président : *Merci bien.* Des questions ? *Non.* Nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte. Pas de discussions ? Nous passons au vote de l'avis. Qui est contre ? Qui s'abstiennent ? Qui est pour ? L'avis est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 20-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021 DU COLLÈGE DE TIPAERUI ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. les représentants Ruben Teremate et Heinui Le Caill

RAPPORT N° 23-2024 RELATIF À DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE D'ARUE ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M^{me} et M. les représentants Vahinetua Tuahu et Allen Salmon

RAPPORT N° 27-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021 DU COLLÈGE DE TARAVALO ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} et M. les représentants Frangélica Bourgeois-Tarahu et Tevaipaea Hoiore

RAPPORT N° 32-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2022 DU COLLÈGE DE AFAREAITU - MOOREA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Tevaipaea Hoiore

Le président : Nous poursuivons nos travaux en vous proposant de grouper les dossiers suivants : rapport n° 20-2024, rapport 23-2024, rapport 27-2024, rapport 32-2024, puis d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Nous passons au vote. Qui est pour ? À l'unanimité.

Je demande donc au gouvernement d'exposer l'économie générale des quatre projets.

M. Ronny Teriipaia : *Bonjour* à tous. Je ne sais pas quoi dire. *(Rires)* Je n'ai pas suivi, je viens juste de m'installer, on ne m'a pas laissé le temps de m'installer. *Bonjour.* *(Rires)* Donc, voilà. Donc je me réjouis d'être présent cet après-midi avec vous pour pouvoir échanger sur les différents comptes financiers qui datent de 2020, 2021, 2022 – je le rappelle – merci.

Le président : Heinui ?

M. Heinui Le Caill : Oui, je vais faire la présentation des rapports, mais avant ça j'aimerais ... *Monsieur le ministre*, est ce qu'on pourrait avoir des nouvelles des huit stagiaires qu'on a vus – Moetai a fait un live ce matin – qu'est-ce qu'il en est de leur situation ?

M. Ronny Teriipaia : Bien une très bonne nouvelle puisque suite notamment à l'intervention de notre président Moetai directement auprès du Président de la République Emmanuelle Macron la réponse est positive, ils restent au fenua.

Et donc je remercie encore une fois, d'abord toute l'équipe du ministère de l'éducation, tous mes collaborateurs, ma super équipe, l'équipe de la DGEE ainsi que l'ensemble des représentants, tous partis confondus, puisque, comme je me suis exprimé la dernière fois, j'ai reçu le soutien de tout le monde.

Donc c'est très bien et donc je tiens aussi à féliciter et remercier l'intervention de notre député Mereana Arbelot ainsi que Madame Nicole Sanquer qui est intervenue. Donc, j'en ai parlé aussi à Joelle Frebault pour pouvoir en discuter avec son fils – je pense que tu as pu l'en informer, je te remercie – et donc c'est une grande chance pour nous d'avoir pu les maintenir au fenua.

Et, c'est vraiment une fierté pour nous tous en tous cas (*applaudissements dans la salle*) sur les 67 lauréats, il y en a 11 malheureusement qui n'ont pas de poste parce que bien tout simplement il n'y a pas de postes il faut en créer.

Mais encore une fois je tiens à vous remercier tous. Et ne pas oublier les parents de ces stagiaires ainsi que les conjoints. Après c'est désolant pour ceux qui ne peuvent pas rester sur le fenua et bon c'est comme ça. Il n'y a pas de postes, il n'y a pas de postes. Donc *merci* encore une fois à vous tous. Merci.

M. Heinui Le Caill : *Monsieur le ministre*, je crois qu'au nom de tous nos collègues, je peux également remercier le gouvernement et au nom de la commission également de l'éducation, te remercier, toi et toute ton équipe, et tous les élus parlementaires aussi qui ont participé à, qui ont fait en sorte que nos futurs professeurs-stagiaires restent ici. C'est vrai que le métier d'enseignant, c'est un métier difficile, c'est un métier de vocation, et il est vrai que beaucoup de ces professeurs-stagiaires qui devaient partir étaient aussi des mamans qui allaient abandonner leurs enfants ici et voire leurs familles ici. En tous cas, *merci* et –

M. Ronny Teriipaia : *Merçi* – c'est tant mieux.

Le président : *Merçi*. Donc je demande à, pardon. – Heinui ? Oui.

M. Heinui Le Caill : Alors, on va commencer par les comptes financiers du collège de... Non, on va aborder les comptes financiers des Collèges de Tipaerui, d'Arue, de Taravao et d'Areaitu – Moorea et affectation de leurs résultats.

Pour le Collège de Tipaerui, alors il a été renommé officiellement donc le 13 février 2024, Collège Louise Tehea Carlson, il comptait en 2021, 93 postes répartis en 59 postes pour le personnel enseignant et 34 postes pour le personnel non-enseignant, pour des effectifs scolaires stables de 935 élèves contre 933 l'année précédente en 2020. Un programme ULIS incluant 10 élèves a été intégré à l'établissement à la rentrée 2021.

Au regard des résultats des évaluations à l'entrée en 6^{ème} de 2021, il est constaté que les élèves ont une maîtrise des items de français à hauteur de 86 % et en mathématiques à hauteur de 71 %. S'agissant des taux de réussite de l'établissement, les résultats au DNB, série générale et professionnelle confondues, accusent une diminution respective de 5,9 % et 5,3 %, résultats qui restent, malgré tout, supérieurs aux autres établissements du pays.

Au niveau du compte financier de l'établissement pour l'exercice 2021, les subventions du Pays représentaient 59,29 % des moyens financiers de l'établissement et les ressources propres, près de 30 %.

La participation de la CPS pour les élèves boursiers et les autres ressources s'établissent respectivement à 9,92 % et 0,8 %.

En section d'investissement, aucune recette n'a été enregistrée et les dépenses s'élèvent à près de 6,4 millions de francs, soit un résultat déficitaire du même montant.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent près de 75 millions de francs et les dépenses s'établissent, quant à eux, à près de 82 millions de francs ; soit un résultat de fonctionnement déficitaire de 7 millions de francs qui sera affecté au compte 10681 – Établissement.

Le fonds de roulement de près de 27 millions de francs en 2020 diminue de 42,7 % passant ainsi à 15,4 millions de francs à la clôture de l'exercice budgétaire 2021, représentant 70 jours de fonctionnement.

Concernant le Collège d'Arue, ses effectifs globaux du personnel du collège diminuent entre 2021 et 2022. En 2022, le Collège de Arue comptait 73,5 postes contre 77 en 2021 répartis en 46 postes pour le personnel enseignant et 27,5 postes pour le personnel non-enseignant dont 1 psychologue et 2 en Service Civique supplémentaires. L'effectif scolaire est en augmentation depuis 2020 avec 688 élèves en 2021 et 693 élèves en 2022. Depuis 2009, le collège comprend une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), accueillant des élèves en situation de handicap.

Tout comme sur l'ensemble du territoire, les résultats des évaluations à l'entrée en 6^{ème} de 2022 connaissent une forte baisse du niveau « satisfaisant » par rapport à 2021. En 2022, il est constaté que les élèves de 6^{ème} ont davantage de besoins identifiés en français, pour ce qui concerne la compréhension de l'oral et en mathématiques, pour ce qui concerne l'espace et la géométrie. S'agissant des taux de réussite de l'établissement en 2022, les résultats au DNB sont en légère diminution pour un taux de réussite de 83,21 % pour la série générale (85,37 % en 2021) et 95 % pour la série professionnelle (100 % en 2021).

Entre 2021 et 2022, les moyens financiers de l'établissement diminuent de 1,33 %, atteignant ainsi un montant de 53,6 millions de francs. Cette diminution résulte d'une diminution de 10 % du montant total des subventions octroyées au collège.

S'agissant des comptes financiers, en 2021, en section d'investissement, aucune recette n'a été enregistrée et les dépenses s'établissent à 1,585 million de francs, pour un résultat de fonctionnement déficitaire du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 54,382 millions de francs et les dépenses 54,877 millions de francs, portant le résultat de la section déficitaire de 495 000 francs, ce qui sera affecté – pardon – 495 117 francs qui sera affecté au compte 10681 « Établissement ».

Le fonds de roulement s'établit à 3,14 millions de francs à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de 1,3 million de francs par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement baisse, passant de 31 jours en 2020 à 21 jours en 2021.

En 2022, en section d'investissement, les recettes s'élèvent à 212 440 francs et les dépenses s'établissent à 683 032 francs, pour un résultat déficitaire de 470 592 francs. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 53 millions 447 mille francs et les dépenses 52 millions 899 mille francs, portant le résultat de la section excédentaire de 547 878 F CFP qui sera affecté au compte 10681 « Établissement ».

Le fonds de roulement, en 2022, s'établit à 3,4 millions de francs à la clôture de l'exercice budgétaire et augmente de 258 249 francs par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement augmente pour atteindre 23 jours en 2022.

Concernant le Collège de Taravao, en 2021, le Collège de Taravao comptait 103 postes contre 101 postes en 2020 répartis en 60 postes pour le personnel enseignant et 43 postes pour le personnel non-enseignant, dont 6 personnels en CAE. L'effectif scolaire est resté relativement stable avec 927 élèves contre 913 l'année précédente.

Au regard des résultats obtenus, il est constaté que les élèves de 6^{ème} ont davantage de besoins identifiés en français, pour ce qui concerne l'enrichissement lexical et la maîtrise des constituants d'une phrase. En ce qui concerne les évaluations de mathématiques, on observe qu'un peu plus de la moitié des élèves évalués en ont une maîtrise fragile, notamment pour ce qui concerne les grandeurs et mesures. S'agissant des taux de réussite de l'établissement, les résultats au DNB (série générale et professionnelle confondues) accusent une diminution respective de 7,1 et 20,4 points de pourcentage, résultats qui restent, malgré tout, supérieurs à d'autres établissements du pays.

Au niveau du compte financier 2021, les subventions représentaient 62 % des moyens financiers de l'établissement et les ressources propres, près de 25 %. La participation de la CPS pour les élèves boursiers et les autres ressources représentent respectivement 9,6 % et 1,4 % de ces moyens financiers.

En section d'investissement, aucune recette n'a été enregistrée et les dépenses s'élèvent à près de 6,1 millions de francs, soit un résultat déficitaire du même montant.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent près de 114 millions de francs et les dépenses s'établissent, quant à eux, à près de 111 millions de francs ; soit un résultat de fonctionnement excédentaire net de 2,6 millions de francs.

Le fonds de roulement passe ainsi de 26,9 millions de francs en 2020 à 26,7 millions de francs à la clôture de l'exercice budgétaire 2021, représentant 89 jours de fonctionnement.

Enfin, concernant le Collège de Afareaitu-Moorea, en 2022, il a enregistré 25,5 personnels non enseignants et 38 enseignants. Ce dernier chiffre étant relativement stable depuis plusieurs années. Les effectifs scolaires sont quant à eux passés de 554 élèves, dont 13 en CETAD, à la rentrée 2021 à 558 élèves, dont 12 en CETAD, à la rentrée 2022, soit une augmentation de 4 élèves.

Au regard des résultats des évaluations à l'entrée en 6^{ème} de 2022, il est constaté que ces élèves ont davantage de besoins identifiés en français pour ce qui concerne l'orthographe et la compréhension de l'oral, et en mathématiques pour ce qui concerne l'espace et la géométrie. S'agissant des taux de réussite aux examens 2022, l'établissement enregistre : pour le DNB en série générale et technologique, 67,8 % avec une progression de 11,5 %. Pour le DNB en série professionnelle, 76,2 % avec une progression de 16,2 % et pour le CPAP PB, 100 %.

Au niveau du compte financier, les moyens financiers de l'établissement en 2022, ils s'élevaient à 75,254 millions de francs, dont 48 millions 949 mille de francs de subventions, soit 65,1 % des moyens financiers de l'année.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 69 millions 507 mille francs et les dépenses 71 millions 890 mille francs, portant le résultat de la section déficitaire de 2,383 millions de francs. Ce résultat sera affecté au compte « 10681 – Établissement ».

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 5,747 millions de francs et les dépenses s'établissent à 7,700 millions de francs, pour un résultat d'investissement déficitaire de 1,953 millions de francs.

Le fonds de roulement s'établit à 10,4 millions de francs à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de 2,837 millions de francs par rapport à l'année précédente. Le nombre de jours en fonds de roulement baisse, passant de 72 jours en 2021 à 54 jours en 2022.

Concernant les travaux en commission, les présents projets de délibération ont été examinés par la commission donc de l'éducation le 15 mai 2024 et s'agissant du Collège de Tipaerui, ont été abordés les problématiques rencontrées par l'établissement ainsi que les actions menées par celui-ci en partenariat avec l'association des parents d'élèves afin d'améliorer le cadre de vie, le climat scolaire, l'accompagnement ainsi que l'orientation des élèves – association de parents que l'on doit féliciter.

S'agissant du Collège d'Arue, des échanges ont porté sur la situation financière très saine de l'établissement, les infrastructures du collège et leur entretien ainsi que sur l'accompagnement des élèves avec notamment la mise en œuvre de dispositifs permettant un accompagnement personnalisé des élèves.

S'agissant du Collège de Taravao, les discussions ont porté principalement sur la situation financière très saine de l'établissement et la bonne gestion du fonds de roulement, sur son climat scolaire général, sur les axes principaux sur lesquels l'établissement travaille à savoir le développement durable et la culture. À noter qu'en termes d'objectifs, la priorité de la direction est la restructuration du collège de Taravao, qui présente toutes les conditions pour être classé en établissement d'éducation prioritaire en REP+.

S'agissant du Collège de Afareaitu-Moorea, des échanges ont eu lieu sur le projet d'établissement qui est en cours de rédaction, sur le climat scolaire, la problématique des transports scolaires et son impact sur les élèves ainsi que sur l'ouverture d'une classe de seconde prévue pour la rentrée 2025.

Donc, à l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, jeunesse, sports propose à l'assemblée d'adopter les projets de délibération ci-joints. *Merci.*

Le président : *Merci.* Parmi les membres de la commission permanente qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes. Hoiore, à toi.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci bien,* président *Re-bonjour à toutes et à tous, Monsieur le ministre, bonjour.* Nous discutons à présent de plusieurs projets de délibération portant approbation des comptes financiers sur 2021 et 2022 de plusieurs collèges de Tahiti et de Moorea. En tant qu'établissement d'enseignement, il est primordial de reconnaître les réussites, les défis et les perspectives de ces institutions.

Collège de Tapaerui. Commençons par le collège de Tapaerui, il est juste de commencer par féliciter le Collège pour ses remarquables performances. Le niveau académique de nos élèves reste élevé, avec des résultats au DNB (90,4 % pour la série générale et 94,7 % pour la série professionnelle) et au CFG parmi les meilleurs du Pays. Malgré les défis posés par la pandémie, nos jeunes ont su démontrer résilience et excellence.

Il est également important de souligner l'implication active de l'association des parents d'élèves. Leurs initiatives et leur soutien constant ont permis d'améliorer le cadre de vie scolaire et de favoriser un climat éducatif positif. Les efforts conjoints de l'APE et de la direction de l'établissement sont à encourager et à féliciter.

Cependant, des points de préoccupation demeurent, notamment la question des dérogations concernant les inscriptions en 6^{ème}. Le Collège de Tapaerui est l'établissement qui reçoit le plus grand nombre de demandes de dérogations. Cela soulève des questions sur la sectorisation actuelle. Un cas récent impliquant un élève habitant à la frontière de Papeete, bien que dans le secteur, n'a pas été acceptée initialement alors qu'un autre membre de sa famille était déjà scolarisé à Tapaerui. Cette situation, bien que résolue, met en lumière la nécessité de clarifier les critères de sectorisation et de dérogation.

Le Collège de Tapaerui a un très bon niveau et il est normal que les parents veuillent inscrire leurs enfants dans les meilleurs collèges. Néanmoins, le collège a déjà dépassé sa limite d'accueil en nombre d'élèves. Il est peut-être nécessaire aujourd'hui d'avoir une réflexion approfondie sur l'ouverture et l'accès à nos établissements scolaires de la capitale. Capitale qui accueille une grande partie des travailleurs de Tahiti. Actuellement le centre d'information et d'orientation de la DGEE trie les demandes avant de les envoyer au collège. Ce processus nécessite une transparence et une cohérence accrue pour éviter toute confusion ou injustice. Nous devons travailler ensemble pour simplifier et rationaliser ce système.

Concernant le collège de Arue, pour 2021 et 2022, je tiens à saluer le travail remarquable accompli. Grâce à une équipe pédagogique dévouée et à la direction dynamique de sa principale, le collège a su maintenir et même améliorer ses performances malgré les défis rencontrés.

Les résultats du Collège de Arue sont supérieurs à la moyenne du pays. En 2022, le taux de réussite au DNB s'élève à 83,21 % pour la série générale et à 95 % pour la série professionnelle. Ces chiffres témoignent de l'engagement de l'ensemble de l'équipe éducative à offrir un enseignement de qualité et à soutenir chaque élève dans son parcours scolaire. Fruit d'une pédagogie de projets mis en place.

Les exercices de 2021 et 2022 ont montré une gestion financière prudente et efficace. En 2021, malgré un déficit de fonctionnement de 495 117 F CFP, principalement dû à des travaux d'aménagement nécessaires, le collège a su gérer ses ressources avec rigueur. En 2022, le collège a clôturé l'exercice avec un excédent de 547 878 F CFP, résultant d'une gestion optimisée et d'un bilan positif du service général Vie de l'élève.

Le fonds de roulement, indicateur clé de la santé financière de l'établissement, s'est amélioré. Après une baisse en 2021, il a été reconstitué en 2022, atteignant 3,5 millions F CFP, ce qui permet au collège de couvrir 23 jours de fonctionnement de manière autonome. Cette stabilité financière est essentielle pour assurer la continuité des projets éducatifs et l'amélioration des infrastructures.

Le collège fait face à des défis en matière d'infrastructure, notamment le manque de salles de classe. Actuellement, 23 salles sont disponibles pour accueillir 25 classes, créant des contraintes pour les emplois du temps. Toutefois, des projets de réhabilitation sont en cours pour ajouter trois nouvelles salles de classe d'ici janvier 2024, ce qui améliorera significativement les conditions d'apprentissage.

Intéressons-nous maintenant au collège de Taravao qui a démontré des résultats académiques solides en 2021 malgré un contexte difficile. Les effectifs ont légèrement augmenté, passant de 913 élèves en 2020 à 927 en 2021, ce qui témoigne de l'attractivité et de la confiance accordée à cet établissement. Les taux de réussite au DNB restent supérieurs à la moyenne académique, avec 76,9 % dans la série générale et 79,6 % pour la série professionnelle.

En 2021, le Collège de Taravao a su gérer ses ressources avec efficacité malgré une légère diminution, le fonds de roulement reste solide avec près de 27 millions F CFP, couvrant 89 jours de fonctionnement. Cette stabilité financière permet de planifier sereinement les investissements futurs.

Toutefois, le Collège de Taravao fait face à plusieurs défis importants :

- 1) La violence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, ainsi que le harcèlement entre élèves, restent préoccupants. Pour y remédier, nous devons renforcer la sécurité en augmentant le nombre de surveillants et en collaborant étroitement avec la police municipale de Tairapu-est ;
- 2) Le taux de décrochage scolaire est élevé, notamment en raison des conditions de transport difficiles pour les élèves résidant au *Fenua 'aihere* (NDT, « Terre de brousse »). Il est crucial de trouver des solutions de transport plus sûres et régulières pour ces élèves ;
- 3) Actuellement, les élèves de Tiarei à Hitiaa doivent se rendre à Taravao pour suivre les cours de la SEGPA. Pour faciliter leur accès à l'éducation, nous proposons l'ouverture d'une SEGPA à Hitiaa, ce qui va réduire les trajets et améliorer le quotidien des élèves.

Pour terminer, abordons maintenant le cas du collège de Afareaitu – Moorea. Depuis son ouverture en 1975, il a su maintenir un bon niveau. En 2022, il a accueilli 558 élèves. Les taux de réussite aux examens, bien que perfectibles, montrent une progression notable, avec 67,8 % de réussite au diplôme DNB pour la série générale et 76,2 % pour la série professionnelle.

En ce qui concerne la gestion financière, pour l'exercice 2022, le Collège a affronté plusieurs défis financiers. Les recettes se sont élevées à environ 75 millions F CFP, principalement issues de subventions représentant 65 % des ressources totales. Les dépenses ont atteint environ 80 millions F CFP (dont 72 millions pour le fonctionnement et 8 millions pour l'investissement). Le résultat de fonctionnement montre un déficit de 2,4 millions F CFP, causé par des prélèvements pour le paiement de factures de 2021 et des dépenses d'entretien. Le résultat d'investissement présente également un déficit de près de 2 millions F CFP, principalement dû à l'acquisition de postes informatiques et à l'installation de climatiseurs. Malgré ces déficits, le fonds de roulement reste solide à environ 10,4 millions F CFP, couvrant 54 jours de fonctionnement.

Maintenant, abordons des sujets importants. Le ministre de l'éducation a récemment proposé l'ouverture d'une classe de seconde dans les collèges de Moorea. Cette proposition a suscité des inquiétudes parmi les équipes pédagogiques et les parents. Le Collège de Afareaitu, déjà au-delà de sa capacité d'accueil, ne peut envisager une expansion sans une rénovation et une ouverture de nouvelles salles de classe.

Les parents préfèrent envoyer leurs enfants à Tahiti pour qu'ils soient prioritaires lorsqu'ils passeront en classe de première. L'expérience passée de l'ouverture d'une seconde au Collège de Paopao, qui n'a pas fonctionné, renforce ces préoccupations. Actuellement, des travaux de rénovation sont en cours, mais il reste encore beaucoup à faire.

Il y a également les problèmes de transport qui ont été un casse-tête tout au long de l'année, affectant la ponctualité et la régularité des élèves.

Pour conclure, en examinant les comptes financiers des collèges de Tahiti et de Moorea, il apparaît clairement que chacun de ces établissements a su naviguer à travers des défis financiers tout en maintenant un niveau d'excellence académique. Il est essentiel de continuer à soutenir ces établissements en anticipant les besoins futurs et en investissant dans des projets à long terme pour garantir une éducation de qualité pour tous les élèves.

Enfin, je tiens ici à remercier et à encourager l'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques de tous les établissements scolaires pour leur dévouement et leur engagement en faveur de l'éducation de nos enfants. Et je m'associe aussi, pour terminer, à notre président de commission pour remercier *Monsieur le ministre* et l'ensemble du gouvernement et des acteurs qui ont permis aussi aux professeurs stagiaires de rester *sur le territoire*.

Merci bien, et que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ?... Madame Teriitahi.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui. Merci, Monsieur le vice-président. *Monsieur le ministre, bonjour.*

Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention qui a été faite par notre président de la commission de l'éducation dans le sens de se réjouir effectivement pour les lauréats qui ont pu rester. Bon, évidemment j'ai aussi une pensée pour ceux qui n'ont pas pu rester — parce qu'il y en a aussi, j'ai vu quelques messages de déception de certains. Bon évidemment, c'est récurrent — *Monsieur le ministre*, tu l'as dit —, chaque année, on essaie de se battre et effectivement on n'y arrive pas. J'espère qu'un jour on arrivera à avoir 100 % de nos lauréats qui peuvent rester ici, c'est un vœu qu'on soutient tous, je pense.

Remercier également tous les acteurs, pour reprendre le mot de mon collègue, qui sont intervenus dans ce dossier parce qu'effectivement, il y a eu beaucoup d'interventions de la part du gouvernement, de la part des parlementaires et des uns et des autres... Enfin, tout le monde s'est battu pour ce résultat et on en est très content. Et puis surtout féliciter le Président Brotherson pour les liens très étroits qu'il a avec

le président Macron puisqu'il nous a annoncé ce matin *via* ses réseaux sociaux que c'était le président Macron directement qu'il l'avait informé. Donc, je me réjouis de ces liens très étroits.

Ensuite, si je reviens sur ce dossier, je voudrais, avant de commencer mes interventions, féliciter comme cela vient d'être fait par Tevaipaea toutes les équipes pédagogiques de l'ensemble des établissements pour lesquels on va analyser les comptes financiers. Y en a un certain nombre aujourd'hui, y en aura d'autres à d'autres moments, mais je pense que l'ensemble effectivement des équipes méritent d'être félicitées, d'autant qu'on vient de terminer une année et on va entamer une nouvelle année comme chaque fois, comme chaque année. Mais bon, à chaque fois, c'est une petite victoire. On voit qu'il y a des améliorations — on va le voir dans le détail même si je vais beaucoup répéter ce qui a déjà été dit —, mais bon, voilà, on va essayer toujours de positiver et de constater quand même que grâce à tous les moyens qui sont mis en œuvre et les bonnes volontés des uns et des autres, on arrive quand même à avoir de bons résultats par-ci par-là.

Quelques problèmes qui persistent, c'est vrai, mais quand même, quand on entend les chefs d'établissements, ils restent toujours très optimistes, ils ne baissent pas les bras et ils donnent les moyens pour que justement avec leurs équipes, on puisse améliorer les choses.

Je vais commencer par le Collège de Tipaerui, tout le monde le sait, qui est situé à l'entrée de la capitale. Je ne dis pas cela pour situer l'établissement, mais c'est juste pour dire que, voilà, ce n'est quand même pas n'importe quel établissement puisqu'effectivement c'est un gros établissement scolaire, avec un effectif qui se stabilise au-dessus de la barre des 900. On en a dénombré 935 à l'époque en 2021.

Indépendamment du fait que les classes soient relativement chargées — on a à peu près une moyenne de 27 élèves par classe, légèrement supérieure à ce qu'on observe à l'échelle territoriale —, il existe en ces lieux une véritable mixité, la mixité qui a beaucoup été soulignée et dont il faut se féliciter.

Durant nos échanges en commission, le 15 mai dernier, nous avons pu entendre notamment la présidente de l'association des parents d'élèves. Moi aussi, je souhaite saluer justement ces associations de parents d'élèves parce qu'elles font partie aussi de cette équipe pédagogique. Parce que, quand on parle d'équipes pédagogiques, on pense souvent aux enseignants, aux chefs d'établissement, etc., mais effectivement on peut dire que les associations de parents d'élèves sont des piliers de cette équipe pédagogique sur lesquels on peut compter. Et j'en parle encore mieux parce qu'à un moment donné, à Paea, on a vu la différence. À Paea, il y a eu plusieurs années où on avait une association des parents d'élèves qui était très active et, pendant quelques années et jusqu'à aujourd'hui d'ailleurs, on a eu du mal à recomposer une association de parents d'élèves et on a vu la différence. Vraiment on a vu la différence, et je tiens à saluer ces associations qui sont actives et qui font vraiment partie de cette équipe pédagogique.

Cette présidente de l'association des parents d'élèves du Collège de Tipaerui a développé longuement les différentes actions qui sont mises en place depuis les trois dernières années — donc là, je parle en 2021 — pour que chacun se sente bien au Collège de Tipaerui. En l'occurrence, et je la cite : « *pour que tout ce qui touche au climat scolaire, s'agissant de la communication non violente, il a été décidé d'investir énormément d'argent, à tous les niveaux, de la 6^e à la 4^e* ». L'intérêt étant que les enfants trouvent des endroits pour parler, pour échanger sur leur mal-être, mais aussi pour construire un discours au niveau de leur scolarité et de leur vie quotidienne au collège.

Autre problématique majeure qui a été soulignée, celle de l'encadrement des élèves qui sont déposés très tôt le matin. Une réflexion a été menée avec la direction l'année dernière sur comment ces enfants pouvaient être accueillis plus tôt dans le collège, et donc cela demandait à l'APE de mettre à disposition des personnes, d'abord, pour pouvoir les accueillir et les mettre dans un endroit sécurisé. Sur ce point, un appui de la DGEE ou du ministère pourrait peut-être être sollicité. *Monsieur le ministre*, on parle toujours, on est en décalé, c'est compliqué. Ça, c'était en 2021, je ne sais pas si depuis il y a eu des avancées.

Toujours est-il que la réussite scolaire semble au rendez-vous ! Avec plus de 90 % d'obtention du DNB, séries générale et professionnelle confondues, Tipaerui se maintient en tête des collèges publics.

Du point de vue des infrastructures à présent, de nombreux travaux et aménagements ont également été engagés par l'équipe de direction, comme la consolidation et le rehaussement des murs d'enceinte ou encore la mise en service d'un ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite. Toutes ces améliorations du cadre de vie ont généré un coût de l'ordre de 6,400 millions F CFP environ.

Mais globalement, en dépit d'un résultat déficitaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, le Collège de Tipaerui conserve une bonne santé financière comme en atteste le fonds de roulement dont le montant supérieur à 15 millions représentait 70 jours de fonctionnement au 31 décembre 2021.

Pour le Collège de Arue, donc, face à une hausse des effectifs scolaires qui semble se confirmer depuis 2020 — l'établissement approchant la barre des 700 élèves à la rentrée 2022 — et compte tenu d'un manque avéré de salles de classe, la communauté éducative du Collège de Arue a été entendue.

En effet, outre l'inauguration récente d'un nouveau bâtiment administratif qui a permis de libérer les espaces pour les apprentissages, les élèves pourront disposer, courant 2026, d'une halle sportive couverte, ce qui viendra d'autant renforcer, j'en suis sûre, l'objectif de forger chez nos jeunes polynésiens une tête bien pleine dans un corps bien fait !

Toujours est-il que « les élèves, en général, se sentent bien ! » au Collège de Arue. Comment pourrait-il en être autrement dans cette commune où il fait bon vivre... C'est le slogan de la commune de Arue, je fais un petit clin d'œil à notre *mairie*. Par voie de conséquence, les taux de réussite au DNB sont très honorables : plus de 80 % dans les séries générales comme professionnelle, et donc à un niveau supérieur à la moyenne territoriale.

S'agissant de la situation financière, notons une légère érosion des moyens alloués à l'établissement entre 2021 et 2022, alors même que les effectifs n'ont cessé de progresser. Fort heureusement, la baisse des subventions du Pays a été en partie compensée par des ressources propres. Et pour couronner le tout, nous observons un très bon taux de recouvrement des créances avec seulement 1,4 million à récupérer sur les 20 millions attendus pour le service de restauration.

Enfin, toujours au 31 décembre 2022, le fonds de roulement s'établissait à 3,400 millions F CFP et un peu plus, ce qui constitue un matelas confortable.

Pour Taravao, à la rentrée scolaire 2021, le Collège de Taravao recensait 807 élèves, un effectif globalement stable par rapport à l'année précédente. Pour autant, les moyens financiers alloués en fonctionnement ont sensiblement progressé pour atteindre près de 114 millions de francs — donc les moyens ont été quand même donnés à ce collège —, dont près d'un quart sont constitués de ressources propres. J'observe par ailleurs que l'encadrement a également été renforcé moyennant deux postes supplémentaires au niveau du personnel enseignant.

Tous ces facteurs réunis sont, à mon sens, de nature à favoriser la bonne transmission des savoirs. Mieux encore, les élèves ont l'air sensibles à cet environnement puisqu'une enquête a démontré que 91 % des élèves, tous niveaux confondus, se sentent bien à l'intérieur du Collège de Taravao.

Interrogé sur les questions de civisme, qui ont été soulignées tout à l'heure par notre rapporteur, le principal du collège s'est dit plutôt optimiste, et donc a déclaré aux membres de la commission, je le cite : « *Il y a eu une grande amélioration, dans les degrés de violence. On n'a plus de batailles rangées comme cela s'est passé au temps précédent, on intervient sur une bagarre par la parole et non plus physiquement... On fait très attention à cela parce qu'on doit vraiment identifier les progrès pour voir qu'est-ce qui marche et qu'est-ce qui ne marche pas.* »

Ceci étant dit, les taux de réussite au DNB sont bons mais guère exceptionnels. Ils atteignent respectivement 76,9 % et 79,6 % dans les séries générale et professionnelle, ce qui reste à un niveau supérieur à la moyenne académique. Quant au taux d'orientation après la 3^e, il penche majoritairement (plus de 55 %) vers les sections professionnelles.

Enfin, sous l'angle financier, le Collège de Taravao a dégagé au 31 décembre 2021 un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 586 000 F CFP. Le fonds de roulement est en augmentation constante depuis 2019. « *On était à 18,6 millions F CFP en 2019 et à l'arrivée 26,7 millions F CFP en 2021. Et donc, ce sont pratiquement 8 à 9 millions F CFP en moins de cinq ans* », et ça, c'est l'agent comptable donc qui est venu le déclarer. Une réserve financière qui a toute son importance puisqu'elle permet de financer en toute autonomie les besoins du collège sans avoir à demander l'aide permanente de la DGEE.

Et enfin pour terminer, le Collège de Afareaitu. Le compte financier 2022 du Collège d'Afareaitu-Moorea affiche à la clôture un résultat déficitaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, de l'ordre respectivement de 2 383 176 F CFP et 1 953 703 F CFP.

Cette situation ne constitue pas un problème en soi dans la mesure où, comme l'a expliqué la principale du collège, « *le fonds de roulement ces dernières années a largement été utilisé pour le confort des élèves et des enseignants* ». Et c'est tant mieux ! Au 31 décembre de l'année observée, il affichait un niveau correspondant à 54 jours d'autonomie. Donc il a quand même des réserves, il n'y avait rien d'alarmant.

À la rentrée 2022, l'établissement de l'île sœur a donc accueilli 558 élèves, effectifs du CETAD compris. Un effectif qui est encore appelé à croître de manière significative si l'on en croit la promesse donc du ministre de l'éducation d'ouvrir une ou plusieurs classes de Seconde à Afareaitu. Même si on a entendu dans l'intervention précédente que ce n'est pas forcément la solution qui fonctionne. Cette initiative, on s'en souvient, vise à compenser l'arrêt du projet de construction d'un lycée polyvalent à Opunohu. Je ne vais pas revenir dessus, on en a un petit peu parlé déjà tout à l'heure, même si on va toujours rester, en tout cas pour notre part, dans le regret que ce projet n'aboutisse pas. On le voit aussi, enfin, j'entendais les précédentes interventions par rapport aux préoccupations des parents de Moorea, bon, voilà, elles sont sur le collège, mais évidemment elles sont également sur le lycée parce qu'après les parents veulent forcément que les enfants continuent au lycée et qu'ils réussissent, et on se doit de mettre à profit tous les facteurs de réussite pour que les enfants puissent atteindre les objectifs.

La question qui se pose aujourd'hui par rapport au Collège d'Afareaitu, c'est on se demande si l'établissement sera en capacité de faire face à un surcroît d'activité alors qu'il manque déjà cruellement de places. À en juger par la teneur des échanges auxquels nous avons pu assister en commission législative le 15 mai dernier entre la principale et la représentante du ministère, rien n'est moins sûr ! Car si des travaux sont effectivement sur le point de démarrer, leur objet semble porter à confusion selon que l'on se mette du côté de la direction de l'établissement ou du ministère. Donc merci, Monsieur le ministre, de nous apporter peut-être quelques éclairages par rapport à cela.

Et enfin, il apparaît que le Collège d'Afareaitu est déjà très investi dans le bilinguisme et là aussi, on s'en réjouit parce que, depuis trois ans — avant 2022, donc cela veut dire depuis 2019 —, il y a eu déjà pas mal de choses faites dans le sens du bilinguisme. Preuve au passage donc que ce recours à notre langue maternelle est un projet qui a déjà démarré et qu'il n'est pas né d'aujourd'hui. Cela a toujours été effectivement quelque chose qui était au centre de nos préoccupations également dans la précédente mandature. Il est d'ailleurs prévu d'inscrire le bilinguisme comme axe essentiel dans le prochain projet d'établissement pour le Collège d'Afareaitu, quand bien même, pour l'heure, on n'en voit pas les résultats sur le plan pédagogique. Mais espérons effectivement que ceci va donner ses fruits à un moment donné. Comme l'a indiqué la principale, il faudra certainement attendre qu'une cohorte arrive de la 6^e à la 3^e pour voir si effectivement il y a un bénéfice inclus.

Voilà ce que je voulais dire pour les quatre comptes financiers.

Merci pour votre attention.

Le président : *Merci*, Madame. Y a d'autres discussions ?... Bien. La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M. Ronny Teriipaia : Merci aux différents intervenants.

Eh bien à vous entendre, par rapport aux résultats des différents collèges, je pense qu'on a bien travaillé (*Rire.*), tous les gouvernements successifs ont très bien travaillé autour de la politique éducative du Pays. Je tiens encore une fois à remercier tout d'abord les équipes pédagogiques de tous les établissements depuis 2020. Je pense que c'est important de souligner aussi la participation des parents d'élèves, c'est important, et pas simplement des enseignants, il faut parler aussi de tout le personnel administratif, le personnel technique et également le personnel de la vie scolaire, c'est important. Notamment dans les collèges et lycées, les surveillants, les adjoints d'éducation, les CPE ont un rôle fondamental notamment dans le cadre de la surveillance et de la sécurité des élèves, c'est important. Et les adjoints d'éducation ont un rôle primordial dans le cadre des échanges avec les parents puisque ce sont eux qui sont fréquemment, régulièrement contactés par les parents d'élèves pour justement assurer le suivi de tous nos élèves. C'est important de le souligner.

Par rapport au Collège de Tapaerui, il faut savoir que, c'est vrai, il y a un problème au niveau de l'inscription des élèves chaque année. On se retrouve avec toutes les dérogations et cela existe depuis des années ! Et il faut qu'on se penche véritablement sur cette situation — c'est important —, puisqu'on va lancer bientôt les travaux dans le cadre de la réforme de la Charte de l'éducation. Il y aura des commissions qui vont être mises en place pour qu'on puisse réfléchir tous ensemble à qu'est-ce qu'on peut proposer, qu'est-ce qu'on peut mettre en place pour améliorer la situation tout simplement.

Concernant le climat scolaire, je vais traiter la question de la violence tout de suite. Cela concerne plusieurs collèges, notamment Taravao. Au sein de chaque établissement, ces problèmes sont récurrents, mais cela dépend des zones. La direction est amenée justement à mettre en place un projet avec l'ensemble de la communauté éducative, notamment la vie scolaire, pour pouvoir mettre en place des projets innovants pour faire en sorte que les élèves se sentent bien, d'abord, dans la manière de gérer l'établissement — c'est important —, le climat scolaire et notamment l'environnement : quand l'environnement est agréable, eh bien les élèves se sentent bien, s'y sentent bien, non seulement au niveau de l'environnement matériel, mais aussi au niveau de l'équipe pédagogique. Quand les enseignants, quand l'ensemble du personnel se comporte bien avec les élèves, il y a une excellente relation de compréhension, d'échanges et en général, ça se passe bien. Bon, c'est vrai qu'il y a toujours des éléments un peu — comment dirai-je ? — récalcitrants, par moment c'est difficile, on a tous vécu cela, eh bien on essaye de trouver des solutions. Le rôle important aussi des infirmiers et des psychologues scolaires, ceux qui interviennent de temps en temps dans les établissements scolaires par semaine, eh bien ils ont aussi un rôle important à jouer. Et tous ensemble, ils mettent en place des projets.

Mais, je tiens encore une fois à rappeler le rôle important des parents d'élèves dans l'éducation. Je rappelle encore une fois que l'éducation commence à la maison, c'est le rôle des parents. Les enseignants sont là pour instruire et non pas pour éduquer ; mais on le fait quand même, on l'a toujours fait parce qu'on ne peut pas faire autrement, c'est comme ça...

Concernant le Collège de Arue, je remercie Tepuaurui de signaler les travaux qui vont être faits pour la halle sportive le 26, notamment pour que les enfants se sentent bien et qu'ils grandissent en bonne santé tout simplement. Et notamment saluer la bonne gestion du collège par la principale, c'est tout à fait remarquable !

Concernant le Collège de Taravao, c'est vrai que les élèves s'y sentent bien parce que le principal accorde beaucoup d'importance à la culture polynésienne. Par ailleurs le Heiva Taure'a occupe une

grande place au niveau du Collège de Taravao et donc les élèves s'impliquent beaucoup, énormément ! Du coup, cela permet de raccrocher les élèves, notamment ceux qui sont en décrochage scolaire. On peut le voir aussi au sein de l'établissement Maco Tevane où il y a beaucoup d'élèves qui viennent de familles défavorisées et cela a justement permis d'améliorer non seulement leurs résultats scolaires, mais aussi leur comportement et cela est important.

Concernant le Collège de Afareaitu, c'est vrai qu'on a pour projet de construire des classes de 2^{de}. Maintenant, on n'a pas la science infuse, on n'a pas la solution magique ! Si ce n'est pas forcément la bonne solution, eh bien on attend vos propositions pour qu'on puisse travailler tous ensemble et qu'on essaie de trouver la meilleure solution possible, et offrir à nos enfants la meilleure infrastructure possible et en essayant de ne pas dépasser, trop dépenser de milliards...

Ensuite, par rapport à la question du transport, cela a été signalé. C'est bien ça ?... Le transport de Moorea, on en a parlé tout à l'heure, j'ai cru voir dans le rapport. C'est vrai qu'il y a eu des problèmes de ponctualité puisque, vous le savez tous, on a eu des problèmes avec le transport de Moorea. Là, on a lancé un appel d'offres, un premier appel d'offres qui n'a pas été fructueux. Donc, on a relancé un second et on attend l'ouverture des plis. Pour la rentrée, c'est toujours le même transporteur qui va assurer le transport des élèves. Certes, il manque quelques bus, mais on est en train déjà de trouver une solution pour que nos enfants puissent être transportés à la rentrée.

Voilà. Est-ce que vous avez d'autres questions ?... Oui.

Le président : Madame Haiti.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, bonjour.

Moi, j'ai deux questions. La première concernant la 2^{de} à Afareaitu. À Taiohae, au Collège de Taiohae, on en a une. C'est vrai que lorsqu'on a voulu le mettre en place, cela a été difficile mais, aujourd'hui, je pense que vous le savez bien, cela marche. Cela va faire maintenant, je crois, plus de 10 ans que cette 2^{de} existe et le niveau n'est pas du tout négligeable, il est bien ! C'est juste pour Afareaitu, je pense qu'il faut oser le faire, on a aménagé des classes qui n'ont... Il faut savoir que le Collège de Taiohae ne dispose pas de moyens financiers importants. Nous avons un bon gestionnaire au niveau du Collège de Taiohae.

La seconde question concernant justement ces jeunes polynésiens, lors de la séance du 31 juillet, vous avez soulevé, je veux dire, votre désaccord, votre mécontentement. Cela a été réglé aujourd'hui, nous sommes bien sûr heureux. Par contre, vous aviez dit qu'il y avait deux qui avaient renoncé : y en a un qui a démissionné et l'autre qui a demandé un report d'un an. Qu'est-ce qu'il en est ? Parce que sur l'ensemble, ils étaient huit, si je comprends bien. Maintenant, celui qui a démissionné, bon, il a quand même fait un examen, il est capésien. Et là, à cause de cette décision, il y a eu une conséquence pour son avenir, surtout pour le jeune qui a démissionné, et pour l'autre qui a fait un report. Qu'en est-il ?

Merci, Monsieur le ministre.

M. Ronny Teriipaia : Je suis heureux d'entendre que cela marche très bien au Collège de Taiohae, pour ce qui est de la classe de 2^{de}. Bon, d'abord, les élèves de Taiohae s'y sentent bien puisqu'ils sont chez eux, ils restent chez eux et donc ils sont rassurés, c'est important. Bon après, il faut oser ! On verra bien si cela fonctionne à Moorea. Mais bon, j'espère que cela va fonctionner en tout cas... ! Il faudrait aussi que l'on fasse des travaux de rénovation. Et je tiens aussi à dire qu'il faut absolument que l'on offre un cadre agréable aux élèves : qu'on plante, qu'on fasse attention, qu'on offre quelque chose qui est agréable. Parce que, les élèves, quand ils entrent dans une école où c'est moche, ils n'ont n'a pas envie d'y aller ! Franchement. Il y a des salles qui sont sales, tout simplement, ou ce n'est pas décoré... Je sais, j'étais instituteur pendant des années en maternelle, je n'ai pas envie d'accueillir des enfants dans une classe qui est moche et où il n'y a pas de peinture, pas de décoration... Ils n'ont pas envie d'y entrer.

Et le matin, quand ils arrivent, ils disent : « Je n'ai pas envie d'aller à l'école », tout simplement. Voilà. Merci de l'avoir signalé.

Alors la deuxième question, si deux lauréats de concours ne font pas partie des huit, il y en a une qui a décidé de démissionner, tout simplement parce qu'elle refuse d'aller en France, c'est tout, parce qu'elle a sa famille ici. On lui a fait comprendre qu'elle pouvait demander à reporter le stage mais elle n'a pas voulu.

Pour la deuxième personne, elle a obtenu son report de stage, tout simplement, d'un an. Et on espère qu'il y aura le poste l'année prochaine en tout cas. Mais je tiens à signaler aussi par rapport à ces stagiaires, obtenir l'année de stage cette année ne veut pas dire qu'ils auront forcément un poste l'année prochaine. En tout cas, cela permet de rester au moins cette année ici pour certains, voilà.

Le président : *Merci. Tapati, la parole est à vous.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Non, merci bien, Monsieur le président.*

Je me questionne juste — je ne sais pas si cela peut simplifier la chose — sur les requêtes des écoles qui ne relèvent pas de la responsabilité de l'État. Je veux parler du dispositif établi dans les écoles publiques de l'État qui est d'une grande aide pour les élèves — comment l'appelle-t-on, « Margaret's place » ? Les écoles privées demandent à ce que ce dispositif soit aussi établi chez elles car les difficultés sont de plus en plus nombreuses dans ces écoles qui ne relèvent pas de la responsabilité de l'État : suicide, manque de respect et actes de violence. Ma question est la suivante : la demande de ces écoles est-elle légitime ? Je ne sais pas à qui la poser, ai-je raison de soulever la question ici ? C'est tout pour mon intervention.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président. Pardon Monsieur le ministre et bonjour.*

Et puis je me joins à mes collègues pour les remerciements, avec la petite pensée particulière pour ceux qui n'ont pas pu être retenus. Du coup j'en profite pour interpeller tout le gouvernement sur le... Je vais passer pour quelqu'un qui radote, mais depuis l'année dernière, on a émis le souhait qu'une cartographie des formations — parce que c'est interdisciplinaire, c'est transversal, donc ça concerne tous les ministères et donc le gouvernement — une cartographie des formations soient proposée à nos jeunes pour qu'ils aient une visibilité sur leurs cursus, leurs études supérieures afin qu'on ne se retrouve pas confronté à ce genre de difficulté, parce qu'il n'y aura pas de poste à pourvoir dans notre Pays. Bien que dans ce cas précis, il y en ait quand même et qu'on nous bloque l'accès, voilà, — de là-bas.

Ensuite par rapport à l'intervention de Tapati qui nous coupe l'herbe sous les pieds, *Monsieur le ministre*, nous avons des interventions qui vont suivre et en fait qui s'inscrivent dans ce que Tapati vient de poser comme question.

Donc, voilà, tu pourras y répondre plus tard. *Merci bien.*

Le président : *N'y a-t-il plus d'autres interventions ? Nous continuons.*

Nous passons à l'examen de la première délibération : rapport n° 20-2024 qui concerne le collège de Tipaerui. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

L'ensemble de la délibération est voté à l'unanimité, *merci bien.*

Pour le rapport 23-2024, nous avons deux délibérations qui concernent le collège de Arue. Nous passons à l'examen de la première délibération sur le compte financier de 2021. En l'absence d'amendement je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Abstention ? Qui est pour ?

À l'unanimité, l'ensemble de la délibération est adopté, *merci bien*.

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération sur le compte financier de 2022. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. L'ensemble de la délibération est adopté par : Qui est pour ? À l'unanimité, *merci bien*.

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération du rapport n° 27-2024 qui concerne le collège de Taravao. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. L'ensemble de la délibération est adopté.

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération du rapport n° 32-2024 qui concerne le collège de Afareaitu-Moorea. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? L'ensemble de la délibération est adopté, *merci bien*.

RAPPORT N° 21-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE TAIHAE - NUKU HIVA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} et M. les représentants Marielle Kohumoetini et Edwin Shiro-Abe Peu

RAPPORT N° 22-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021 DU COLLÈGE DE MOERAI - RURUTU ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} et M. les représentants Bruno Flores et Maite Hauata Ah-Min

RAPPORT N° 28-2024 RELATIF À TROIS PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2020, 2021 ET 2022 DU COLLÈGE DE ATUONA ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M^{mes} les représentantes Marielle Kohumoetini et Maurea Maamaatuaiahutapu

RAPPORT N° 33-2024 RELATIF À DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2021 ET 2022 DU COLLÈGE DE FAAROA ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M. les représentants Ah Ky Temarii et Mike Cowan

Le président : Nous poursuivons par les dossiers suivants qui sont groupés :

- Dossier n° 13 : Rapport n° 21-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du collège de Taiohae - Nuku Hiva et affectation de son résultat ;
- Dossier n° 14 : Rapport n° 22-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du collège de Moerai - Rurutu et affectation de son résultat ;
- Dossier n° 15 : Rapport n° 28-2024 relatif à trois projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020, 2021 et 2022 du collège de Atuona et affectation de leurs résultats ;
- Dossier n° 16 : Rapport n° 33-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2021 et 2022 du collège de Faaroa et affectation de leurs résultats.

Puis, d'appliquer la procédure d'examen simplifier. Nous passons au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité, *merci bien*.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des quatre projets.

M. Ronny Teriipaia : Peut-on commencer la lecture des rapports ?

M. Heinui Le Caill : Monsieur le vice-président, on va aborder directement les rapports.

Le président : Je demande à Madame Marielle Kohumoetini de bien vouloir faire une présentation commune des rapports.

M^{me} Marielle Kohumoetini : *Merci beaucoup et bonjour Monsieur le ministre.*

Le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française quatre projets de délibération portant approbation des comptes financiers de différents exercices des Collèges de Taiohae – Nuku Hiva, de Moeraï – Rurutu, de Atuona – Hiva-Oa et de Faaroa et affectation de leurs résultats.

S'agissant du Collège de Taiohae « Te Tau Vaeà », il comptait en 2020, 52 postes répartis en 22 postes enseignants et 30 postes non-enseignants, pour des effectifs scolaires stables de 271 élèves.

Au regard des résultats des évaluations à l'entrée en 6^{ème} de 2020, il est constaté que les élèves ont davantage de besoins identifiés en Mathématiques qu'en Français, avec 59 % des élèves ayant une maîtrise fragile. S'agissant des taux de réussite de l'établissement, les résultats au DNB diminuent de 12,6 % pour la série générale, pour un taux de 66,7 %, et augmentent de 75 % pour la série professionnelle, avec un taux de 100 %.

Au niveau du compte financier de l'établissement pour l'exercice 2020, les subventions représentaient 66,3 % des moyens financiers de l'établissement et les ressources propres, plus de 24 %. La participation de la CPS pour les élèves boursiers représente quant à elle 9,4 % de ces moyens financiers.

En section d'investissement, aucune recette n'a été enregistrée et les dépenses s'élèvent à 211 931 F CFP soit un résultat déficitaire net du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent près de 52 millions F CFP et les dépenses s'établissent à près de 48 millions F CFP ; soit un résultat de fonctionnement excédentaire net de 4,389 millions F CFP qui sera affecté pour 4,1 millions F CFP au compte 10681 « Établissement » et pour 221 693 F CFP au compte 10687 « Service de restauration et hébergement ».

Le fonds de roulement de plus de 8 millions F CFP en 2019 augmente de 59,2% passant ainsi à 12,862 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2020, représentant 99 jours de fonctionnement.

S'agissant du Collège de Moeraï à Rurutu, il comptait 38 postes en 2021 répartis en 14 postes enseignants et 24 postes non-enseignants, pour des effectifs scolaires en augmentation par rapport à l'année précédente, avec 192 élèves.

Les résultats des évaluations à l'entrée en 6^{ème} de 2021 montrent que les élèves ont davantage de besoins identifiés en Français, pour ce qui concerne la compréhension de l'écrit, et en Mathématiques, pour ce qui concerne l'espace, la géométrie et les grandeurs et mesures. S'agissant des taux de réussite de l'établissement, les résultats au DNB sont en légère augmentation avec 76,7 % de réussite pour la série générale.

Pour l'exercice 2021, les subventions représentaient 14,8 % des moyens financiers de l'établissement et les ressources propres, plus de 81,4 %. La participation de la CPS pour les élèves boursiers et les autres ressources représentent respectivement 1,8 % et 2,1 % de ces moyens financiers.

En section d'investissement, les recettes atteignent plus de 81 millions F CFP et les dépenses s'élèvent à 481 100 F CFP ; soit un résultat excédentaire de plus de 80,8 millions F CFP — bravo. En section de fonctionnement, les recettes atteignent près de 41 millions F CFP et les dépenses s'établissent à plus de 44 millions F CFP ; soit un résultat de fonctionnement déficitaire net de 3,888 millions F CFP qui sera affecté au compte 10681 « Établissement ».

Le fonds de roulement de plus de 9 millions F CFP en 2020 augmente de 28,6 % et s'élève à 12,504 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2021, représentant 126 jours de fonctionnement.

S'agissant du Collège de Atuona, il enregistre, de 2020 à 2022, une stabilité au niveau de ses moyens humains avec, en moyenne, 26 personnels non enseignants et 14 enseignants. Pour ces trois années, les effectifs scolaires étaient de 183, 185 et 176 élèves. Le collège dispose d'un dispositif ULIS pour les élèves en situation de handicap et comptait 4 élèves aux rentrées de 2020 et 2021.

Au regard des résultats des évaluations à l'entrée en 6^{ème}, il est constaté qu'entre 2021 et 2022, les compétences des élèves ont connu une forte baisse, notamment en Français. En Mathématiques, plus de 50 % des élèves évalués ont un niveau de compétence fragile et insuffisant en 2022. S'agissant des taux de réussite aux examens, l'établissement enregistre :

- Pour le DNB : 83,5 % en 2020, 56 % en 2021 et 79 % en 2022 ;
- Pour le BAC PRO AGORA (gestion et administration) : 84,2 % en 2020, 93,7 % en 2021 et 92,8 % en 2022.

Au niveau des moyens financiers de l'établissement, ils s'élevaient à 56,344 millions F CFP en 2020, dont 39,728 millions F CFP de subventions (soit 70,5 % des moyens financiers de l'année). En 2021, ils s'élevaient à 52,383 millions F CFP, dont 34,657 millions F CFP de subventions (soit 66,2 % des moyens financiers de l'année). Et enfin, en 2022, ils s'élevaient à 57,993 millions F CFP, dont 40,021 millions F CFP de subventions (soit 69 % des moyens financiers de l'année)

S'agissant des comptes financiers :

En 2020 : En section de fonctionnement, les recettes atteignent 56,345 millions F CFP et les dépenses 51,270 millions F CFP, portant le résultat de la section excédentaire de 5,074 millions F CFP, dont 2,102 millions F CFP seront affectés au compte 10681 « Etablissement » et 2,972 millions F CFP au compte 10687 « Service de restauration et hébergement ».

La section d'investissement n'enregistre aucune recette et les dépenses s'établissent à 533 593 F CFP, pour un résultat déficitaire du même montant.

Le fonds de roulement s'établit à 10,331 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire. Le nombre de jours en fonds de roulement passe de 34 jours en 2019 à 75 jours en 2020.

En 2021 : En section de fonctionnement, les recettes atteignent 52,383 millions F CFP et les dépenses 48,774 millions F CFP, portant le résultat de la section excédentaire de 3,609 millions F CFP, dont 2,764 millions F CFP seront affectés au compte 10681 « Etablissement » et 845 672 F CFP au compte 10687 « Service de restauration et hébergement ».

La section d'investissement n'enregistre aucune recette et les dépenses s'établissent à 1,483 millions F CFP, pour un résultat déficitaire du même montant.

Le fonds de roulement s'établit à 13,592 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire. Le nombre de jours en fonds de roulement passe de 75 jours en 2020 à 104 jours en 2021.

Enfin, en 2022 : En section de fonctionnement, les recettes atteignent 57,993 millions F CFP et les dépenses à 57,218 millions F CFP, portant le résultat de la section excédentaire de 774 549 F CFP, dont 734 543 F CFP seront affectés au compte 10681 « Etablissement » et 40 006 F CFP au compte 10687 « Service de restauration et hébergement ».

La section d'investissement n'enregistre aucune recette et les dépenses s'établissent à 2,047 millions F CFP, pour un résultat d'investissement déficitaire du même montant.

Le fonds de roulement s'établit à 13,123 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire. Le nombre de jours en fonds de roulement passe de 104 jours en 2021 à 84 jours 2022.

Enfin, s'agissant du Collège de Faaroa, l'établissement a conservé en 2021 et 2022 le même effectif en personnel, soit 22 postes d'enseignants et 20 postes non-enseignants, pour des effectifs scolaires de 195 élèves en 2021 et 183 élèves en 2022 (dont 12 en ULIS pour ces deux années). Quant au CETAD, il n'y a eu qu'un élève supplémentaire en 2022, portant l'effectif total à 15 élèves.

Pour ces deux années, les résultats des évaluations de début de 6^{ème} montrent que les élèves ont d'énormes retards en Français et en Mathématiques. S'agissant des taux de réussite aux examens, ils étaient, pour le DNB, de 66,7 % en 2021 et 77 % en 2022 ; pour le CPAP PMH (petite et moyenne hôtellerie), 100 % en 2021 et 2022 et pour le CPAP PB (polyvalent du bâtiment), 80 % en 2021 (aucun candidat pour 2022).

Au niveau des moyens financiers de l'établissement, ils s'élevaient à près de 50,114 millions F CFP en 2021, dont 39,6 millions F CFP de subventions (soit 79 % des moyens financiers de l'année), et à 46,4 millions F CFP en 2022, dont 28,5 millions F CFP de subventions (soit 61 % des moyens financiers).

S'agissant des comptes financiers :

En 2021 : En section de fonctionnement, les recettes atteignent près de 50 millions F CFP et les dépenses 49,540 millions F CFP, portant le résultat de la section excédentaire de 448 150 F CFP, dont 6 847 F CFP seront affectés au compte 10681 « Établissement » et 441 303 F CFP au compte 10687 « Service de restauration et hébergement ».

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 125 524 F CFP et les dépenses s'établissent à 957 943 F CFP, pour un résultat de fonctionnement déficitaire de 832 419 F CFP.

Le fonds de roulement s'établit à 6,291 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de 16 513 F CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement baisse, passant de 50 jours en 2020 à 46 jours en 2021.

En 2022 : En section de fonctionnement, les recettes atteignent 39,3 millions F CFP et les dépenses 38,9 millions F CFP, portant le résultat de la section excédentaire de 426 970 F CFP, dont 78 682 F CFP au compte 10681 « Établissement » et 348 288 F CFP au compte 10687 « Service de restauration et hébergement ».

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 7,1 millions F CFP et les dépenses s'établissent à près de 901 000 F CFP, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de 6,2 millions F CFP.

Le fonds de roulement s'établit à 6,281 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire et diminue de 9 026 F CFP par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de jours en fonds de roulement augmente, passant de 46 jours en 2021 à 59 jours en 2022.

Les quatre présents projets de délibération ont été examinés en commission le 15 mai 2024.

Concernant le Collège de Taiohae, les échanges ont porté sur la bonne situation financière de l'établissement, lui permettant de réaliser des investissements sur fonds propres, ainsi que les difficultés de logements rencontrées par les élèves poursuivant leurs études sur Tahiti.

Concernant le Collège de Moerai, ont été abordés la situation financière actuelle de l'établissement ainsi que les travaux et investissements envisagés, l'entrée prochaine du collège dans l'espace numérique de

travail polynésien, les problématiques liées à l'utilisation des téléphones portables au sein de l'établissement et la forte implication de l'association des parents d'élèves.

S'agissant du Collège de Atuona, les projets de délibération ont suscité des échanges portés sur la situation financière relativement saine de l'établissement, la problématique des suicides et tentatives de suicide avec la réactivation de l'association des parents d'élèves, l'intervention de la commune — on remercie notre *mairie* Joelle — et l'intervention des confessions religieuses, et la mise en place par le ministère de l'éducation, d'un dispositif de sensibilisation animé par une équipe de psychologues.

Je tiens à parler de cela, pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas qu'au collège de Atuona. Nous avons rencontré cela aussi ici dans les lycées sur Tahiti et c'est un sujet qui me tient à cœur parce que moi aussi j'ai perdu un *petit-enfant* en novembre 2023, un jeune scolarisé au lycée Paul-Gauguin. En tous les cas, je tiens à remercier *Monsieur le ministre* pour tes interventions.

Enfin, concernant le Collège de Faaroa, les débats en commission ont porté sur les fragilités constatées à l'issue des évaluations de 6^{ème} et les projets mis en place pour résorber ces difficultés, les projets pédagogiques tels que les classes « Patrimoine » centrées sur la culture polynésienne, les investissements à venir, notamment sur la construction d'un local de vie scolaire et la réfection et le bitumage des parkings, ainsi que la problématique de l'absentéisme des élèves.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Et à ceci, je voudrais rajouter au nom de la commission, une bonne rentrée à tous nos enfants, à tous nos jeunes et à tout le corps enseignants, *merci bien*.

Le président : *Merci* Madame Kohumoetini. Parmi les membres de la commission permanente qui souhaite intervenir ? Madame Frebault, à vous la parole.

M^{me} Joëlle Frebault : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, bien le bonjour pour notre rencontre en cet après-midi.*

Pour les trois exercices observés (2020, 2021 et 2022), la situation financière du collège de Atuona - Hiva Oa, aux Marquises, donne pleinement satisfaction.

En effet, la section de fonctionnement de l'établissement s'est soldée à chaque fois par un large excédent à la différence de la section d'investissement. Mais il ressort que tous les prélèvements opérés sur les fonds de réserve ont servi à des acquisitions que la direction a jugées nécessaires.

Toujours est-il qu'au 31 décembre 2022, le collège capitalisait encore plus de 13 millions de F CFP correspondant à une autonomie de 84 jours. Durant la même période, le collège-lycée professionnel d'Atuona a vu ses effectifs légèrement diminuer, passant de 176 à 171. Mais ce qui inquiète la communauté éducative plus que tout, et les membres de la commission en ont été informés lors de nos échanges préliminaires. Donc comme ma collègue Marielle vient de préciser, c'est donc le signalement des cas de suicides dont deux passages à l'acte et trois tentatives.

L'information a été remontée au ministère, les confessions religieuses vont se mobiliser pour tenter de comprendre pourquoi nos jeunes en arrivent à une telle souffrance. Par ailleurs, il a été décidé de réactiver l'association des parents d'élèves. Donc nous avons aussi remis en place les groupes de paroles et nous y veillons donc de très près.

Là encore, comme pour le collège d'Atuona, le collège de Taiohae ne rencontre aucune difficulté financière. Non seulement, la section de fonctionnement est largement bénéficiaire, mais en plus, le

fonds de roulement atteint un niveau inégalé correspondant à 99 jours d'autonomie contre 59 l'année précédente.

Une situation qui a permis en commission législative de rappeler que les établissements scolaires n'étaient pas là pour thésauriser et mettre l'argent sous le matelas, mais qu'ils se devaient d'investir en permanence, à chaque fois que cela leur était possible, afin d'améliorer le cadre de vie et d'apprentissage des élèves.

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins des problèmes de logement pour celles et ceux des Marquises qui souhaitent poursuivre à Tahiti leur cursus scolaire après la Troisième. Quand bien même les élèves seraient prioritaires et que des classes de Seconde ont été ouvertes dans l'archipel, il n'y a pas suffisamment de places dans les internats. Sur ce point, nous prenons bonne note des initiatives prises par notre collègue du Tavini, Marielle Kohumoetini, pour faire bouger les choses, notamment auprès du ministre de l'éducation. Sans parler de l'engagement pris par notre président de commission, Monsieur Le Caill, visant à « lancer des groupes de travail sur ce sujet pour mieux approfondir cette problématique qui n'est pas propre aux Marquises ».

Par ailleurs, concernant le sentiment de mal-être perceptible auprès des jeunes marquisiens, il a été rappelé l'existence — que vient de nous signaler Tapati — du dispositif *Margaret's Place* qui intervient justement pour détecter la fragilité et les souffrances des étudiants. Sauf qu'il n'est pas généralisé à tous les établissements scolaires, mais il faudra que le ministère s'empare du sujet, a annoncé sa représentante.

Le collège de Moerai – Rurutu pourrait être qualifié d'« établissement familial », fréquenté essentiellement par des élèves issus des trois villages de l'île. Il n'empêche que sur les 192 scolaires recensés à la rentrée 2021, 34 étaient originaires de Rimatara et donc résidents de l'internat.

Du point de vue de la réussite scolaire, le bilan m'apparaît plutôt mitigé ! En effet, si le taux d'obtention du DNB est satisfaisant (76,7 %) et en tous cas supérieur à la moyenne académique, en revanche, le taux de passage en Seconde GT est globalement inférieur à 50 %.

Parmi les nombreux sujets évoqués en commission, il a notamment été question de l'utilisation excessive, pour ne pas dire abusive, du téléphone portable au sein même de l'établissement, d'autant que l'île de Rurutu dispose désormais de la 4G avec tous les risques de comportements déviants que cela comporte. Le ministère s'est dit sensible à une telle problématique ; et sa représentante de déclarer en commission : « *Il va falloir trouver une solution pour éviter que les enfants n'aillent sur Facebook, Youtube, TikTok, etc. Il y a un sujet effectivement et il va falloir que tout le monde aille dans le même sens de façon à ce que les enfants soient là pour étudier et non pas pour aller sur TikTok ou je ne sais quelle application.* »

Mais ce n'est pas la seule addiction observée au collège de Moerai. « *Cette année, j'ai eu cinq cas de vapo* » a révélé donc le principal. Et de poursuivre : « *J'ai les appareils dans mon bureau, je ne les rends qu'aux familles quand elles se présentent et qu'elles veulent bien les récupérer. C'est l'occasion d'un dialogue, d'une discussion. Et en fin d'année, si personne ne vient les récupérer, ils seront détruits* ».

Enfin, le collège de Moerai est actuellement sur une année de programmation de trois grands chantiers : un nouvel atelier technique pour les agents, ensuite la rénovation de l'escalier qui descend sur les coursives sous le préau et enfin, la mise en service d'une centrale photovoltaïque pour la partie restauration. Par ailleurs, le principal songe également à refaire son propre bureau situé dans le vieux bâtiment qui a servi d'internat il y a très longtemps. Des plans ont été réalisés, il ne reste plus qu'à les matérialiser.

Donc s'agissant du collège de Faaroa à Raiatea dont il est question à présent, il nous est demandé de valider en même temps les comptes financiers 2021 et 2022. Voici donc en quelques mots ce qui m'apparaît important de retenir.

Entre les deux exercices examinés, les effectifs scolaires ont baissé de douze élèves, passant de 195 à 183 enfants scolarisés dont quinze au CETAD.

Si les moyens humains d'encadrement n'ont pas varié, totalisant 42 personnes en poste, en revanche, force est de constater une réduction sensible de la partie « subventions », compensée en partie par d'autres ressources.

Quant aux résultats scolaires, ils sont inférieurs à la moyenne académique avec seulement 66,7 % de réussite au DNB en 2021 contre 77 % en 2022.

Du point de vue financier à présent, pas grand-chose à dire : les comptes sont globalement positifs, ce qui laisse quelques marges de manœuvre pour procéder aux investissements attendus, à savoir principalement la construction d'un local de vie scolaire ou encore le bitumage des parkings.

Enfin, le véritable point noir, c'est l'absentéisme. Le chiffre dépasserait les 10 %. À en croire le principal du collège, Thierry Galland, les responsables éducatifs ont, je le cite, « du mal à convaincre les familles de faire venir tous les jours les élèves à l'école. Lorsqu'on enquête, on voit souvent que les familles étaient avec leurs enfants et faisaient une activité de travail (pêche ou agriculture) avec eux. Les élèves nous racontaient que non, on est allés ramasser le noni, les bananes, des pastèques, ou je suis allé à la pêche avec untel et untel ». Donc, c'est aussi cela la réalité de nos îles où, on peut quand même s'en féliciter, il n'y a pas de place pour l'oisiveté.

Merci bien.

Le président : Merci, Madame Frebault. D'autres interventions ?

M. Heinui Le Caill : Président ?

Le président : Madame Garbutt ? Non ? C'est à qui ? C'est Temarii.

M. Heinui Le Caill : *Monsieur le vice-président.* De notre côté, on aura quatre intervenants : Ah Ky Temarii, Maite Hauata Ah-Min, Maurea Maamaatuaiahutapu et enfin Pauline Niva.

Le président : Je ne comprends pas, je n'ai pas compris.

Ah Ky Temarii, *la parole est à vous.*

M. Ah Ky Temarii : *Bonjour Monsieur le Président ; Monsieur le vice-président, bonjour ; Monsieur le ministre, bonjour. À toutes et à tous, bonjour dans les grâces de Dieu.*

S'agissant du niveau des élèves, à leur entrée au collège en classe de 6^e, on constate que près de la moitié ont un niveau inquiétant. En effet, ils ont des lacunes dans de nombreuses matières. Le niveau est particulièrement faible dans deux matières, le français et les mathématiques dont le niveau ne cesse de baisser dans tous les pays. Et le plus inquiétant, c'est que ces élèves poursuivent leur scolarité avec des lacunes de plus en plus prononcées dans ces mêmes matières puisque l'on n'a rien fait pour y remédier.

Cependant, ce ne sont pas que nos enfants qui rencontrent ces difficultés, on observe le même phénomène en France, ce qui prouve que le système scolaire de l'État n'est plus aussi satisfaisant comme le démontre les chiffres obtenus du PISA en 2022. L'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économique, conclut donc qu'entre 2018 et 2022, le niveau scolaire français perd 15 points. Pour ce qui est des mathématiques, la baisse est de 21 points, et 19 points pour la compréhension écrite.

Cette enquête du PISA a concerné 85 pays dont les niveaux scolaires respectifs ont été examinés in situ. Et toujours en 2022, la France a été classée 23^e. Pour une meilleure information, les experts sont d'avis que le niveau scolaire était en baisse dans tous les pays alentours, mais que le niveau scolaire français n'est jamais tombé aussi bas depuis la création du PISA.

Ici sur le territoire, il faudrait inclure la culture de l'élève en lui apprenant son histoire par la pratique, en utilisant aussi ses mains et pas que son esprit, à la manière des Polynésiens. On observe que l'implication active dans l'apprentissage produit de meilleures notes. Ainsi, il est indispensable que nous établissions un programme éducatif adapté à la nature de nos polynésiens, où nos enfants apprendront l'histoire de leurs terres, les noms de leurs montagnes, les chefs qui ont gouverné leurs districts, l'histoire des héros qui ont navigué sur l'océan, et quand notre peuple a accosté sur ces îles où nous vivons aujourd'hui. Voilà ce qui est actuellement nécessaire.

À Rarotonga, ils enseignent à leurs enfants les chants traditionnels, ainsi que la musique des tambours, directement dans les écoles. Pourtant, nous apprenons encore la « flûte à bec » ; pourquoi est-ce que nous insistons à inclure la « flûte » dans le programme scolaire ? Qu'en est-il de l'apprentissage de la flûte nasale ? Qu'en est-il de l'apprentissage du ukulélé ? N'est-il pas possible d'intégrer ces instruments traditionnels polynésiens dans les établissements scolaires ? Pour tous les établissements scolaires ?

Et ensuite, lorsque ces enfants atteindront les classes supérieures, une courte formation au cours de la semaine sera dispensée où des seniors viendront enseigner aux enfants des compétences fondamentales telles que le four tahitien, l'agriculture, la couture du tīfaifai. Et, il y a beaucoup d'autres choses à enseigner à nos enfants : la langue, l'art oratoire, l'art des récits fondateurs, l'histoire des marae (NDT temples à ciel ouvert), et bien d'autres choses encore. Il est essentiel que nos enfants apprennent en priorité les récits de nos héros, les légendes de nos experts tels que Tetuna'e.

Le programme que je mentionne concerne l'enseignement des traditions ancestrales, visant à faire renaître la culture traditionnelle à travers la musique, en réintroduisant la parole des anciens dans l'apprentissage des enfants, en valorisant les langues locales du territoire. Ce sont des propositions que nous, le Tavini hui raatira, avons incluses dans nos engagements, à la page 9, dès l'ouverture de notre programme. Comme l'indique cette citation française : « éduquer pour s'ouvrir au monde. »

Il est désormais temps de commencer ce travail si important pour notre pays, de l'ancrer, de le stabiliser durablement. Je souhaite conclure mon discours en rappelant que le gouvernement français a signé la convention des Nations unies concernant la Déclaration sur les droits des peuples autochtones en 2007. Ce texte affirme notamment que :

« Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, utiliser et développer et transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie – philosophie, pardon –, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que choisir et de conserver leurs propres noms pour communautés, les lieux et les personnes.

Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes d'établissements scolaires où l'enseignement est dispensé de leur propre langue, d'une manière adaptée de leurs méthodes culturelles d'enseignement, d'apprentissage ».

Merci de votre attention.

Le président : *Merci.*

Madame Hauata Ah-min.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Merci, Monsieur le président. À toutes et à tous en cette fin de journée, bonjour. Monsieur le ministre ainsi que vos techniciens, bonjour.*

Je tiens également à associer à ces remerciements notre Ministre, notre Président du gouvernement ainsi que nos députés, pour ces 8 enseignants qui reviennent sur le territoire pour effectuer leur période de stage. Merci à vous tous pour votre dévouement à rechercher toutes les solutions possibles pour que nos enfants puissent rester sur le territoire, dans leur pays.

Après avoir examiné les bilans financiers de nos collèges de Tahiti et de Moorea, nous allons désormais nous pencher sur les rapports d'exécution budgétaire des établissements situés dans nos archipels, et plus particulièrement les comptes de l'année 2020 du collège de Taiohae à Nuku Hiva, ceux de l'année 2021 du collège de Moeraï à Rurutu, ceux des années 2020, 2021 et 2022 du collège de Atuona à Hiva Oa, ainsi que ceux des années 2021 et 2022 du Collège de Faaroa à Raiatea.

Chers collègues, de la même manière que pour les bilans financiers précédents, ces rapports d'exécution budgétaire illustrent une situation qui n'est plus du tout représentative de la réalité actuelle de ces collèges. Plutôt que de m'attarder sur ces chiffres dépassés, je souhaite aujourd'hui mettre l'accent sur les besoins réels et urgents de nos établissements insulaires.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises lors de nos interventions, la très grande majorité de nos établissements est confrontée à la problématique de vétusté des bâtiments, avec des structures assez anciennes dont l'édifice n'est plus adapté à l'afflux croissant d'élèves chaque année. Nous tenons à remercier notre gouvernement qui déploie tous les efforts nécessaires pour remédier à cette situation.

Des projets significatifs seront ainsi lancés cette année. Par exemple, au collège de Moeraï à Rurutu, il est prévu de construire un atelier technique, de rénover le préau et les coursives et d'installer des panneaux photovoltaïques. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan de programmation pluriannuelle mis en place par le ministère de l'éducation. Les chefs d'établissement ont déjà pu bénéficier de ce plan. *Monsieur le ministre*, serait-il possible de le partager également avec les élus ?

En ce qui concerne la gestion financière, nous tenons à féliciter nos établissements pour leur excellente gestion. Les bilans financiers sont très satisfaisants, avec des fonds de roulement positifs.

De plus, nous constatons une amélioration continue des résultats d'année en année. Toutefois, une grande fragilité persistante en mathématiques et en français se fait sentir dès l'entrée en 6^{ème} et nos collègues des îles n'échappent pas à la règle.

Les élèves du primaire arrivent au collège avec des lacunes qui nécessitent une attention particulière. L'enseignement au primaire doit être repensé pour mieux préparer les élèves à leur entrée au collège pour éviter que la situation ne s'aggrave davantage.

La période de transition du primaire au collège présente des défis considérables. Les élèves passent d'un seul enseignant à une pluralité d'intervenants, ce qui les oblige à s'adapter à différentes méthodes d'enseignement. Il est également regrettable que le suivi des élèves diminue à mesure qu'ils avancent dans leur scolarité. Une formation commune 1^{er} degré et 2nd degré sur le développement de l'enfant est à encourager pour une meilleure prise en compte de l'élève dans ses apprentissages.

Il est vrai que le système éducatif français présente des faiblesses évidentes, notamment en matière de suivi personnalisé, ce qui peut nuire à la motivation des enfants. Chers collègues, il devient essentiel de nous interroger véritablement sur la nécessité d'un système éducatif adapté aux besoins de nos enfants, qui intègre toutes nos spécificités historiques, sociétales et culturelles. *Comme vient de le mentionner Ah Ky*. Ce n'est pas aux enfants de s'adapter au système, c'est le système qui doit s'adapter aux enfants.

L'accompagnement des parents joue un rôle crucial dans ce contexte. Nous souhaitons exprimer notre gratitude envers les APE pour leur travail remarquable et souligner l'importance de réactiver les APE dans nos collèges des Marquises, car leur contribution est essentielle.

En matière de pédagogie, il semble que l'approche actuelle ne permet pas toujours aux enfants de se retrouver pleinement dans le système éducatif. La pédagogie de projet, telle qu'appliquée au collège de Tipaerui ou au collège de Arue, qui implique activement les élèves dans leur apprentissage, pourrait apporter une réponse pertinente à ces difficultés. Peut-être faudrait-il encourager cette pédagogie des projets dans l'ensemble des établissements.

Nous tenons également à soutenir les initiatives de travail collaboratif mises en place au collège de Faaroa à Raiatea, telles que le rallye de mathématiques et les projets de production écrite avec des récompenses pour les meilleures histoires. Ces actions, menées en coopération avec les enseignants et les professeurs, ont permis de mieux comprendre l'enseignement dispensé en CM2 et en 6^{ème}, afin d'harmoniser les pratiques pédagogiques entre ces deux niveaux.

En outre, un conseil école-collège a été instauré, réunissant professeurs et enseignants. Toutefois, il est regrettable que ce conseil n'existe que depuis cette année. Il est fondamental que ce travail commun soit renforcé, notamment au cycle 3 donc du CM1, CM2 et 6^e, afin de garantir une continuité et une cohérence pédagogiques optimales pour nos élèves.

L'ouverture d'une SEGPA à Raiatea pourrait également s'avérer précieuse face aux difficultés constatées. En effet, les SEGPA sont conçues pour offrir un enseignement spécialisé et individualisé, intégrant à la fois des compétences scolaires et pratiques. Cette approche différenciée pourrait être particulièrement bénéfique pour soutenir les élèves en difficulté et favoriser leur réussite scolaire. C'est un projet pertinent à envisager pour répondre de manière efficace aux besoins spécifiques de nos élèves.

Voici les principales observations que nous tenions à partager concernant les défis pédagogiques. Permettez-moi maintenant de laisser la parole à ma collègue, qui abordera d'autres problématiques importantes qui nécessitent toute notre attention. *Merci. Que l'amour règne.*

Le président : *Merci.*

Madame Maamaatuaiahutapu à vous la parole.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Maamaatuaiahutapu, *merci.* Je vous embête Monsieur le président.

Au-delà des défis pédagogiques, nous devons également faire face à des problématiques extrêmement préoccupantes, qui persistent depuis plusieurs années, nous l'avons abordé à différents niveaux d'intervention : le harcèlement scolaire, les scarifications au sein de nos collèges, et plus gravement, les suicides parmi nos jeunes. Ces phénomènes, malheureusement présents dans de nombreux établissements scolaires, ont récemment pris une tournure alarmante dans notre Pays. Par exemple, au cours de l'année scolaire 2023 - 2024, on a enregistré au moins six suicides et six tentatives.

Ces suicides peuvent être liés à divers facteurs, tels qu'une situation familiale fragile, des problèmes de cœur ou encore des addictions. Bien que le soutien et l'accompagnement des parents soient cruciaux, il est également essentiel que les professionnels apportent une assistance adéquate. Or, nous constatons un manque flagrant de suivi psychologique et d'assistance sociale au sein de nos établissements.

Nous savons que la DGEE possède une structure dédiée à l'accompagnement et à la prévention, comprenant une équipe de psychologues de l'éducation. À la suite des récents suicides, une mission avec ces professionnels a-t-elle été effectuée dans nos établissements scolaires concernés ?

Par ailleurs, le ministère de l'éducation, en collaboration avec le ministère de la santé, a instauré des dispositifs de sensibilisation qui doivent intervenir dans tous les établissements scolaires. Tous les établissements de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* sont-ils concernés par ce dispositif ? Où en est-il actuellement ? A-t-il déjà commencé ?

Il serait également intéressant de lancer une campagne de prévention sur les addictions en partenariat avec la DVEEE, une cellule de la DGEE qui gère le climat scolaire dans tous les établissements, en se concentrant sur le harcèlement et les addictions. Il reste encore beaucoup à faire, et ce sujet mérite toute notre attention et un engagement sérieux comme me l'ont dit mes collègues.

Maintenant, j'en profite pour ouvrir une petite parenthèse sur le cyberharcèlement qui est un problème mondial touchant de nombreux jeunes avec une prévalence variant entre 15 % et 37 % selon les régions. Dans notre fenua bien que les données spécifiques soient limitées voire inexistantes — inexistantes, pardon —, le phénomène est reconnu. On le voit tous les jours sur les réseaux sociaux. Les efforts de sensibilisation et de protection des jeunes doivent donc être renforcés. Les formes de cyberharcèlement telles que les insultes en ligne, la diffusion de rumeurs, de récits diffamatoires, le partage non consenti de photos ou vidéos et l'usurpation d'identité ont des conséquences graves sur la santé mentale et sociale des jeunes victimes. Mais pas seulement, le cyberharcèlement relève du droit pénal et est donc sévèrement sanctionné par des peines de prisons — au moins deux ans — des amendes assez élevées selon l'âge des victimes jusqu'à cinq millions de francs pour les moins de 15 ans et des mesures disciplinaires à l'appréciation des conseils d'établissement. Je nous interpelle donc tous sur nos responsabilités face à ce problème qui ne cesse de croître chez nous. D'ailleurs, les personnalités publiques et politiques en font souvent injustement les frais.

Je continue – un autre partenaire essentiel sont les associations telles que SOS suicide, qui joue un rôle crucial en apportant un soutien psychologique aux personnes en détresse, en menant des actions de prévention sur le suicide, et en sensibilisant la population aux enjeux de santé mentale. Cette association est d'ailleurs intervenue récemment dans les collèges des Marquises. Nous tenons à la soutenir, – je me joins donc à mes collègues – à l'encourager et à la remercier pour son dévouement et son travail précieux en faveur de nos jeunes et de notre *peuple* à *Mā'ohi Nui* (NDT, en *Polynésie française*).

Enfin, d'autres initiatives – on en a parlé – telles que le *Margaret's place*, dispositif issu des États-Unis et qui a déjà aidé plus de 140 000 élèves dans ce Pays. Il a été instauré pour la première fois au lycée Diadème à Pirae en 2021, puis au lycée Taiarapu Nui à Taravao en 2022. Et, ce programme a permis d'offrir aux élèves un espace d'écoute et de dialogue avec un psychologue à plein temps, à temps plein, abordant des problématiques telles que les violences intrafamiliales, les problèmes de couple, de cœur plutôt ou encore les addictions. Grâce à cette approche, les élèves peuvent exprimer librement leurs difficultés quotidiennes et recevoir un suivi adapté en cas de besoin, leur permettant ainsi de « poser des mots M.O.T.S. sur leurs maux M.A.U.X. ».

Ce dispositif rencontre un franc succès car plus de 100 élèves fréquentent chaque jour les deux *Margaret's Place*, que ce soit pour des séances d'écoute individuelle, des groupes de parole, des discussions sur des thématiques, ou des campagnes de sensibilisation. Cela permet un environnement où les élèves se sentent soutenus et compris, améliorant ainsi leur bien-être et leur capacité à gérer leurs problèmes.

Un troisième programme est d'ailleurs en cours d'étude sur l'île de Bora Bora, avec l'espoir de fournir ce soutien essentiel à encore plus d'élèves à travers *Mā'ohi Nui* (NDT, la *Polynésie française*). En multipliant ces initiatives, nous pouvons renforcer notre engagement envers la santé mentale de nos jeunes et leur offrir les outils nécessaires pour affronter les défis de la vie avec résilience et confiance.

Voici les principales observations que je souhaitais partager avec vous aujourd'hui, chers collègues. Nous avons abordé des points cruciaux concernant la gestion des établissements scolaires, les défis structurels, ainsi que les besoins urgents en matière de soutien psychologique et pédagogique.

J'aimerais ainsi vous inviter à voter favorablement pour ces projets de délibération, en soulignant qu'il est impératif que nous continuions à nous mobiliser pour répondre efficacement aux défis auxquels nos établissements sont confrontés. Nous devons soutenir et amplifier les initiatives qui ont fait leurs preuves, comme les programmes de soutien psychologique et les projets innovants dans nos collèges,

tout en gardant à l'esprit que « l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ».

Merci, et que l'amour règne.

Le président : *Merci*, Madame.

Madame Niva.

M^{me} Pauline Niva : *Mes salutations et remerciements à toutes et à tous.*

Pour poursuivre l'idée de ma collègue Maurea, je souhaite profiter donc d'évoquer le sujet du suicide dans nos établissements scolaires de manière plus élargie et aborder cette problématique de manière plus générale.

Mais avant, Maurea l'a dit, je pense qu'une fois de plus, chers élus, vous allez être d'accord avec moi de dire que je nous invite ensemble à honorer tout le travail de prévention de l'association SOS Suicide en Polynésie, présidée par Madame Tuheiava Annie. Annie, *merci beaucoup pour votre combat afin prévenir du suicide au sein de notre pays. Merci de tout cœur Annie.*

Le suicide, au-delà d'être une problématique grave, est devenu un enjeu sociétal majeur dans notre *pays*, avec des taux parmi les plus élevés au monde. Ce paradoxe est d'autant plus frappant que la Polynésie est perçue comme un paradis sur terre, évoquant beauté et sérénité. Pour comprendre cette crise, il est crucial d'examiner les pressions sociales, économiques et culturelles qui en sont les causes. Sensibiliser le public, mettre en place des mesures de prévention efficaces et offrir un soutien adapté sont essentiels. La lutte contre le suicide nécessite une approche holistique, impliquant familles, institutions, professionnels de la santé et gouvernement, afin de créer un environnement où chacun, chaque enfant se sent valorisé et soutenu.

Sur les quelques données disponibles, nous savons que la Polynésie française enregistre officiellement entre 30 et 40 morts par suicide chaque année. Toutefois, certains experts estiment que ces chiffres sont probablement sous-évalués. Concernant les tentatives de suicide, SOS Suicide recense près de 300 tentatives par an. Ces chiffres alarmants ne cessent de croître depuis ces 20 dernières années, contrairement aux données métropolitaines. Cette tendance inquiétante souligne la nécessité urgente de renforcer les efforts de prévention et de soutien au sein de notre communauté.

Entre 2010 et 2023, le taux de tentatives de suicide en Polynésie française a plus que doublé, enregistrant une hausse de 53 %. Actuellement, nous faisons face à une nouvelle vague préoccupante depuis novembre dernier, avec une nouvelle augmentation des suicides. Entre janvier et mars 2024, nous avons déjà enregistré 10 suicides *dans le pays*. Rien qu'en mars, quatre suicides ont été comptabilisés en une seule semaine, dont trois concernaient des jeunes de moins de 25 ans. Même si ces chiffres n'ont pas été actualisés depuis, il est évident que de nouveaux cas de suicide sont également survenus depuis mars. Cette situation souligne l'urgence d'une intervention renforcée pour prévenir cette tragédie continue et soutenir les personnes vulnérables.

Le profil des personnes en détresse a également évolué. Selon les questionnaires de l'association SOS Suicide, qui reçoivent près de 1 500 appels par an, les appelants étaient autrefois principalement âgés de 16 à 60 ans. Aujourd'hui, la tranche d'âge s'étend de 5 à 85 ans. De plus, ils reçoivent de plus en plus d'appels de parents inquiets parce que leurs enfants de 7 à 8 ans parlent déjà de suicide. Cette évolution alarmante du profil des personnes en détresse souligne l'importance de renforcer les mesures de prévention et de soutien pour toutes les tranches d'âge, afin de mieux répondre à cette crise complexe et multifactorielle.

Mes chers collègues, il existe vraiment un mal-être qui ne cesse de s'amplifier dans notre société et le suicide en est une illustration. Nous avons tous été témoins de situations où des familles viennent à vivre

des moments douloureux dans la perte d'un enfant, d'un parent, d'un époux ou une épouse suite à un suicide : « *Il/Elle est mort(e), il/elle s'est suicidé(e), il/elle s'est pendu(e)* », telles sont les paroles qui ont résonné dans les foyers qui ont vécu cette expérience douloureuse.

Parmi les causes identifiées, nous pouvons relever des situations familiales instables, des problèmes de cœur, des addictions, du harcèlement scolaire, ainsi que des pressions liées à la culture traditionnelle, aux attentes familiales et aux défis posés par l'évolution de la société moderne pour nos jeunes, en particulier pour les jeunes *efféminés ou homosexuels*, comme l'a souligné ma collègue, Madame Maurea Maamaatuaiahutapu. Finalement, j'ai l'impression, chers élus, que nous vivons dans une société où le Polynésien ne se reconnaît plus, une société envahie de maux et désormais éloignée de valeurs et de l'identité que nous, enfants *Polynésiens*, avons connu et avons chéri.

Ces situations amènent le désespoir, la solitude et l'isolement.

Chers collègues, nous ne pouvons pas nous contenter d'être des spectateurs, il est de notre devoir d'agir.

Les actions de prévention et de prise en charge sont très importantes mais clairement insuffisantes sur notre *territoire*. SOS Suicide est l'une des rares, voire la seule entité, qui porte cette problématique à bout de bras, et elle suffoque aujourd'hui, manquant cruellement de personnel et de ressources. Et il me semble, *Monsieur le maire* Lissant, qu'il y aurait un centre de prévention du suicide au dispensaire de Punaauia. C'est bien cela, hein. Donc il est impératif que nous, élus de l'assemblée ainsi que notre gouvernement, et d'autres acteurs essentiels tels que la CPS, le CHPF, l'ARASS et bien d'autres encore, renforçons nos politiques publiques et fournissions les ressources nécessaires. Nous devons également soutenir davantage les initiatives privées telles que l'association SOS Suicide ou encore le Fare Tamahau en leur attribuant plus de fonds. C'est un travail collectif que nous devons entreprendre et assumer ensemble.

Pendant combien de temps encore allons-nous continuer à fermer les yeux sur ce sujet ? Il est crucial de réaliser l'urgence et l'ampleur de cette problématique et de réagir sans tarder. Nous ne pouvons plus laisser notre population et nos plus jeunes s'enfoncer davantage dans ce cercle vicieux. Il est temps d'agir avec détermination et responsabilité, car je le répète, il est de notre devoir de venir en aide à nos familles en crise.

Un effort important doit être entrepris dans nos îles isolées, où l'accès aux services de santé mentale et aux soutiens sociaux est particulièrement restreint. Les dispositifs existants à Tahiti, comme le *Margaret's Place* pour les plus jeunes, doivent être étendus. Et je rejoins les propos de Mitema Tapatī, de *Madame la maire* Joëlle Frebault, de ma collègue Maurea : *Monsieur le ministre*, ne devons-nous pas mettre plus de moyens, plus de ressources humaines et financières pour que chaque enfant de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* trouve un espace lui permettant de mettre des M.O.T.S sur des M.A.U.X ?

Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de centre de désintoxication en Polynésie pour soigner les personnes souffrant d'addictions. De plus, les associations de lutte contre les drogues n'existent, hélas, probablement plus par manque de moyens, laissant parents et familles en grande souffrance seules face à leur addiction.

Ensuite, nous manquons cruellement de données et, par conséquent, de visibilité sur l'ampleur réelle de ces problématiques. En effet, très peu d'études ont été réalisées sur notre territoire pour dresser un état des lieux précis de la situation et comprendre les facteurs de risque pouvant mener au suicide.

Selon une étude réalisée, l'étude START, réalisée par l'Organisation mondiale de la santé, le taux moyen annuel de mortalité par suicide est de 11 pour 100 000 habitants en Polynésie. Le suicide touche une population jeune, avec une moyenne d'âge de 32 ans, et principalement masculine.

Plus récemment, un article paru dans le *Journal of International Medical Research* en septembre 2021, rédigé par un collectif de médecins et de chercheurs, a analysé un ensemble de données statistiques relatives au suicide en Polynésie française, couvrant la période 1992-2016. Cette étude a mis en évidence des liens entre le suicide, la crise économique et les changements politiques.

La dernière étude menée en Polynésie française a été conduite entre 2020 et 2023 par le département de psychiatrie du Centre hospitalier de la Polynésie française. Cette étude a révélé une augmentation notable des tentatives de suicide durant la crise du Covid-19. Avant cela, les dernières données chiffrées disponibles sur le sujet dataient de 2010.

À l'instar des observatoires que nous envisageons de créer dans d'autres domaines de la politique publique, il est essentiel de mettre en place un véritable observatoire sur le suicide. Cela devient une nécessité et doit devenir la priorité pour notre gouvernement. Cet observatoire permettrait de centraliser les données de manière efficace et de mieux cibler les interventions requises.

Par exemple, nous constatons depuis un certain temps que les enfants, dès leur plus jeune âge, sont de plus en plus concernés par cette problématique. Il devient donc urgent d'accentuer les interventions de prévention et de prise en charge dès le plus jeune âge, notamment dans les établissements scolaires. La mise en place de cet observatoire nous permettra d'agir plus rapidement et efficacement en accédant à des données actualisées en temps réel.

Chers collègues, après cet état des lieux catastrophiques, nous avons tout de même une bonne nouvelle ! Et je parlerai sous le contrôle de notre gouvernement ou du ministère de la santé. Le pôle de santé mentale ouvrira bientôt ses portes et là, je me tourne vers les élus du Tapura huiraa pour remercier le gouvernement précédent présidé par Monsieur Édouard Fritch qui a lancé les travaux de ce pôle de santé mentale et que notre gouvernement a finalisé les derniers travaux. Cet établissement viendra pallier en partie aux manquements constatés et il viendra soutenir les activités qui graviteront autour de la prévention du suicide, de l'accompagnement thérapeutique de toute personne souffrant d'addiction ou encore de pathologie pouvant entraîner toute tentative de suicide.

Voici les principales observations que je tenais à partager avec vous, chers collègues, après les différentes interventions. Il est de notre responsabilité d'unir nos efforts pour établir des systèmes de prévention solides, soutenir les initiatives locales et investir là où cela est nécessaire. Chers élus, agissons avec courage, détermination et efficacité pour offrir à notre peuple de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* un avenir où l'espoir et le soutien sont toujours à portée de main.

Merci bien, et que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

Marielle.

M^{me} Marielle Kohumoetini : *Merci beaucoup,* président. Ce ne sera pas long, c'est juste pour rebondir après l'intervention de notre sœur Pauline Niva. *Merci beaucoup.*

En fait, je voudrais lire et partager avec vous un témoignage d'une maman qui a perdu son fils qui a mis fin à sa vie en novembre 2023. Alors, c'est pour Kapikura Keapanui. Il avait 15 ans, 15 ans, jeune étudiant au Lycée Paul Gauguin. Voici le témoignage de sa maman :

« Tu me manques

*Trois petits mots fragiles, qui côte à côte supportent une montagne de vide.
Trois petits mots désuets, tellement employés qu'ils en paraissent parfois dérisoires, voire niais.
Une petite phrase dont on ne connaît jamais vraiment le sens.
Des lettres qui portent en elle la solitude et les cordes qui pendent des plafonds de la violence.*

Tu me manques... c'est la phrase qu'on utilise lorsqu'on perd pied. C'est un appel au secours, un SOS lancé à la surface de la mer qui coule.

Tu me manques, c'est ouvrir en soi les faiblesses et reconnaître qu'elles sont en train de nous dévorer la chair.

Tu me manques... c'est de tous les poèmes le plus long que l'on puisse faire.

Tant de torture, tant d'étranglement... Tant de blessure, de déchirure... Une demande de sauvetage, une supplication presque sauvage. Tant de douleur, pour tant de silence.

La vibration de cette phrase n'a rien de banal. Les mots sont tous des clés qui, associés, jouent des notes un peu spéciales. Mais cette phrase minuscule résonne jusqu'à l'espace qu'elle embrasse. On pourrait presque voir battre son cœur, on pourrait peut-être entendre murmurer son âme...

Elle est une prière sans aucune frontière, un refrain qui n'a pas de langue. »

Voilà. **Merci beaucoup.**

Je voulais juste partager ce témoignage avec vous. C'est dur de perdre un **fil**. Et quand cela vous touche, on pense que cela ne nous touche pas ; mais le jour où cela nous touche, je peux vous dire que, même moi, je n'ai pas su gérer.

Merci beaucoup.

Le président : **Merci bien,** Marielle.

Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, mon intervention ne sera pas longue. C'est ma dernière intervention, aujourd'hui, car c'est bientôt l'heure de mon bateau. Sur cette question très importante qu'est l'éducation, qu'est-ce que le Polynésien entend par « éducation » ? En réalité, c'est rechercher tous les moyens possibles pour que l'Homme soit éclairé le plus possible sur tel et tel sujet et c'est cette intelligence qui le mènera vers la réussite.*

Il y a un vieux dicton qui dit : « que l'éducation mène l'Homme vers le savoir, puis que le savoir mène l'Homme vers l'intelligence, et que l'intelligence mène l'Homme vers la vie. En réalité, lorsque l'on parle d'éducation, nous parlons, en quelque sorte, de la vie. Mise à part favoriser la réussite de nos enfants au travers des moyens fournis par l'Éducation aujourd'hui ou mises en place par le système actuel ; mise à part les budgets que nous attribuons à tel et tel établissement scolaire ; mise à part le courage et l'expérience des enseignants qui instruisent nos enfants, ce serait bien que l'on mette en avant également et aujourd'hui même le rôle d'éducateur des parents.

Car, à mon avis, il ne faudrait pas que l'adage polynésien qui dit que « si la jeune pousse est malade, c'est parce que la souche l'est. » La souche représentant ainsi les ascendants, et la jeune pousse, les enfants. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une difficulté et à l'augmentation de la violence, qu'il s'agisse du suicide ou bien que ce soit entre un tel et un tel, alors que le problème commence au moment même où l'enfant quitte le foyer des parents. Dès qu'il monte dans le transport qui l'envoie à l'école, ça commence là. Combien de chauffeurs de bus se sont faits agresser par des enfants ?... Combien de bus scolaires ont été dégradés par des enfants ? Combien d'adultes ont dû supporter les insultes de ces enfants ? Le respect ne constitue plus la base de notre éducation aujourd'hui. Cela m'amène donc à m'interroger forcément sur l'adage polynésien qui dit « si une noix de coco ne germe pas sous sa souche maternelle, celle-ci ne ressemblera pas à sa souche mère ». Je me demandais donc : cette noix de coco, par rapport à notre éducation, sous quel arbre a-t-elle bien pu germer ?

Je me souviens de notre enfance aux îles Marquises. Tous les soirs, l'on se tenait près de nos vieux sages pour écouter ce qu'ils appellent en langue marquisienne « les mythes ancestraux », et lorsque l'on traduit cela dans notre langue (NDT, tahitienne), on parle de mythologie. Ces mythes portaient sur les montagnes, la terre, la mer, les ancêtres, la culture, etc. et tous ces enseignements se faisaient en langue maternelle (NDT, langue polynésienne). À notre époque, on allait à l'école à l'âge de six ans et l'on maîtrisait notre langue maternelle bien avant d'aller à l'école. On connaissait notre alimentation de base. Et, à cette époque-là, la langue du parent était également celle de l'enfant ; les valeurs des parents étaient également celles de l'enfant ; l'alimentation des parents était également celle de l'enfant.

Aujourd'hui, au sein du foyer, l'enfant parle une langue autre que celle du parent ; le parent a une alimentation différente de celle de l'enfant ; les parents ont des valeurs différentes de celles de l'enfant... Autrement dit, c'est déjà à ce niveau-là que l'on n'a pas assurés. Ce n'est pas à l'école que cette erreur a commencée, mais au sein du foyer. Si l'enfant se suicide, c'est parce que l'on s'est éloigné les uns des autres. On a mis une distance et nous ne sommes plus aussi proches. L'enfant a compris qu'il était seul dans sa vie dorénavant : le parent est dans un lieu qui est différent du lieu où est l'enfant. Il est peut-être temps pour nous de nous rapprocher encore, de renouer le lien entre les parents et l'enfant.

Autrefois, lorsqu'il n'y avait pas cours le mercredi, les enfants n'allaient pas traîner à Papeete. Ils restaient à la maison près des parents. Là où étaient les parents, l'enfant y était. Aujourd'hui, le parent est à tel endroit, et l'enfant à tel autre endroit. Donc, il ne faut pas s'étonner, il ne faut pas s'étonner des nombreuses problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

Et donc, lorsque j'ai commencé à aller à l'école, le premier cours que j'ai reçu portait sur Napoléon, sur les 50 pas du roi, c'est-à-dire du bord de mer vers l'intérieur des terres, sur la Garonne, l'Himalaya... On a complètement omis Paumaka ! On a complètement omis Matahenua ! On a complètement omis Makaiaanui ! Si l'on devait évaluer les enfants marquisiens sur l'histoire de Makaiaanui, aujourd'hui, ils réussiraient à 100 %.

Pour conclure mon intervention, le jour où l'on a commencé à ouvrir les portes à l'enseignement des langues polynésiennes au sein de nos écoles, où l'on a commencé à enseigner le 'ōrero (NDT, art oratoire), nos us et coutumes dans nos écoles, on a observé un éveil particulier chez nos enfants. Et donc, comme cela a été soulevé précédemment, il faut que l'on valorise davantage encore notre culture dans nos établissements scolaires.

Mes salutations.

Le président : *Merci, Tapati. (Applaudissements dans la salle.)*

Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Bonjour* pour tout ce qui a été dit avant moi.

Aujourd'hui, nous sommes présents pour valider des comptes financiers de huit collèges publics, mais autant cela nous a fait voyager dans les archipels et autant nous avons voyagé aussi dans les problématiques de la jeunesse. Mais ce sont des points communs que nous rencontrons.

Je voudrais dire que, tout d'abord, le premier constat, c'est que l'on remet à jour des comptes depuis 2020, 2021 — j'espère qu'il n'y en a plus qui traînent —, 2022, presque à la limite de la prescription quadriennale où on ne peut plus rien récupérer. Voilà. Donc c'est bien que ce soit fait, mais il faudrait que tous ces collèges soient quand même à jour aujourd'hui.

Et le deuxième constat du fonds de roulement, peut-être que certains sont satisfaisants aux alentours de 90 jours, mais on a quand même entendu certains à moins de ça et qui peuvent aussi donner des situations problématiques, d'où l'importance de signaler assez vite tous ces comptes afin que l'on puisse rattraper tout ce qui ne va pas.

Après, je viendrai sur une deuxième partie, c'est toutes les analyses plutôt sociales qui ont été révélées sur les chiffres représentés où on fait apparaître des taux de réussite, je dis : « évaluation quantitative et collective » qui ne devraient pas nous... Alors, on peut s'en féliciter dans certains cas, mais cela ne devrait pas occulter les situations individuelles d'échec auxquelles nous devrions vraiment apporter beaucoup, beaucoup d'efforts. Lorsque ces tests sont apportés en 6^e, c'est donc au sortir de l'enseignement primaire. Les tests et les solutions devraient être portés sur ce bloc commun de l'élémentaire pour éviter un cumul d'échec. Car à l'arrivée en 6^e, nous savons très bien que l'entrée en 6^e, c'est l'entrée dans l'adolescence, c'est le contact avec plusieurs situations sociales et là, les enfants se jaugent. Donc, c'est vraiment à éviter parce qu'avec ce sentiment d'échec scolaire, parfois ils ont aussi cette coupure avec la famille, ils ont aussi un mal-être, ce sont les premières rencontres amoureuses avec parfois encore des échecs et parfois ces enfants ne sont pas prêts à absorber toutes ces conditions.

Alors oui, on dit que l'éducation, c'est l'affaire des parents. Je dirai plus maintenant, c'est l'affaire d'une société. Il est important de compléter l'apport des parents vis-à-vis de leur jeune dont ils sont parfois dépassés. Et quand bien même eux-mêmes se battent avec leurs propres difficultés et fragilités, que ce soient des divorces ou du surendettement ou pas d'emplois, etc., et donc tout est reporté sur ces enfants et parfois on ne sait même plus leur parler.

Voilà. Donc pour moi, c'est vraiment mettre l'accent. On a parlé tout à l'heure justement des *Margaret's Place* qu'on ne voit qu'en lycées pour l'instant comme au Lycée Diadème, celui de Tairapu, et peut-être qu'il va y en avoir d'autres qui vont s'ouvrir.

On sait que c'est une association, donc ce n'est pas du personnel payé par le public — pour l'instant, — mais leur présence dans un collège avec une petite structure, un petit espace cosy, cela fait tellement de bien, de soutien psychologique par leur écoute empathique ; et un lieu qui soit un repère, un lieu où il y a une disponibilité d'écoute, et cela fait du bien à ces enfants.

L'objectif, effectivement, c'est que tous nos élèves réussissent et on devrait encore... Pour moi, c'est presque zéro enfant au bord de route, mais ce n'est pas tout à fait cela, on a encore de la marge. Et donc, que le Pays peut-être puisse encore continuer à mettre des fonds, comme ils l'ont fait pour soutenir les familles dans les cantines, mais des cours de soutien pour des petits groupes pour créer l'estime de soi, pour créer du développement personnel et plus. Je rajouterai qu'il manque dans les collèges et les lycées des cours de musique, des cours d'instruments, parce que nous en avions autrefois dans certains collèges et cela marchait bien. Les enfants se retrouvaient là et ils avaient envie de revenir à l'école.

Je m'arrêteraï là pour dire merci à tous pour leur implication dans ce système scolaire, et je reviendrais sur nos responsabilités d'élus, que nous soyons dans des communes, que nous soyons ici même à l'Assemblée ou dans d'autres coins, que nous soyons présents dans tous les conseils d'école et d'établissement de manière active, intéressée. Merci pour tout.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M. Ronny Teriipaia : Merci à tous pour vos différentes interventions. Merci Thilda de rappeler le rôle important des représentants de l'Assemblée au sein de chaque conseil d'établissement de collège ou lycée, c'est important, comme ça, vous participez activement à la vie de l'établissement, notamment dans le cas de votre présence au sein de ce conseil.

Je vais juste revenir sur le Collège de Tipaerui parce que je n'avais pas les éléments de réponse tout à l'heure. Par rapport à l'accueil des élèves le matin, les collèges ont la possibilité de demander une

augmentation de leur dotation, notamment pour l'accueil des élèves, dans le cadre du dialogue de gestion qui se passe au mois de novembre. Tous les chefs d'établissements sont au courant de cela.

Ensuite, on va aborder la question des résultats scolaires car je trouve que c'est important et, ensuite, on reviendra sur la question du suicide et tous les dispositifs qui sont mis en place.

Il est vrai que les résultats scolaires sont différents selon les zones, selon les régions, et en France, c'est exactement la même chose. La réponse est simple : aujourd'hui, les méthodes ne sont plus adaptées. Il faut mettre en place des méthodes qui accrochent les élèves et qui les invitent justement à vouloir apprendre.

Ensuite, pour le plurilinguisme dans tous les établissements scolaires, que ce soit dans toutes les régions du monde, il faut les encourager, notamment dans le cadre de la mise en place des écoles immersives. Cela a été prouvé puisque nous avons reçu, dernièrement, l'inspecteur général en lettres — je dis bien en lettres — qui préconise justement la scolarisation des élèves par le biais de la langue maternelle. Et donc, ce n'est pas le ministre de l'éducation local qui l'invente, c'est l'inspecteur général de France. C'est donc pour cela que l'on met en place un nouveau projet d'éducation dans le cadre de la réforme du système éducatif polynésien. La réforme des rythmes scolaires répond à cette demande justement pour inciter au changement. Il faut de nouvelles méthodes pédagogiques et l'adaptation des programmes.

Je remercie *Madame la maire* Joëlle d'avoir évoqué le passage sur les élèves qui vont dans la nature. Tu sais, c'est important ! Dans le cadre de la réforme du système éducatif, je préconise, en tous les cas le ministère préconise que les élèves ne restent pas en classe tout le temps. Il faut qu'ils sortent de la classe. Ils ont besoin d'être connectés à la terre. C'est bien de rappeler ce lien que les *Polynésiens* ont avec la terre, mais s'ils ne sortent pas de leurs classes, ils restent toujours en classe, à quel moment ils vont être connectés à la terre ? Parce que, quand ils rentrent chez eux — aujourd'hui en tout cas —, ils ne sont pas connectés à la terre, ils sont connectés à leurs téléphones, comme les parents. Alors si les parents passent leur temps sur leurs téléphones, eh bien les enfants font la même chose. Aujourd'hui, les parents, qu'est-ce qu'ils font ? Pour ne pas s'occuper de leurs enfants, ils leur passent un téléphone. Ils achètent un téléphone comme ça ils ont la paix et cela sert de garderie. Alors pour ceux qui se plaignent des rythmes scolaires, c'est facile ! S'ils ne veulent pas payer une garderie, ils font cela, ils donnent un téléphone à leurs enfants comme ça ils fichent la paix.

Ensuite, c'est pour cela que dans le cadre des travaux de réflexion auxquels l'on va participer tous autant que nous sommes ici, que ce soit la minorité, la majorité, cela concerne nos enfants. On n'a pas à s'attribuer la primeur « c'est nous qui avons mis cela en place... Non, ce n'est pas ce gouvernement ! » ! On s'en fiche ! Moi, je m'en fiche, c'est dans l'intérêt de nos enfants !

Et donc, la question de l'adaptation des programmes est importante et notamment par le biais de la culture. *La question de la culture a effectivement été soulevée. Je voudrais vous remercier chaleureusement, Monsieur Ah Ky, car, en écoutant votre intervention, je suis certain que vous avez dû lire ma lettre de rentrée pour cette nouvelle année scolaire (Rire.) car elle a été publiée ! Non, merci bien.*

La question de la culture a été soulevée et est mise en avant afin de faciliter l'apprentissage de nos enfants durant leur scolarité. C'est vrai que le biais culturel est important. Il faut absolument que les élèves, nos enfants, d'abord, connaissent, sachent d'où ils viennent et où est-ce qu'ils vont. C'est important d'abord. C'est vrai qu'il faut s'ouvrir au monde, mais il faut d'abord apprendre à se connaître et c'est pour cela qu'il faut absolument que l'on adapte nos programmes, le système scolaire. De plus, on prône l'alternance, et c'est ce que je disais tantôt, il faut que les élèves ne restent pas dans une classe tout le temps, ce n'est pas possible.

La question des évaluations PISA a été évoquée tout à l'heure. C'est vrai que l'Hexagone n'a pas, la France n'a pas le pire des résultats, mais bon elle n'est pas très bien classée. L'Australie est beaucoup mieux classée avec moins d'heures. Ce n'est pas le nombre d'heures de cours qui compte, c'est le

contenu de ce que l'on enseigne aux enfants. Quand cela accroche les élèves, forcément cela va bien se passer.

Pour la question *du harcèlement et du suicide*, c'est un problème récurrent en tout cas depuis des années et, normalement, il faut que toute la communauté éducative, d'abord la communauté de l'établissement scolaire, pour qu'on puisse mettre en place un plan d'action efficace, il faut que ça soit inscrit dans le projet de l'établissement. Quand c'est inscrit dans le projet de l'établissement, l'équipe pédagogique, la direction est obligée de mettre en place le plan d'action. On aura beau évoquer ce problème, mais lorsque ce n'est pas marqué noir sur blanc, donc on ne va pas mettre en place des actions. C'est vrai qu'il y a des infirmiers qui interviennent, il y a des psychologues scolaires, et c'est la raison pour laquelle lors du dernier dialogue de gestion et pour la rentrée 2024, on a obtenu une dizaine de créations de postes d'assistantes sociales et d'infirmières, justement pour lutter contre toutes ces formes de violence.

Par ailleurs, le dispositif *Margaret's place* participe aussi à cela. Savez-vous comment fonctionne le *Margaret's place* ? Le Pays paye une partie, donc c'est l'enseignement public. Pour l'instant, il n'y a que les établissements du public qui ont bénéficié, ce qui est normal parce que c'est le Pays qui paye à hauteur de 15 millions. C'est 10 millions pour la mise en place des structures et 5 millions pour payer le personnel (psychologues) par an. Voilà. La fondation de Mareva Georges contribue notamment dans le cadre de la mise en place pour l'achat des meubles et pour payer aussi une partie du salaire des psychologues. Mais, le problème, c'est que ces psychologues ne sont pas des titulaires de l'Éducation nationale. Au bout de deux ans, au bout de la fin de leur contrat, eh bien on ne peut pas continuer sinon on est obligé de les « CDIser » et cela n'est pas possible. Sinon, ils sont obligés de passer des concours puisqu'il s'agit d'un établissement scolaire, d'une école publique. Voilà, c'est cela le problème. Mais, voilà, c'est un dispositif qui fonctionne.

Quant à mettre en place ces structures, ces dispositifs dans les écoles privées, alors je vous rappelle que les écoles privées, les établissements privés sont sous contrat. Certes, il y a une convention qui a été faite avec le Pays, mais c'est le vice-recteur, ce n'est pas moi. Il faut qu'ils s'adressent au vice-recteur, mon copain.

Après, cela n'existe pas que dans les lycées, Thilda, il y en a aussi dans les collèges. Oui, vous en avez à Uturoa et à Bora Bora aussi.

Je pense que la question du suicide, certes, c'est l'affaire de tous, mais on sait tous que, comme l'a dit Maurea tout à l'heure, l'arme la plus puissante c'est l'éducation, et donc il faut commencer à la base. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a un ministère de l'éducation, mais il y a beaucoup de rééducation à faire aussi. Ici, il faut rééduquer tout le monde, même les parents ! Pourquoi les parents ne s'intéressent-ils pas à l'école ? Tout simplement parce qu'ils ne se reconnaissent plus dans l'école. Si vous voulez accrocher les parents, il faut passer par la culture, notamment dans les îles et notamment dans les communes par exemple éloignées. C'est comme cela qu'on fait revenir les parents. Si vous leur proposez des projets qui ne leur ressemblent pas et qu'ils n'accrochent pas, ils ne viendront jamais, surtout les parents qui sont en rupture avec l'institution ! C'est pour cela que c'est important ! Le rôle de la direction des écoles, des établissements est important. Il faut absolument sinon ils ne viendront jamais. Après, il faut rendre l'école accessible à tous. Il y a un type de discours à employer avec les parents. N'allez pas les noyer avec un discours technique, cela ne fonctionne pas. Il faut accrocher les parents avec un discours dans lequel ils se reconnaissent tout simplement, c'est comme ça.

Et donc, pour cette réforme de notre système éducatif, on a besoin de tout le monde ! Tout simplement. Voilà. Et on fait des propositions et on essaye d'améliorer les choses pour que nos enfants réussissent, parce qu'ils sont tous capables. Vous avez vu là, il y a 67 lauréats de concours, mais c'est magnifique et c'est vraiment formidable ! Cela veut dire qu'on est bons ! (*Rire.*) Cela veut dire qu'on est bons, que les polynésiens sont bons ! (*Rire.*) Voilà. J'ai terminé. Merci beaucoup.

Si vous avez d'autres questions ?

Le président : *Merci, Monsieur le ministre. Nous poursuivons ?*

Nous passons à l'examen de la délibération du rapport n°21-2024 qui concerne le collège de Taiohae. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Nous passons à l'examen de la délibération du rapport n° 22-2024 qui concerne le collège de Moerai-Rurutu. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

Nous passons au rapport n°28-2024 et nous avons trois délibérations qui concernent le collège de Atuona.

Nous passons donc à l'examen de la première délibération pour le compte financier 2020. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération pour le compte financier 2021. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

Nous passons à l'examen de la troisième délibération pour le compte financier 2022. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

Pour le rapport n°33-2024, nous avons deux délibérations qui concernent le collège de Faaroa.

Nous passons à l'examen de la première délibération pour le compte financier 2021. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération pour le compte financier 2022. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

RAPPORT N° 76-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DE L'INSTITUT LOUIS MALARDÉ ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Sylvana Tiatoa et Pauline Niva

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons au dossier n° 17 : rapport n° 76-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat. Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci.*

Bon là on va être court. On connaît tous l'Institut Louis Malardé. Juste dire qu'il y a trois pôles : pôles commercial, recherche et administration. Je crois que ce qui nous intéresse, ce qui nous parle, c'est plus le pôle de recherche. Bon, on en discutera tout à l'heure. À savoir que sur la situation financière qui est proposée, il y a un déficit global de 100 millions. Cependant, il faut savoir qu'il y a un fonds de réserve qui est assez important, et surtout un fonds de roulement, surtout des réserves qui sont à hauteur de 1 049 622 285 F CFP. C'est pour vous dire qu'il y a quand même une assise financière qui est confortable au niveau de l'Institut Louis Malardé.

Voilà président, je préfère entendre les interventions pour y répondre ensuite. Merci.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Je demande à la rapporteure, Madame Sylvana Tiatoa, de faire une présentation du rapport.

M^{me} Sylvana Tiatoa : *Merci, Monsieur le président.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 4245/PR du 15 juillet 2024.

L'Institut Louis Malardé œuvre pour la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel en Polynésie française. Ses missions incluent la réalisation de programmes de recherche biomédicale, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine naturel; la participation aux actions de prévention, diagnostic, traitement des maladies et veille sanitaire, la réalisation d'analyses de biologie médicale pour diagnostiquer et suivre des agents infectieux tels que la dengue, le Zika et le chikungunya, ainsi que l'acquisition et la vente de sérums, vaccins et autres produits nécessaires à la prévention et au traitement des affections menaçant la santé.

S'agissant des faits marquants de l'année 2023

Une baisse des revenus et une nouvelle direction : En 2023, l'ILM subit une baisse significative de son chiffre d'affaires et de ses recettes post-COVID-19. Malgré cela, le personnel reste mobilisé, et une nouvelle directrice générale est nommée en décembre.

Une réactivation du conseil scientifique et recherches en santé : Le conseil scientifique est réactivé avec des chercheurs internationaux. 36 programmes de recherche sur la santé et la prévention ont été menés en 2023 et ont abouti à 12 publications internationales.

Les projets des laboratoires spécialisés : Les laboratoires se concentrent sur des thématiques telles que la ciguatera, les moustiques vecteurs de maladies, les infections virales émergentes, et les plantes médicinales, avec des initiatives significatives dans chaque domaine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2023

À la clôture de l'exercice 2023, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de 1,640 milliard F CFP et, celui des dépenses, à 1,884 milliard F CFP. Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde déficitaire de 244 millions F CFP venant en diminuer le fonds de roulement, qui passe de plus de 984,9 millions F CFP en 2022 à près de 741 millions F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2023. Le résultat de fonctionnement déficitaire de près de 108 millions F CFP est affecté au compte 1068 « Autres réserves ».

Après avoir pris acte de ce compte financier, nous vous proposons chers collègues d'approuver le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci, Madame.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Côté Tavini ? Niva.

M^{me} Pauline Niva : *Merci, Monsieur le président. Mes salutations une nouvelle fois à toutes et à tous.*

Je remercie donc ma collègue Sylvana pour cette présentation. L'essentiel de la situation des comptes de l'ILM a été évoqué. Tous les ans, nous sommes amenés à étudier les comptes de l'Institut afin de

valider la bonne exécution sur l'année passée. C'est un exercice que nous devons assurer, car nous devons être convaincus de la bonne gestion de l'ILM puisque son principal financement vient du Pays et, pour 2023, cela s'élevait à 400 millions de F CFP.

Concernant l'équilibre financier de l'établissement, nous rappelons que l'institut a toujours été dépendant des financements du Pays, car son activité commerciale a toujours été insuffisante. Toutefois, la Covid a présenté une situation exceptionnelle qui a su profiter aux finances de l'institut. Comme nous avons pu le voir l'année dernière, les résultats ont évolué de manière importante de 2019 à 2021 passant de moins 123 millions à 507 millions.

On observe là bien l'impact de la Covid dans les résultats. D'ailleurs, plus la crise s'éloigne, plus les résultats chutent. En 2022, l'institut enregistrait un résultat à 208 millions de francs. Aujourd'hui, le résultat est en négatif de 244 millions.

Les bons résultats observés durant la période de la Covid s'expliquent par le volume d'activité qu'a dû traiter l'ILM avec les analyses nécessaires durant la crise. Pour ne pas trop peser sur le budget du Pays, les tarifs des analyses biomédicales ont depuis été revus à la baisse. L'établissement a utilisé une partie de ses recettes afin de remettre à niveau son équipement pour poursuivre la qualité de ses recherches et de ses analyses. En somme, l'argent investi par le Pays au sein de l'ILM durant la covid devient un investissement sur l'avenir. Nous espérons que la Direction de l'ILM saura profiter des excédents générés sur cette période pour se restructurer.

Comme évoqué dans le rapport, on observe une baisse des produits de 25,5 % par rapport à 2022 (dont une baisse du chiffre d'affaires global de 44 %). Celle-ci est principalement expliquée par une diminution du chiffre d'affaires global de l'établissement, notamment celui du laboratoire d'analyses de biologie médicale (LABM) en perte de vitesse depuis la fin de la crise. Ce dernier enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 51,6 %, l'exercice 2023 marquant un retour à une activité normale après la fin de la crise Covid.

Ainsi, les recettes confortables observées en période de crise par l'établissement ne doivent pas justifier un retrait de la participation du Pays. Nous observons que, depuis le retour à la normale, la tendance s'est radicalement inversée.

L'établissement affichait 208 millions de résultats en 2022 et moins 244 millions en 2023. La tendance est marquée, la direction de l'établissement devra faire des propositions pour inverser cela, sans quoi cela pourrait être inquiétant sur le long terme.

Nous pouvons observer que des efforts sont déjà en cours, ainsi les charges baissent de 7,7 %, soit moins de 131,7 millions F CFP par rapport à 2022.

On observe également que l'investissement se structure. En 2022, l'investissement représentait 310,5 millions dont 113,6 millions de francs pour équiper le laboratoire. Ces investissements doivent permettre à l'institut de développer sa capacité de travail afin de vendre ses prestations ou des produits pour trouver l'équilibre financier de la structure.

Les travaux en commissions ont permis d'échanger sur des pistes de financements. C'est un sujet que j'aborde régulièrement au sein du conseil d'administration de l'ILM. Nous devons rappeler que l'institut se doit d'assurer son équilibre financier, sans quoi, il faudrait convertir son statut en profondeur, si celui-ci dépend uniquement du financement du Pays. Une refonte qui verrait également ses missions changer.

Il y a actuellement quelques pistes. La future activité d'importation de semence pour l'activité de cannabis non stupéfiant peut représenter une piste de financement futur. Le dépistage est une activité que la structure maîtrise. Durant la Covid, c'est le laboratoire d'analyse médicale qui a été la principale source de recettes. Cette activité a fait ses preuves au sein de l'Institut.

Cependant, cela doit être discuté avec le futur ICPF pour déterminer comment les activités de dépistage vont se répartir entre ces deux institutions. Nous encouragerons l'Institut à trouver de nouvelles sources de financement. C'est un impératif lorsque l'on observe les résultats et la tendance qui se démarque aujourd'hui.

L'ILM est un outil sous côté qui mériterait d'être revalorisé, pour qu'il puisse pleinement répondre aux besoins du *pays*. La Covid a mis en évidence les capacités de l'établissement, et nous devons l'accompagner pour qu'il soit plus présent au sein de notre société par l'intermédiaire de conventions ou de partenariats. Plus l'ILM sera sollicité par l'ensemble des acteurs de la santé, de la recherche ou de l'économie et moins l'Institut dépendra des financements du Pays.

Chers collègues, pour l'heure, nous devons maintenir notre soutien à l'Institut. Accompagnons l'ILM à trouver son équilibre pour le bien-être de notre population.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

Merci de votre attention et mes salutations.

Le président : *Merci.*

D'autres intervention ? Madame Haiti-Flosse à vous.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Madame la vice-présidente, chers collègues.

Le compte financier 2023 de l'Institut Louis Malardé que nous allons devoir approuver témoigne d'un retour à une activité classique pour cette structure du Pays à caractère industriel et commercial.

L'effondrement bien sûr des recettes, celles-ci étant inférieures à 500 millions F CFP à celles de l'année précédente. En conséquence, l'établissement public affiche un résultat négatif tant en fonctionnement qu'en investissement pour un montant total de 244 millions.

Ce déficit vient diminuer d'autant plus le fonds de roulement de l'ILM qui reste bien sûr malheureusement élevé, avec 740 millions F CFP, comme l'a précisé la vice-présidente. Mais cette mauvaise passe financière résulte de la fin bien sûr de la crise sanitaire. Et pour cause, sans épidémie de Covid, moins de tests à réaliser et donc une moindre sollicitation du laboratoire d'analyses de biologie médicale dont le chiffre d'affaires a été purement et simplement divisé par deux entre 2022 et 2023.

Qu'en sera-t-il pour 2024 ? On voit difficilement comment la situation pourrait s'améliorer. Pour deux raisons : d'une part, parce que la subvention d'exploitation a déjà été rognée de 70 millions de francs pacifique. D'autre part, compte tenu du poids que représentent les charges de personnel qui ont bondi de 100 millions F CFP en l'espace de quatre ans pour atteindre plus de 768 millions, soit quasiment la moitié des dépenses de fonctionnement.

Il est sûr que « *nous allons devoir réfléchir à générer davantage de revenus propres pour 2025 à 2026* », a déclaré le représentant de l'Institut présent en commission le 26 juillet dernier. Sans donner plus de détails sur la stratégie à déployer...Car pour l'heure, si effectivement l'ILM brille par la conduite de multiples programmes de recherche, il convient également de s'interroger sur les retombées pratiques de tous ces travaux.

Madame la vice-présidente, j'ai une question concernant le cannabis thérapeutique. Il faut savoir qu'elle ne figure pas dans les dépenses prévues au niveau de l'Institut et c'est toujours en cours. Est-ce que, bien sûr, l'Institut prend sur son fonds de roulement ? Mais de combien ? On ne l'a pas encore. C'est intéressant qu'on nous fasse savoir combien exactement cela a coûté à l'Institut ce, je veux dire, les

travaux concernant le cannabis thérapeutique, surtout qu'il a commencé en... Je pense que cela fait maintenant, peut-être pas plus d'un an qu'il a été lancé.

Est-ce que le Pays va créer une ligne spécifique pour le cannabis thérapeutique pour la partie « laboratoire et études » ? On aimerait bien avoir une lisibilité sur ce point-là.

Merci.

Le président : Merci, Madame.

Il n'y a pas d'autre intervention ? *Non*. Donc la discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

Madame la ministre, la parole est à vous.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Merci, Monsieur le président.

En tous les cas, je voulais féliciter l'analyse macrosystémique et l'analyse fine de la situation financière de l'ILM par nos rapporteurs. On voit, on a vraiment ressenti chez chacune d'entre elles justement cet engagement au niveau de la santé et je vous en remercie.

Maintenant, concernant les interventions de Madame Haiti-Flosse, et surtout concernant votre demande sur la ligne budgétaire qui est prévue depuis le vote du texte sur le CBD, il faut savoir que nous attendons puisque nous avons voté la loi il n'y a pas longtemps, nous sommes en train de... Nous allons présenter des arrêtés d'application en Conseil des ministres pour pouvoir remettre en place. Cependant, au niveau du budget primitif, nous avons prévu une cinquantaine de millions pour l'équipement de la salle de recherche et nous avons aussi prévu cette somme pour les plans que nous allons commander. Donc c'est vraiment en situation de recherche de départ et en fonction du succès des recherches nous abonderons lors des collectifs futurs à venir.

Voilà ce que je peux vous dire, ce soir. Nous attendons, d'abord, les arrêtés d'application du ministre de l'agriculture pour pouvoir bien préciser ce que nous allons mettre en place.

Voilà. Merci.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

D'autres questions ? *Non*.

Nous passons à l'examen de la délibération. Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes d'accord ? ... *Merci*.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien*.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Voilà, Mesdames et Messieurs les représentants, aussi je vous remercie de votre présence.

La séance est close. *Rentrez bien. Merci.*

(Il est 17 heures 3 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Jeanne Vaianui



LE PRÉSIDENT,



Oscar, Manutahi Temaru